

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**COMMENT LE RÉSEAU SOCIAL INFORMEL PEUT FACILITER OU NON LE
DÉSISTEMENT DU CRIME ET LA (RÉ)INTÉGRATION SOCIOCOMMUNAUTAIRE
DES QUÉBÉCOIS JUDICIARISÉS ÂGÉS DE 18 À 35 ANS AYANT VÉCU UNE
SITUATION D'ITINÉRANCE?**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION**

**PAR
PHILIPPE MERCIER**

OCTOBRE 2023

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION (M. Sc.)

Direction de recherche :

Natacha Brunelle, Ph. D., professeure au Département de psychoéducation et travail social,
UQTR

Prénom et nom

Directeur de recherche

Comité d'évaluation :

Natacha Brunelle, Ph. D., professeure au Département de psychoéducation et travail social,
UQTR

Prénom et nom

Directeur de recherche

François-Xavier Charlebois, Ph. D., professeur au Département de psychoéducation et travail
social, UQTR

Prénom et nom

Évaluateur

Elsa Euvrard, Ph. D., professeure à l'École de travail social et de criminologie, Université Laval

Prénom et nom

Évaluateur

Résumé

Ce projet de recherche s'insère au sein d'une étude plus large, soit le projet 1A du programme de recherche en partenariat (*RE*)SO 16-35, dirigé par Natacha Brunelle de l'UQTR et son équipe. Ce dernier porte sur le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés âgés de 16 à 35 ans. Ce mémoire s'intéresse plus particulièrement au réseau social informel des Québécois judiciairisés ayant vécu une situation d'itinérance, et comment celui-ci peut faciliter ou non leur désistement du crime et leur (ré)intégration sociocommunautaire. Cette question sera examinée à l'aide d'une analyse qualitative thématique réalisée à partir des verbatim d'entretien d'un sous-échantillon de 16 personnes âgées de 21 à 33 ans, ayant fait face à la justice pénale et ayant vécu au moins une situation d'itinérance. Cette analyse s'intéresse plus spécifiquement aux formes de soutien (instrumental, informationnel et émotionnel) offertes aux répondants par leur réseau social informel. Les résultats présentent la façon dont ces formes de soutien ont parfois été aidantes et parfois nuisibles à la (ré)intégration sociocommunautaire des participants.

Table des matières

Résumé	iii
Table des matières	iv
Liste des tableaux et des figures.....	viii
Remerciements	ix
Introduction	1
Problématique et contexte théorique	5
Types et définition de l'itinérance	10
Implication et influences de la communauté et du réseau social informel dans le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire	12
Définition de la (ré)intégration sociocommunautaire.....	14
Comment le réseau social informel permet de diminuer les risques d'itinérance et de criminalité.....	16
Définition du soutien social et des types de soutien	16
Le sentiment d'appartenance et son développement	17
Processus de désistement du crime et ses liens avec le sentiment d'appartenance	18
Comment le réseau social informel peut favoriser la motivation à utiliser un service.....	22
Comment le réseau social informel peut aider à maintenir la participation sociale et le désistement du crime	25
Pertinence d'avoir accès au marché du travail pour favoriser la (ré)intégration sociocommunautaire et comment le réseau social informel peut la faciliter.....	26
Cadre conceptuel de l'étude	28
Objectifs.....	29
Méthode.....	31
Devis de recherche.....	32
Considérations éthiques	32
Mode de cueillette de données.....	34
Procédure de recrutement du (RÉ)SO 16-35	36
Milieux de recrutement.....	37
Milieux de traitement des dépendances	38

Organismes d'hébergement d'urgence	38
Maisons de transition	38
Services d'aide à l'emploi.....	39
Organismes en santé mentale.....	39
Procédure d'échantillonnage des participants pour ce mémoire	40
Participants	40
Déroulement de la collecte de données	45
Analyses.....	46
Analyse secondaire des données.....	49
Conservation des données.....	50
Résultats	51
La famille.....	52
Le soutien instrumental offert par la famille.....	52
Le soutien instrumental sous forme d'hébergement	53
Le soutien instrumental en lien avec l'utilisation de services sous forme de soutien matériel.....	54
Le soutien informationnel offert par la famille.....	55
Le soutien émotionnel offert par la famille.....	56
Le soutien émotionnel a favorisé le maintien des services	56
Le soutien émotionnel a favorisé le sentiment d'avoir un filet de sécurité.....	57
Le soutien émotionnel a favorisé la création d'un sentiment d'appartenance	57
Le soutien émotionnel et le sentiment d'appartenance à la famille ont favorisé la motivation au changement	58
Comment la famille peut nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire.	59
Le partenaire amoureux	62
Le soutien instrumental offert par le partenaire amoureux	62
Le soutien émotionnel offert par le partenaire amoureux	63
La relation amoureuse peut nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire.....	64
La relation amoureuse a parfois été nuisible à l'obtention ou l'utilisation de services	64
La relation amoureuse a parfois constitué un risque de récurrence	65
La relation amoureuse a parfois favorisé la consommation.....	66

Les amis.....	66
Le soutien instrumental offert par les amis.....	67
Les amis ont facilité l'hébergement	67
Les amis ont offert un transport qui a facilité l'utilisation de services	68
Les amis facilitent la réponse aux besoins de bases.....	68
Les amis ont facilité l'employabilité.....	69
Le soutien informationnel offert par les amis	70
Le soutien émotionnel offert par les amis.....	70
Les amis favorisent la création d'un réseau social aidant	71
Le soutien des amis pendant l'utilisation d'un service en a facilité le maintien	71
Les amis ont représenté une source d'espoir de changement.....	72
Les amis ont favorisé le développement d'un sentiment d'appartenance	73
Les amis ont facilité l'arrêt ou la diminution de la consommation et de comportements délinquants	75
Les amis peuvent nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire	76
Les collègues de travail	77
Les employeurs favorisent le changement identitaire et procurent un soutien émotionnel	77
Les collègues de travail ont permis la création d'un nouveau réseau social et d'un sentiment d'appartenance.....	78
Les collègues de travail ont pu nuire au désistement et à la (ré)intégration	80
Discussion	81
Qui formait le réseau social informel des participants de notre sous-échantillon	83
Un soutien qui n'est pas toujours aidant.....	83
Le réseau social informel a favorisé un sentiment d'appartenance à des groupes	84
Le réseau social informel a favorisé la participation sociale.....	86
Les membres du réseau social informel facilitent l'intégration en emploi.....	88
Les fins de mandat.....	90
Le soutien qui facilite, peu importe qui le procure.....	91
La consommation de SPA met des bâtons dans les roues du soutien.....	94
Particularités selon la source de soutien	95
Limites	96

Recommandations	97
Recommandation d'un point de vue psychoéducatif.....	99
Apports de l'étude	101
Pour la recherche future.....	103
Conclusion.....	104
Références	108
Appendice A Teneur du message transmis par les intervenants recruteurs	126
Appendice B Formulaire d'autorisation de transmission de l'information confidentielle.....	128
Appendice C Exemple de publicité.....	130
Appendice D Guide d'entretien.....	132
Appendice E Formulaire d'information et de consentement du participant	146
Appendice F Ressources d'aide disponibles	153
Appendice G Questionnaire de données sociodémographiques	156
Appendice H Reçu de compensation pour la participation à la recherche.....	159
Appendice I Guide de codification qualitative (<i>RÉ</i>)SO 16-35 (Première version).....	161
Appendice J Guide de codification qualitative (<i>RÉ</i>)SO 16-35.....	175

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

Tableau 1 Numéros de certification éthique et de dossier selon l'organisme.....	33
Tableau 2 Résumé des caractéristiques de l'échantillon (N=16).....	42
Tableau 3 Caractéristiques sociodémographiques et profil des participants	43

Figures

Figure 1 Relations entre les concepts relevés dans les écrits scientifiques	29
--	----

Remerciements

En espérant que ce travail puisse aider ceux et celles qui en ont besoin ou qui sont dans le besoin. Sa réalisation aurait été impossible sans le soutien de plusieurs personnes que j'aimerais remercier.

D'abord, merci à Natacha Brunelle, enseignante et directrice de mémoire, pour ton soutien durant ces 5 années. Tu auras cru en moi du début à la fin. Définitivement plus que moi-même. Grâce à ta patience, ton empathie et tes grandes qualités professionnelles, je peux aujourd'hui dire que j'ai clairement dépassé mes limites. Sans toi qui m'as proposé d'embarquer dans cette aventure, je serais beaucoup moins grand aujourd'hui.

Ensuite, merci à ma sœur Kim de m'avoir encouragé et soutenu depuis le début de mon parcours universitaire. Tu es mon inspiration et tu représentes pour moi un modèle et une source d'espoir. Merci à Adrienne d'avoir fait en sorte que ce travail respecte les normes APA7 et de m'avoir aidé à proposer un produit final bien plus magnifique. Merci, Maman, je sais que tu étais là aussi à ta façon. Merci à mes enseignants et enseignantes et particulièrement à Danielle P., de m'avoir supporté émotionnellement et encouragé à ne pas abandonner l'école dans les moments les plus difficiles.

Merci à tous ceux et celles que j'ai interviewés et qui ont eu la générosité de me partager une bricole de leur vie, dont certaines joies et plusieurs peines. Vos partages et vos histoires de vie ont été très touchants. Ils permettront peut-être de changer la destinée de quelqu'un d'autre. Vous avez changé la mienne et m'avez marqué profondément. Merci.

Merci à toi, avec qui j'ai partagé une partie de ma vie. Tu auras contribué grandement au soutien dont j'avais besoin pour réaliser cette tâche qui me semblait insurmontable. Merci de m'avoir encouragé à ne pas lâcher et avoir pris soin de moi durant cette fastidieuse maîtrise.

Finalement, merci à toi chère lecteur ou lectrice sans qui ce travail serait inutile.

Introduction

Il existe beaucoup de raisons pour lesquelles quelqu'un peut vivre une situation d'itinérance dans sa vie. On pourrait penser à une mise à pied de son travail, une rupture amoureuse difficile ou un manque de logement abordable, par exemple. Il existe aussi plusieurs raisons pour lesquelles quelqu'un pourrait en venir à être en contact avec le système judiciaire et être judiciairisé. Par exemple, quelqu'un pourrait agresser une personne, se faire intercepter par la police après avoir pris un verre de trop avant de conduire son véhicule, prendre quelque chose sans payer pour nourrir ses enfants ou se nourrir ou encore ne pas payer ses contraventions. Ces deux phénomènes, l'itinérance et la judiciairisation, sont deux réalités qui sont complexes et interreliées : les personnes en situation d'itinérance sont susceptibles d'être judiciairisées et les personnes judiciairisées sont susceptibles de vivre une situation d'itinérance (Saddichha et al., 2014). Alors qu'une personne judiciairisée chemine, certaines d'entre elles sont portées à changer et vouloir s'éloigner de la criminalité et du système judiciaire (Laub et Sampson, 2001). De plus, dans leur cheminement post-judiciairisation, certaines personnes vont tenter de trouver ou retrouver, si elle les avait perdus, un travail, un appartement ou des amis (Baer *et al.* 2006). Autrement dit, certaines personnes judiciairisées vont se désister du crime (Laub et Sampson, 2001) et s'intégrer ou se réintégrer aux plans social et communautaire (ASRSQ, 2018).

Ces processus sont aussi complexes et souvent soutenus par des acteurs du système de justice pénale (ex. : agent de probation, agent correctionnel), nommés agents de désistement formels (F.-Dufour et Villeneuve, 2020). En plus de ces derniers, les personnes judiciairisées qui vivent des situations d'itinérance peuvent aussi être en contact avec leur réseau social, soit leurs amis, des pairs de la rue, des collègues, des partenaires amoureux, etc. Il s'agit cette fois d'agents de désistement informels, quand ils soutiennent le processus d'abandon du crime de leur proche (F.-Dufour et Villeneuve., 2020). Tout comme les agents de désistement formels, les agents de désistement informels peuvent jouer un rôle crucial dans les processus de désistement et de (ré)intégration. Entre autres, ils peuvent fournir différents types de soutien à leur proche pour tenter de les aider.

Dans le cadre du projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat *(RÉ)SO 16-35* qui vise à documenter les trajectoires de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciarisés âgés de 16 à 35 ans, il nous a semblé pertinent de nous intéresser particulièrement à la population vivant des situations d'itinérance, considérant sa surreprésentation parmi la population judiciarisée. Pour bien comprendre comment l'aide offerte par le réseau social informel peut les aider ou leur nuire, nous avons documenté leur point de vue à propos du soutien que leur réseau social informel a pu leur apporter. Documenter ce soutien offert perçu est important afin d'offrir un soutien optimal aux personnes judiciarisées ayant vécu une situation d'itinérance (PJVSI).

L'objectif général de ce mémoire consiste à documenter comment le réseau social informel peut aider ou nuire au processus de désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. Une analyse secondaire de données qualitatives recueillies dans le cadre du projet 1A de *(RÉ)SO 16-35* est utilisée pour atteindre cet objectif. Les objectifs secondaires plus spécifiques sont de comprendre comment le réseau social informel a pu aider ou nuire : 1) à l'accès au marché du travail ainsi que; 2) à l'accès et au maintien des services pour ces personnes.

Le premier chapitre de ce mémoire présente une recension des écrits sur les défis liés aux problématiques de judiciarisation et d'itinérance. Ce chapitre présente aussi les définitions de concepts et les connaissances actuelles concernant l'influence du réseau social informel sur les processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Les concepts d'appartenance et de participation sociale y sont notamment mobilisés. Par la suite, les façons avec lesquelles le réseau social peut influencer l'utilisation de services et l'accès au marché du travail sont présentées. Enfin, ce chapitre se termine par une figure conceptuelle qui résume les concepts précédemment abordés et les liens qui les unissent.

Le deuxième chapitre concerne la méthode utilisée en lien avec la sélection des participants, l'analyse des données et les considérations éthiques. Ensuite, les résultats de

l'analyse sont présentés dans le troisième chapitre. Le quatrième chapitre présente la discussion des résultats alors que ceux-ci sont mis en relation avec la littérature existante. Finalement, les limites, les retombées et une perspective psychoéducative seront abordées à la fin du mémoire.

Problématique et contexte théorique

La population itinérante au Canada et au Québec concerne un nombre important de personnes. Nous présenterons dans cette section des données montrant la surreprésentation des personnes en situation d'itinérance et de celles étant dans la tranche d'âge 18-34 ans parmi la population judiciarisée. Plusieurs facteurs pouvant contribuer à vivre des périodes d'itinérance seront ensuite présentés de concert avec des facteurs contribuant à la judiciarisation des personnes en situation d'itinérance. Finalement, quelques facteurs de risque communs entre les personnes itinérantes et judiciarisées termineront la section.

En 2014, selon un rapport de Statistique Canada, 3,5 millions de personnes de 15 ans et plus (8% des répondants) ont manifesté avoir vécu une situation d'itinérance au cours de leur vie (Rodrigue, 2016). Au Québec, selon la Chaire de recherche sur l'Évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, près d'un jeune sur trois sortant des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) dit vivre une situation d'hébergement instable. De plus, un épisode d'itinérance visible serait vécu par un jeune sur cinq dans les deux à trois ans suivant leur placement (Goyette *et al.*, 2019). Enfin, dans le cadre de l'exercice de dénombrement réalisé dans 13 régions du Québec, le Ministère de la Santé et des Services sociaux (2023) a évalué à 10 000 le nombre de personnes se trouvant en situation d'itinérance visible pour la nuit du 11 octobre 2022, ce qui n'inclut donc pas les personnes en situation d'itinérance cachée (ex. : chez un ami).

De nombreuses études ont soulevé les liens existants entre la judiciarisation et l'itinérance (Kushel *et al.*, 2005; McNeil *et al.*, 2005; Reingle Gonzalez *et al.*, 2017; Roy *et al.*, 2016; Saddichha *et al.*, 2014; To *et al.*, 2016). Parmi la population ayant été incarcérée, les personnes ayant vécu une situation d'itinérance sont surreprésentées. Selon Saddichha *et al.* (2014), 65% de la population itinérante sondée en 2009 en Colombie-Britannique au Canada avaient déjà été en détention. De plus, dans une étude de To *et al.* (2016) menée dans 3 métropoles canadiennes (Vancouver, Toronto et Ottawa) auprès d'un échantillon de 1189 personnes en situation d'itinérance, 30% de l'échantillon ont révélé avoir été en détention à un moment au cours des 12 derniers mois précédant l'étude et risquent de rester en situation d'itinérance pendant l'année

suivante. Au Québec, c'est près de 20% de la population itinérante sondée par Latimer et Bordeleau (2019) qui exprime avoir été en détention lors de la dernière année. Une proportion d'une personne en itinérance visible sur dix (seulement ceux qui vivaient dans un espace public ou dans un hébergement d'urgence ou temporaire) était en établissement de détention ou en quartier cellulaire dans la nuit du 11 octobre 2022 (MSSS, 2023). Toujours selon ce dernier rapport, les personnes en situation d'itinérance sont surreprésentées parmi les détenus alors qu'approximativement une personne en détention ou en quartier cellulaire sur cinq était en situation d'itinérance visible, alors qu'elle représentait moins de 0,002% de la population Québécoise en date du 11 octobre 2022.

Tout comme les personnes en situation d'itinérance, celles de 18 à 34 ans sont aussi surreprésentées en détention. En 2015-2016, les personnes faisant partie de cette tranche d'âge représentaient 58% des admissions en détention dans les établissements provinciaux et territoriaux alors qu'elle constituait 28% de la population canadienne de plus de 18 ans (Statistique Canada, 2017). Considérant la surreprésentation de la population itinérante et de la population âgée de 18 à 34 ans en détention, pour mieux comprendre le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire, il est important de s'intéresser aux particularités des personnes judiciairisées qui correspondent à ces deux caractéristiques : jeunes adultes et ayant vécu au moins une situation d'itinérance.

Plusieurs facteurs sont associés à l'expérience de situation d'itinérance à différents moments de la vie. Dans l'étude de Brown et ses collaborateurs (2016), les résultats indiquent que les personnes ayant vécu des situations d'itinérance avant l'âge de 50 ans avaient vécu plus d'expériences difficiles de la vie, dont des événements perturbateurs à l'enfance et auraient moins bien atteints les étapes de vie typiques à la période de l'âge adulte (ex. : être en couple, avoir un travail stable). Or, ces étapes peuvent permettre d'éviter de vivre des situations d'itinérance. Elles favorisent un partenariat à long terme avec quelqu'un et un revenu stable (Shelton *et al.*, 2009). Ces personnes présentaient aussi plus de vulnérabilités aux problèmes de santé mentale et de consommation de substances psychoactives (SPA). Ils présentaient aussi plus de difficultés dans

l'accomplissement d'activités quotidiennes de la vie (ex. : s'habiller, prendre ses médicaments, utiliser le transport en commun). L'association entre ces facteurs et l'itinérance peut être bidirectionnelle dans certaines situations. Par exemple, Shelton *et al.* (2009) soulignent que l'atteinte d'étapes typiques à la vie adulte favorise un soutien social et un revenu. Cependant, une vie marquée par des situations d'itinérance rend l'atteinte de ces étapes plus difficiles. Lorsque ces étapes sont plus difficilement atteintes, un plus grand risque de vivre de l'itinérance est observable. Dans le même sens, ces auteurs soulignent que les défis en santé mentale ou d'usage de SPA peuvent rendre plus difficile le maintien d'un emploi et de son logement, ce qui peut aussi précipiter une situation d'itinérance. À l'inverse, vivre une situation d'itinérance peut d'emblée contribuer au développement des difficultés psychologiques et de consommation, ce qui rend difficile le maintien d'un emploi et d'un logement (Shelton *et al.*, 2009). Les difficultés en lien avec la santé mentale, la santé physique et la stabilité financière peuvent aussi être exacerbées par les périodes de détention. Pour ces raisons, les périodes de détention et les problèmes de consommation pourraient être associés au fait de vivre précocement une situation d'itinérance, indépendamment du moment où ces difficultés sont rencontrées au cours de la vie (Brown *et al.*, 2016).

Par ailleurs, la période de transition suivant un séjour en institution (ex. : détention, centre de réadaptation en dépendance, centre jeunesse) correspond souvent à une période difficile et à un manque de soutien adéquat qui peut résulter en une situation d'itinérance (Gaetz et Dej, 2017; Goyette *et al.*, 2019 ; MSSS, 2022; Réseau solidarité itinérance du Québec, 2015). En ce sens, To *et al.* (2016) estiment que 30% des Canadiens incarcérés quittent la détention sans plan d'hébergement à long terme. Pendant cette période charnière, les difficultés telles que les défis d'employabilité et de logement que la population judiciarisée (Visher, 2013) et itinérante (MSSS, 2022) présente pendant sa (ré)intégration sociocommunautaire favorisent les risques de revivre de l'itinérance (Kushel *et al.*, 2005; MSSS, 2022), de retourner vers la criminalité afin de satisfaire ses besoins et d'être judiciarisée à nouveau (Metraux et Culhane, 2006).

Le contexte psychosocial des personnes judiciairisées ayant vécu des situations d'itinérance les rend vulnérables à la (re)judiciarisation et au maintien de leur situation résidentielle (Saddichha *et al.*, 2014). Kushel *et al.* (2005) aborde cette dynamique entre la judiciarisation et l'itinérance en faisant référence au phénomène de portes-tournantes. Les types de crimes commis notamment par la population itinérante ont été étudiés par quelques auteurs (Ferguson *et al.*, 2011; Kushel *et al.*, 2005; Reingle Gonzalez, 2017; Saddhichha, 2014). La plus grande proportion des crimes commis par la population itinérante étudiée par Reingle Gonzalez (2017) est liée aux problèmes de consommation de SPA. De plus, certains auteurs ont montré la propension des jeunes personnes en situation d'itinérance à adopter des comportements criminels ou déviants pour leur survie, comme le vol, la vente de stupéfiants et la prostitution (Ferguson *et al.*, 2011; Kushel *et al.*, 2005; Saddichha, 2014). Tyler et ses collègues (2014) ont conclu qu'il est important de considérer la victimisation (sexuelle et/ou physique) de la rue que cette population est plus susceptible de vivre pour comprendre leur implication dans la criminalité. La victimisation de la rue réfère au fait d'être victime de diverses formes d'harcèlement et de violence directe, d'un autre personne vivant dans la rue (Gouvernement du Canada, 2022). Le jeune adulte en situation d'itinérance est susceptible de sentir cette victimisation comme injuste et d'y répondre par la criminalité. Ceux et celles ayant déjà vécu de la maltraitance à l'enfance et/ou de la victimisation de la rue pourraient utiliser la violence pour résoudre les conflits ou d'autres situations afin d'éviter d'être victimes à nouveau (Tyler *et al.*, 2014).

Les populations qui sont à la fois itinérantes et judiciairisées présentent des facteurs de risques communs tels que des troubles de santé mentale et des problèmes de consommation de SPA, lesquels sont beaucoup plus présents dans ces populations que dans la population hébergée (Rodrigue, 2016; Saddichha *et al.*, 2014) et non judiciairisée (Bonta et Andrews, 2016). Considérant les facteurs psychosociaux de vulnérabilité que présentent les PJVSI et le phénomène de portes-tournantes (Kushel *et al.*, 2005) qu'engendrent l'itinérance et la judiciarisation, il apparaît très pertinent de s'intéresser au processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire de ces personnes.

Types et définition de l'itinérance

L'itinérance peut prendre différentes formes et se présente sous différents types. Ils seront brièvement présentés dans cette section, suivie d'une proposition de définition adoptée pour ce mémoire. En lien avec cette définition, nous présenterons ensuite des facteurs contributifs qui approfondissent la compréhension de l'itinérance.

Au Québec, l'itinérance est définie en deux formes selon qu'elle est visible ou non, et en trois types de situations distincts selon la durée de l'expérience d'itinérance (Gouvernement du Québec, s. d. a; MSSS, 2022). D'abord, l'itinérance est considérée comme visible si la personne se trouve sans abri, sans domicile stable et permanent et habite un lieu qui n'est pas conçu pour qu'un humain y vive. L'itinérance est considérée comme cachée si la personne est hébergée de façon temporaire chez quelqu'un ou dans un motel par exemple, dans une maison de chambre et qu'elle n'a pas de domicile fixe et permanent. D'autre part, l'itinérance se définit en trois types. L'itinérance situationnelle est le type le plus fréquent et le moins visible. Elle représente les personnes temporairement sans logement, qui s'en retrouveront un après un certain temps sans abris, en plus de rétablir de nouveaux contacts sociaux. Ensuite, il y a le type cyclique qui représente les personnes qui alternent entre des périodes sans abris et avec un logement. Finalement, l'itinérance chronique ou à long terme est la forme d'itinérance la plus visible. Étant moins fréquente que le type situationnel, elle implique de nombreuses interventions et des coûts sociaux importants. L'itinérance chronique concerne les personnes qui n'ont pas eu de logement depuis une longue période.

La définition de l'itinérance varie selon les auteurs, au Canada comme ailleurs dans le monde (Bibliothèque du Parlement, 2020). Plusieurs de ses définitions ont en commun l'absence de logement stable de l'individu. L'itinérance ne signifie pas seulement ne pas avoir de logement. Il est important de noter que sa définition englobe aussi l'oscillation entre deux états de la situation de logement d'une personne. Cette situation peut évoluer en fluctuant entre stabilité (avoir un endroit stable où vivre) et instabilité (ne pas avoir d'endroit stable et constant où vivre) (Simard, 2016). Dans le cadre de cette étude, la définition utilisée par le Ministère de la Santé et

des Services Sociaux du Québec est adoptée considérant que l'étude concerne des participants québécois et que cette définition est inclusive des différents types d'itinérance. Elle comporte en plus des précisions importantes concernant le contexte psychosocial de la personne ou groupe en itinérance. Il s'agit de la définition de la Politique nationale de lutte à l'itinérance (MSSS, 2014). Selon cette définition, l'itinérance se définit comme étant :

un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. (MSSS, 2014, p. 30)

Pour ce mémoire, une personne sera considérée comme étant ou ayant été en situation d'itinérance si elle a vécu, dans sa trajectoire de vie, au moins un épisode sans domicile fixe.

Parmi les causes de l'itinérance documentées, on retrouve la disponibilité problématique des logements abordables et des rapports dysfonctionnels de la personne en situation d'itinérance avec sa communauté. Au sujet de ces rapports dysfonctionnels chez la population itinérante, certains auteurs proposent des explications qui pourraient permettre de mieux comprendre les difficultés à utiliser son réseau social pour s'en sortir. Par exemple, les résultats de l'étude de Padgett et collaborateurs (2012) montrent que la population itinérante présente un parcours de vie où se cumulent plusieurs événements qui pourraient favoriser un isolement social et l'appauvrissement du réseau social. Ces événements tel que des traumatismes et pertes de proche (mort précoce, ruptures), en plus de problèmes de santé mentale grave et des troubles de consommation, participeraient aux difficultés relationnelles vécues. Lussier et Poirier (2000) précisent que ces ruptures sociales et affectives proviendraient, entre autres, d'une dynamique familiale dysfonctionnelle (ex. : maltraitance et négligence) ayant provoqué des traumatismes pendant l'enfance qui se traduisent à l'âge adulte par ces difficultés relationnelles. Beaucoup de leurs relations seraient marquées par de la violence, de l'instabilité et/ou de l'insatisfaction. Le rapport interministériel sur l'itinérance au Québec (MSSS, 2022) souligne la violence conjugale, interpersonnelle et familiale comme étant des facteurs contribuant à l'itinérance. De plus, ils

auraient tendance à refuser l'aide offerte et à faire plusieurs demandes d'aide sans développer de sentiment d'attachement ou d'engagement dans leur démarche compte tenu de leur recherche de rupture et du besoin de se lier qui se jouent simultanément (Lussier et Poirier (2000)). La consommation de SPA représente aussi un facteur qui perturbe le fonctionnement social des personnes vivant des situations d'itinérance (Brown *et al.*, 2016). Ces difficultés relationnelles interpellent un thème central de cette recherche : l'influence du réseau social dans le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI.

Implication et influences de la communauté et du réseau social informel dans le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire

Le rôle du réseau social informel de la personne judiciairisée ayant vécu une situation d'itinérance doit être considéré lorsqu'il est question de la réussite de leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Dans cette section, nous présenterons d'abord des données qui montrent la grande pertinence des membres du réseau social informel dans le processus de (ré)intégration sociocommunautaire post-judiciarisation. Ensuite, nous présenterons certains risques et avantages associés à la mise en relation d'une personne judiciairisée avec son réseau social informel.

La (ré)intégration sociocommunautaire concerne chaque année des centaines de milliers de personnes contrevenantes ainsi que leurs réseaux sociaux respectifs. Parmi les personnes inculpées d'un délit au Code criminel canadien en 2017, environ six personnes sur dix ont reçu une peine ou une mesure dans la collectivité telle qu'une probation par exemple (Statistique Canada, 2021). De plus, celles qui reçoivent une sentence de détention doivent généralement compléter celle-ci en libération conditionnelle dans la communauté. Cela signifie qu'ils sont alors possiblement en interaction avec leur réseau social : famille, amis, collègues, voisins, etc. Une fois les mesures et interventions judiciaires et correctionnelles terminées, la (ré)intégration sociocommunautaire de la personne devrait suivre son cours alors qu'elle est en contact avec son réseau social.

Être en contact avec son réseau social n'est pas sans risque pour certaines personnes judiciarisées. Le réseau social peut présenter des facteurs de risque criminogènes (Bonta et Andrews, 2016) et il peut aussi augmenter la détresse et les comportements à risque chez les personnes en situation d'itinérance (Lincoln, 2000). Parmi les huit prédicteurs (statiques et dynamiques) de récidive les plus puissants, Bonta et Andrews (2016) évoquent les relations familiales problématiques (ex. : l'absence de soutien de membres de la famille et/ou des relations conflictuelles et violentes avec un partenaire amoureux), certaines formes de soutien social reliées à la criminalité (ex. : avoir des pairs criminels et/ou ayant une attitude criminelle et être isolé de pairs prosociaux) et des difficultés à l'école ou au travail (ex. : mauvaise qualité des relations interpersonnelles à l'école ou au travail).

Toutefois, plusieurs études mettent plutôt en valeur le rôle positif que peut jouer le réseau social dans le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire (Helmus et Ternes, 2017; Klement, 2015; Martinez et Abrams, 2013). L'approche visant la réinsertion sociale par la communauté semble connaître un certain succès quant au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciarisées. Les personnes judiciarisées en contact avec la communauté pendant leurs peines ou leurs mesures correctionnelles récidivent moins que celles n'ayant pas de tels contacts (Helmus et Ternes, 2017; Klement, 2015; Ministère de la sécurité publique, 2015; Pettus-Davis *et al.*, 2017). C'est du moins ce que l'on peut observer dans l'étude du Ministère de la sécurité publique (2015) sur la récidive d'une cohorte de personnes judiciarisées, deux ans après leur libération entre 2007 et 2008. Bien qu'il ne soit pas possible d'isoler l'effet de différents facteurs (ex. : antécédents criminels), les peines et les mesures qui se réalisent dans la communauté semblent présenter certaines caractéristiques (travail, école, contacts prosociaux) qui protègent l'individu contre la récidive. La communauté, formée entre autres du réseau social, peut ainsi fournir aux personnes judiciarisées certains leviers de changement qui viennent faciliter leur trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Les acteurs du réseau social peuvent être en contact avec la personne judiciairisée ayant reçu une sentence dans la communauté ou étant en libération conditionnelle. Il est donc nécessaire de documenter *comment* leur influence sur le contrevenant peut faciliter le désistement du crime et sa (ré)intégration sur différents plans et selon sa propre perspective. Le rôle du réseau social informel dans la trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des Québécois judiciairisés ayant vécu une situation d'itinérance n'a pas été documenté à notre connaissance. Cela s'avère pertinent pour mettre et maintenir en place ce qui est perçu comme aidant par ces personnes et améliorer l'influence du réseau social sur le désistement de leur délinquance et leur (ré)intégration.

Définition de la (ré)intégration sociocommunautaire

La littérature présente différentes définitions de la (ré)intégration sociocommunautaire (Bérard, 2015; Davis *et al.*, 2013; Harding *et al.*, 2014). L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ) propose d'utiliser le terme (ré)intégration plutôt que réinsertion. La réinsertion concerne « un ensemble d'interventions visant à ce que la personne contrevenante vive de façon socialement acceptable dans le respect des lois » (p.11) (Ministère de la sécurité publique du Québec, 2010). Elle signifie aussi l'insertion d'une personne dans un milieu (Bérard, 2015). Le terme (ré)intégration, quant à lui, souligne les aspects relationnels et émotionnels qui sont manquants dans la définition du concept de réinsertion sociale. De plus, les parenthèses entourant le « ré » de (ré)intégration constituent leur proposition afin de souligner la présence de personnes qui n'ont jamais été intégrées à la société et qui devront s'y intégrer pour une première fois, en plus de celles qui ont déjà été intégrées et qui doivent le faire à nouveau (Bérard, 2015). Cette proposition peut s'appliquer aux contextes des personnes en situation d'itinérance qui peuvent présenter une désaffiliation sociale (MSSS, 2014) et une première ou énième tentative de (ré)intégration sociocommunautaire dans leur trajectoire.

La définition de (ré)intégration sociocommunautaire de l'ASRSQ est établie comme étant un « processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque la personne participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle

évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance à leur égard » (Bérard, 2015, p. 5). Suivant la définition de Bérard (2015) et les deux concepts clés qu'elle comprend (participation sociale et sentiment d'appartenance), la personne judiciairisée pourrait utiliser son réseau social pour se (ré)intégrer à la société, car ces concepts importants sont en lien direct avec celui-ci.

Définition et composition du réseau social informel et communauté Par définition, la communauté et le réseau social se partagent de mêmes acteurs (ex. : les membres d'une famille, d'un groupe religieux, le voisinage). La communauté inclut un plus grand nombre d'acteurs que le réseau social, ce dernier référant à l'ensemble des liens sociaux stables qu'entretient une personne (Brissette *et al.*, 2000). Pour circonscrire le nombre d'acteurs sociaux impliqués dans la vie d'un contrevenant dans le cadre de cette étude, le réseau social informel sera appréhendé ainsi : famille, amis, co-usagers de service et collègues de travail.

Parmi les acteurs du réseau social de jeunes en situation d'itinérance, certains auteurs ont répertorié les personnes qui pouvaient représenter une source d'aide (Barman-Adhikari et Rice, 2014 ; Joly *et al.*, 2014). Les jeunes rapportent recevoir du soutien de pairs en situation d'itinérance, de leurs partenaires amoureux, de membres de leur famille rapprochée et élargie, d'amis hébergés et d'intervenants sociaux. Ce réseau social diffère selon le type d'itinérance (Green *et al.*, 2013). D'abord, il se présente comme étant plus large et risqué (ex. : réseau de consommation, pairs itinérants, partenaires sexuels risqués) lors des premiers mois d'itinérance et il se fragmente graduellement en se présentant sous forme de plusieurs petits groupes isolés. Plus une personne est en situation d'itinérance longtemps et accumule de l'expérience, plus son réseau social devient soutenant (formé de personnes responsables, bienveillantes, prosociales) tel que chez ceux et celles présentant une itinérance cyclique ou chronique. Bref, selon Green *et al.* (2013), la structure et la composition du réseau social de ces personnes évoluent avec le temps.

La composition de ce réseau peut aussi être associée aux expériences de détention des jeunes itinérants. Zhao *et al.* (2018) concluent que les jeunes itinérants avec des antécédents de détention avaient plus de pairs dépendants à des substances psychoactives (SPA) que leurs

homologues sans historique de détention. D'ailleurs, l'influence des pairs est un prédicteur des comportements à risque chez les jeunes sans-abris, tels que les conduites à risque en matière de VIH/SIDA (Fader, 2011; Rice *et al.*, 2007). Les auteurs soulignent que l'historique de détention devrait prendre une place plus centrale dans les études portant sur cette population, considérant son lien direct avec un réseau social plus risqué.

Comment le réseau social informel permet de diminuer les risques d'itinérance et de criminalité

Le réseau social, parfois responsable du maintien de la situation d'itinérance (Lussier et Poirier, 2000) et de délinquance (Bonta et Andrews, 2016) présente aussi des caractéristiques qui permettent de s'en prémunir. En ce qui a trait à la délinquance, les études ont montré que les bonnes relations familiales, entre autres, sont liées à moins de criminalité et de consommation (Sampson et Laub, 2003; Visser *et al.*, 2013) et favorisent l'engagement dans des activités prosociales qui réduit le risque d'implication dans la délinquance (Brunton-Smith et McCarthy, 2017; Ruch et Yoder, 2018).

À propos de l'itinérance, Thompson et collaborateurs (2016) et Aubry et collaborateurs (2016) ont identifié différents facteurs de protection sur le plan social tels que : avoir un enfant, avoir du soutien amical et familial accessible, se sentir satisfait de son soutien social, en avoir une perception positive et avoir un animal de compagnie. De plus, d'autres facteurs aidant à la stabilité d'hébergement émergent de l'étude d'Aubry *et al.* (2016). Parmi ces facteurs, on retrouve le fait d'avoir accès à des logements à prix modiques, à un meilleur revenu et le fait d'avoir un plus grand réseau social. Les auteurs suggèrent qu'avec un grand réseau social, les opportunités et les formes de soutien nécessaires pour réussir pourraient alors être plus variées et accessibles.

Définition du soutien social et des types de soutien

Ce mémoire s'intéresse au réseau social informel et au soutien (social informel) reçu par celui-ci (Rausa, 2008) dans le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. Le soutien social réfère aux ressources psychologiques et matérielles échangées ou dispensées avec ou par des non-professionnels du réseau social de la

personne (American Psychological Association, s. d.; Cohen, 2004). Le soutien social peut atténuer le stress de la personne notamment en fournissant trois formes distinctes de soutien : le soutien instrumental, le soutien émotionnel ainsi que le soutien informationnel.

Premièrement, le soutien instrumental s'actualise, entre autres, par la famille ou les pairs (amis, collègues, co-usagers), en répondant aux besoins de base d'un individu (Cohen, 2004). Il s'actualise par les services reçus de la part de ces derniers, tels que des services d'hébergement, de transport ou financiers (Visher et Travis, 2003). Deuxièmement, pour ce qui est du soutien émotionnel, celui-ci s'actualise par les liens que les personnes entretiennent, qui, selon Cohen (2004) impliquent « l'expression de l'empathie, la bienveillance, de la réassurance et de la confiance en plus d'offrir la possibilité d'évacuer et verbaliser leurs émotions » (p. 677). Enfin, toujours selon cet auteur, le soutien informationnel se définit par les informations fournies par un pair, dont la personne judiciarisée pourrait avoir besoin pour, par exemple, trouver du travail ou accéder à divers services.

Les différentes formes de soutien social peuvent se montrer nécessaires à la participation dans les services que pourraient utiliser les PJVSI (Eno Loudon et Manchak, 2018; Magrinelli Orsi et Brochu, 2009). La participation dans les différentes instances sociales (travail, service, etc.) et le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté qu'elle peut engendrer sont au cœur du concept de (ré)intégration sociocommunautaire.

Le sentiment d'appartenance et son développement

Le sentiment d'appartenance et d'amour profond est un besoin fondamental de tous les hommes et femmes (Brown, 2010) :

Nous sommes biologiquement, cognitivement, physiquement et spirituellement capables d'aimer, d'être aimés et d'appartenir. Lorsque ces besoins ne sont pas satisfaits, nous ne fonctionnons pas comme nous le devrions. Nous nous brisons. Nous nous effondrons. Nous nous engourdissons. Nous avons mal. Nous blessons les autres. Nous tombons malades [traduction libre] (Brown, 2010, p. 40).

Donati (2011) parle d'appartenance à un groupe quand la personne peut s'identifier au *nous* en constatant qu'elle partage des attributs communs à un groupe et que le groupe lui attribue un rôle qui lui donne des responsabilités et dans lequel ses comportements auront des impacts. Il ajoute aussi la nécessité d'entretenir des communications et des relations réciproques avec d'autres personnes jugées importantes dans le groupe. Ce sentiment peut donc se développer en étant partie prenante d'un groupe, de concert avec la fréquence et l'intensité des relations qu'ils entretiennent dans ce contexte de participation sociale (Weaver et McNeill, 2014). L'individu doit aussi sentir qu'il correspond au milieu qu'il intègre. Cela signifie qu'il doit percevoir que ses actions sont cohérentes avec le milieu ou qu'elles le complètent (Hagerty *et al.*, 1992). Le sentiment d'appartenance peut s'avérer particulièrement difficile à développer pour des personnes en situation d'itinérance. Les traumatismes dont la population itinérante a souvent été victime (Lussier et Poirier, 2000; Neves Horácio *et al.*, 2023) peuvent contribuer à ses difficultés à développer son sentiment d'appartenance (Kinley et Reyno, 2019). Le sentiment d'appartenance est nécessaire au bon fonctionnement sociocommunautaire (Brown, 2010) et peut, en ce sens, favoriser le désistement du crime (McNeill, 2014). Le développement du sentiment d'appartenance et le processus de désistement du crime se partagent plusieurs caractéristiques et sont intimement liés.

Processus de désistement du crime et ses liens avec le sentiment d'appartenance

Le processus de désistement du crime s'expliquerait en deux phases selon Maruna et collaborateurs (2004). En premier lieu, le désistement primaire se définit par l'arrêt d'agir des comportements délinquants pendant un temps donné. Le désistement primaire serait nécessaire au développement du sentiment d'appartenance envers une communauté de non-contrevenants. La définition du sentiment d'appartenance sous-entend que l'individu devrait agir conformément aux normes qui régissent l'équilibre d'une communauté afin d'être cohérent avec le milieu (Hagerty *et al.*, 1992). Le désistement secondaire (Immarigeon et Maruna, 2004) consiste quant à lui en un changement au niveau de l'identité de la personne. Celle-ci passe de l'arrêt d'agir délinquant à l'adoption d'un mode de vie prosocial à plus long terme. Elle se définit alors comme « une personne changée » [traduction libre] (p. 19). Cette transformation pourrait se produire, par

exemple, à l'aide de prises de conscience provoquées par des interventions, ou non. Elle pourrait se produire de façon autonome par l'individu. À cette étape, l'individu délaisse ses anciens rôles et son identité délinquante et reconstruit son identité autour d'un ou plusieurs nouveaux rôles qui sont étroitement liés à leur sentiment d'appartenance à une communauté ou un groupe prosocial. De plus, une transformation identitaire prosociale se produirait à travers des interactions complexes entre le système familial, les pairs, la communauté et les autres systèmes se trouvant en périphérie (Datchi, *et al.*, 2016). Les relations positives avec le réseau social (famille, amis...) sont essentielles pour (re)construire une identité prosociale nécessaire au désistement (secondaire) du crime (Villeneuve *et al.*, 2021). En ce sens, Best (2019) explique l'importance du concept de l'identité sociale dans le processus de rétablissement d'une dépendance aux SPA et de désistement du crime. Il serait alors nécessaire d'être partie prenante dans un groupe (participation sociale et développement du sentiment d'appartenance) pour y adopter un nouveau rôle prosocial. Ceci permettra de tendre vers le changement de la perception de soi (désistement secondaire) et de développer un sentiment d'appartenance (Weaver et McNeill, 2014). En somme, le désistement secondaire est une forme de changement identitaire. Le changement identitaire est influencé par plusieurs facteurs (ex. : relations positives avec son réseau social) et favorise d'autres changements (ex. : arrêt de consommation de SPA) qui influencent le désistement du crime. Le sentiment d'appartenance et le désistement secondaire se partagent donc des conditions semblables à leur développement (faire partie d'un groupe, y occuper un rôle reconnu et être en interaction). L'adoption d'un nouveau rôle prosocial (ex. : parent, employé) a permis aux participants de l'étude de Barry (2006) le développement d'un « sentiment d'interdépendance et d'empathie » (p. 418) pour leur communauté, qui a résulté en un désistement du crime. Le groupe a permis aux participants de Barry (2006) de se sentir utiles, d'avoir des opportunités enviabiles et d'avoir accès à des nouveaux moyens d'intégration auparavant inaccessibles dans leur vie criminelle. C'est aussi le sentiment d'appartenance qui accompagne l'adoption d'un nouveau rôle qui a aidé les participants de l'étude de Weaver et McNeill (2014) à se désister de la délinquance. La délinquance des participants était devenue incompatible avec la réalisation et le maintien de leurs préoccupations relationnelles et individuelles.

En complément aux phases de désistement proposées par Maruna *et al.* (2004), McNeill (2016) propose le concept de désistement tertiaire qui s'appuie principalement sur le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté. Pour cet auteur, ce niveau de désistement est atteint quand, au-delà de l'arrêt des comportements criminels (désistement primaire) et de l'adoption d'un nouveau rôle identitaire (désistement secondaire), l'individu considère sa place en société et la société le considère en retour en lui donnant accès aux mêmes statuts prosociaux, ressources, opportunités et droits que les autres personnes. En ce sens, Farrall (2002) soutient que le désistement et le sentiment d'appartenance sont des concepts indissociables. Pour l'auteur, le désistement peut se produire uniquement lorsque les individus partagent des liens positifs et réciproques avec un groupe dans lequel se partagent des idées communes, des normes, des responsabilités et des attentes. Ainsi, les contextes relationnels et structurels sont mis en évidence par McNeill (2016) et Farrall (2002) dans leurs explications du processus de désistement. En somme, le désistement tertiaire prend forme au niveau social, c'est à dire, par le biais de la reconnaissance de la communauté envers les efforts déployés par le contrevenant pour changer et par le développement d'un sentiment d'appartenance envers cette communauté (McNeill, 2016). Les désistements tertiaire et secondaire sont étroitement liés aux liens que la personne judiciairisée tisse avec la communauté.

Finalement, ces trois types de désistement (primaire, secondaire et tertiaire) peuvent être soutenus par le désistement assisté. Le terme a été utilisé pour la première fois par King (2013). Celui-ci utilise ce concept pour qualifier les trajectoires de désistement qui ont été soutenues par des liens significatifs créés avec des proches (familles, amis) ayant favorisé le désistement. Ce concept est aussi utilisé pour qualifier les interventions jugées efficaces ayant été menées par certains acteurs œuvrant dans les services dispensés aux personnes judiciairisées (ex. : agent de probation). Ce soutien au désistement a déjà été étudié plusieurs fois, sans porter le nom de désistement assisté (F.-Dufour *et al.*, 2018; King, 2013). Dans une étude sur la portée du désistement assisté réalisée par F.-Dufour *et al.* (2018), les auteurs utilisent la définition suivante du désistement assisté :

Les interventions pourraient aider les personnes contrevenantes à avoir une nouvelle façon de se percevoir, de percevoir leurs relations avec leurs familles et leurs pairs étant donné qu'elles donnent l'opportunité de développer de nouveaux réseaux sociaux, de nouvelles identités et de nouveaux modes de vie. (F.-Dufour *et al.*, 2018, p. 223)

En s'appuyant sur cette définition, il serait logiquement possible d'y inclure les interventions menées par tous les acteurs du milieu professionnel (ex. : intervenants, avocats) et non professionnel (ex. pairs, famille). Dans le cadre de ce mémoire, seules les relations avec les acteurs du milieu non professionnel dans le réseau social de la personne seront étudiées, car aucune étude n'a porté spécifiquement sur ces acteurs en ce qui concerne les PJVSI au Québec. Ce réseau social informel fait donc référence à des agents de désistement informels (F.-Dufour et Villeneuve, 2020) qui agissent dans le cadre du désistement assisté.

Le désistement assisté et la (ré)intégration sociocommunautaire se partagent des similitudes mais présentent des différences importantes. Alors que le désistement assisté vise à soutenir les différentes formes de désistement (F.-Dufour *et al.*, 2018; King, 2013), la (ré)intégration sociocommunautaire va plus loin et vise l'intégration et la création de liens durables dans et avec la communauté (désistement tertiaire) (Quirion *et al.*, 2021). Toutefois, la présence du réseau social est importante dans l'accomplissement du désistement assisté et de la (ré)intégration sociocommunautaire.

Les différentes phases du désistement, le désistement assisté et la (ré)intégration sociocommunautaire nécessitent que la personne soit en relation avec autrui. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'intégrer des milieux qui offrent des contextes facilitant le désistement et la création de liens sociaux puis de persévérer dans ces milieux. Par exemple, la personne contrevenante pourrait par elle-même ou avec l'aide d'un membre de l'entourage intégrer certains services comme un traitement des problèmes de dépendance aux SPA si elle vit cette difficulté. Ce type de service contribue significativement à diminuer la récidive criminelle (Brochu *et al.*, 2018; de Andrade *et al.*, 2018; Martinelli *et al.*, 2020). Il influence donc le désistement primaire. Pour traiter les multiples difficultés auxquelles fait face cette population, un amalgame de services peut être nécessaire (Datchi et Sexton, 2013). En effet, la population

judiciarisée qui a été en détention ou en centre jeunesse présente plusieurs problématiques concomitantes liées notamment aux dépendances, à l'hébergement, au chômage (MacDonald, 2013; Samuels et Pryce, 2008) ou à la santé mentale (Havlicek, 2011; Keller *et al.*, 2007). Pour amorcer une thérapie ou un service, la PJVSI pourrait avoir besoin d'une motivation initiale et le réseau social informel peut être aidant à cet effet.

Comment le réseau social informel peut favoriser la motivation à utiliser un service

Le réseau social informel influence la motivation des PJVSI à s'engager dans un service selon plusieurs sources qui seront d'abord présentées. Nous poursuivons la section en abordant le concept de motivation et ses différentes formes tout en démontrant ses relations avec le réseau social informel. La section se termine en avançant quelques arguments pouvant expliquer la difficulté des PJVSI à s'engager dans un service et/ou un emploi malgré le soutien du réseau social.

La motivation à utiliser des services par les jeunes en situation d'itinérance peut être facilitée ou entravée par le soutien instrumental et émotionnel reçu des pairs de la rue et des contacts hors rue (famille, amis, intervenants). Les résultats de Barman-Adhikari et Rice (2014) mettent en évidence les effets positifs et négatifs que le soutien du réseau social peut engendrer chez des jeunes de la rue. D'abord, l'aide instrumentale reçue de différentes sources a eu des effets différents. Lorsque le soutien instrumental était reçu des pairs de la rue, il semblait diminuer la motivation à s'engager dans un service d'aide à l'emploi. Les auteurs ont aussi conclu que les autres sources de soutien (famille, fratrie, famille éloignée) avaient peu d'effet sur l'utilisation de service d'aide à l'emploi. À l'inverse, lorsque le soutien instrumental était reçu par des amis vivant en domicile fixe, il favorisait les chances d'utiliser ce type de service. D'autre part, la forme de soutien reçue a eu des effets différents sur l'utilisation des services. Lorsque le soutien des pairs de la rue était plus émotionnel qu'instrumental, la probabilité d'utiliser un service augmentait. Alors que certaines études (Kurtz *et al.*, 2000; Raleigh-DuRoff, 2004) ont rapporté l'effet positif de la famille sur la probabilité d'utiliser un service pour atteindre l'autosuffisance, Barman-Adhikari et Rice (2014) ne concluent aucun lien significatif. En

somme, la composition ou nature du réseau social qui gravite autour de la personne en situation d'itinérance a un impact important sur la compréhension de son engagement dans des services, en lien avec sa source (ex. : pairs, famille) et sa forme de soutien (ex. : instrumental, émotionnel).

D'autre part, les pairs de la rue peuvent agir comme modèles comportementaux et à titre d'informateurs, en lien avec l'utilisation des services autres que les services d'aide à l'emploi. Chew Ng *et al.* (2013) ont documenté, à cet effet, que les jeunes itinérants qui s'affilient avec d'autres jeunes utilisant déjà des ressources d'hébergement ont cinq fois plus de chances d'utiliser les services eux-mêmes. Dans l'étude de Garrett *et al.* (2008), presque tous les jeunes itinérants sondés (N=27) ont dit avoir reçu du soutien de pairs itinérants pour apprendre à vivre dans la rue et pour apprendre sur la disponibilité des ressources et des services pour se nourrir, avoir un endroit sécuritaire pour dormir ou entreposer ses effets personnels (Garrett *et al.*, 2008). Dans ces études, l'aide offerte par les pairs de la rue est favorable à l'utilisation des services d'hébergement et d'aide alimentaire.

La motivation à utiliser un service (ex. hébergement, employabilité, etc.) peut prendre sa source dans le désir de changer. La motivation à changer est un facteur associé à la réussite de la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciairisées dans l'étude de Davis *et al.* (2013). Dans cette étude, les différents acteurs et instances du réseau social (famille, amis, travail, service) sont perçus par les répondants comme des sources de soutien qui influencent leur motivation à changer. Leurs résultats suggèrent que la motivation varie selon le soutien perçu offert par le réseau social de la personne. La motivation à changer augmente avec un soutien social perçu de façon positive. Inversement, le soutien social est perçu plus positivement quand les individus ont une motivation à changer. Le réseau social serait plus disposé à offrir son soutien lorsqu'il perçoit que l'individu a la volonté de changer.

La motivation à changer peut prendre racine dans les prises de conscience de la personne qui peuvent être influencées par le soutien de son réseau social informel. La motivation peut se présenter sous différentes formes. Elle peut être extrinsèque, intrinsèque ou vue de façon non

binaires sur un continuum (Ryan et Deci, 2000). Les pressions externes (ex. contraintes légales ou venant d'un tiers) peuvent souvent expliquer l'amorce d'un traitement, et possiblement son maintien (Magrinelli Orsi et Brochu, 2009). C'est ce que certains appellent la motivation extrinsèque. La motivation extrinsèque est vue par Melnick et collaborateurs (2001) comme non efficace lorsque la pression disparaît. En revanche, elle peut s'internaliser chez la personne aidée et devenir une motivation intrinsèque (provenant d'une source interne, propre à l'individu) dans certaines conditions (Magrinelli Orsi et Brochu, 2009). Par exemple, la motivation intrinsèque des participants de l'étude de Davis *et al.* (2013) semble avoir été influencée par le soutien de leur réseau social. En effet, les interventions de réadaptation en dépendance offertes aux contrevenants ont semblé être plus efficaces quand un proche de la personne se soucie d'eux et leur démontre. La motivation intrinsèque est primordiale pour réaliser et consolider un changement (Magrinelli Orsi et Brochu, 2009). Il est toutefois important de noter que le faible sentiment de compétence à réussir un traitement peut être plus important que le manque de motivation intrinsèque pour expliquer l'abandon du traitement et des changements amorcés (Magrinelli Orsi et Brochu, 2009).

La motivation intrinsèque à changer peut aussi se développer en dehors des pressions externes. Différentes sources personnelles ou internes peuvent influencer la personne à changer (Brunelle *et al.*, 2014) : le désir d'améliorer leur qualité de vie (bien-être général et conditions), leur santé (physique et psychologique) et leur réseau social (ex. : maintenir ou retrouver des liens positifs avec sa famille, avoir des enfants, etc.). Cette source interne de motivation peut parfois résulter d'une prise de conscience ou d'un épuisement face aux conséquences négatives de la consommation sur leur vie (problèmes judiciaires, physiques, sociaux, etc.).

Ainsi, les pressions internes et externes peuvent influencer la participation sociale par l'intégration d'un service (ex. : traitement) ou d'un emploi (Brunelle *et al.*, 2014; Eno Loudon et Manchak, 2018; Harding *et al.*, 2014; Visher *et al.*, 2013). Toutefois, il peut être difficile pour une personne judiciairisée et/ou désaffiliée socialement de (ré)intégrer le marché du travail ou un groupe de personnes dans le cadre d'un service, considérant les divergences entre les normes et

les valeurs généralement partagées dans la communauté ainsi que les normes morales de la rue et de la détention (Matza, 1967). Cet écart, additionné à l'attitude fataliste (ex. : être impuissant sur sa vie; être la conséquence des événements plutôt que la cause) partagée généralement dans la culture délinquante (Bar-Tal *et al.*, 2009; Halsey *et al.*, 2016; Matza, 1967), peut laisser place à des situations où la personne se sent dépassée émotionnellement par des échecs. Elle pourrait alors vivre un moment culminant de désespoir où, pour retrouver du pouvoir sur sa vie, elle pourrait décider de retourner vers la criminalité ou la consommation, par exemple. Ce moment particulier où la personne n'a plus les capacités émotionnelles et pratiques nécessaires pour persister à renoncer à la criminalité ou la consommation et qui pourrait mener à une récidive ou une rechute est appelé par Halsey ses collaborateurs (2016) le « *fuck it moment* » (p. 12). Les auteurs réutilisent la terminologie fréquemment employée par leurs interviewés. Le soutien du réseau social pourrait aider à affronter ces périodes de désespoir.

Comment le réseau social informel peut aider à maintenir la participation sociale et le désistement du crime

Halsey *et al.* (2016) et Davis *et al.* (2013) voient le réseau social comme une source de soutien nécessaire pour maintenir le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. Afin d'éviter l'abandon du processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire, le réseau social pourrait offrir un soutien émotionnel adéquat pour désamorcer un moment critique de désespoir et de désengagement. Les trajectoires de désistement et de récidive de plusieurs cohortes de contrevenants ont été étudiées par Halsey et ses collaborateurs (2016) dans le but de comprendre comment les participants de l'étude ont vécu leur période de désorganisation menant jusqu'à la récidive. À la lumière de leurs résultats, ils ont proposé des solutions pour désamorcer le processus de désorganisation et de désespoir associé à la récidive. Il faudrait notamment que la personne soit convaincue par quelqu'un ou quelque chose que de ne pas récidiver conduit généralement à l'amélioration de leur situation. Pour ce faire, chaque ex-détenu devrait être soutenu par un réseau de personnes qui pourraient être contactées en tout temps pour répondre de façon adaptée à ses besoins d'aide en lien avec ses difficultés rencontrées. Cette alliance devrait être créée entre l'aidant et l'aidé avant même la sortie de détention (Halsey *et al.*, 2016). À cet effet, un soutien psychologique aux proches serait

nécessaire pour leur permettre de développer des habiletés efficaces pour former un solide soutien social autour de la personne judiciarisée. Toutes personnes significatives (ex. : membre de la famille, ami, mentor) doivent être considérées pour répondre adéquatement à leurs besoins (Datchi et Sexton, 2013). S'appuyer sur un réseau de pairs aidants peut prendre encore plus de sens avec le contexte psychosocial des personnes (ex)itinérantes judiciarisées, alors que les relations avec leur famille peuvent être particulièrement problématiques. Ainsi, le soutien émotionnel nécessaire pourrait aussi se puiser chez les pairs de la rue comme cela a été le cas chez certains participants de l'étude de Harding *et al.* (2014).

Le soutien offert par le réseau social peut favoriser l'amorce et le maintien des services. On pourrait penser qu'il peut aussi favoriser l'amorce et le maintien de l'emploi. Le soutien offert par les services favorise aussi le maintien de l'emploi (Davis *et al.*, 2013). En retour, le cadre offert par le travail et l'engagement envers celui-ci favorisent aussi le maintien des services. Le marché du travail présente plusieurs défis pour la population judiciarisée (Visher *et al.*, 2011) et itinérante (MSSS, 2014). Y avoir accès et maintenir un emploi semblent des éléments facilitateurs très aidants, car en plus de diminuer les risques de vivre une situation d'itinérance (Aubry *et al.*, 2016), l'emploi est un facteur clé de la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciarisées (ASRSQ, 2021; Poupart *et al.*, 2004).

Pertinence d'avoir accès au marché du travail pour favoriser la (ré)intégration sociocommunautaire et comment le réseau social informel peut la faciliter

Pour certains auteurs, avoir un emploi serait, entre autres, un indicateur de (ré)intégration réussie (Laub, Nagin et Sampson, 1998; Laub et Sampson, 1993; Uggen, 2000). D'abord, le maintien d'un emploi permettrait de porter un nouveau statut social, ce qui constitue un facteur de protection contre la récidive (Chan, 2019; Cherney et Fitzgerald, 2016; Lageson et Uggen, 2013; Laub et Sampson, 2001; Visher *et al.*, 2011). Il permet de changer la routine, d'offrir un certain cadre ainsi que de restreindre les opportunités criminelles s'offrant à la personne (Chan, 2019; Davis *et al.*, 2013; Laub et Sampson, 2001). Évidemment, l'emploi peut aussi permettre aux personnes judiciarisées itinérantes de se payer un logement, de favoriser une stabilité à ce niveau (à condition d'y amalgamer d'autres services de soutien en santé mentale et en

dépendance) (Slesnick *et al.*, 2018), de développer un sentiment d'appartenance et de se créer un nouveau réseau social (Chan, 2019; Davis *et al.*, 2013). Au Québec, dans une publication de l'ASRSQ, Bérard et Monette (2017) partagent aussi cette vision du travail en ajoutant que :

En effet, l'occupation d'un emploi implique un important investissement de temps au quotidien, développe une estime de soi positive, permet de consolider un réseau social, représente une source de revenus essentielle à la vie en société et contribue au bon développement de cette société. (p. 1).

Selon Strimelle et Poupart (2004), les répondants de leur étude québécoise ont affirmé que l'emploi est aussi un vecteur important de la transformation identitaire perçue dans la trajectoire de désistement : « Ces personnes, qu'elles aient ou non accès à un emploi, ont toutes mentionné dans leurs propos l'importance qu'elles accordent au travail pour se reconstruire une identité conforme aux critères de normalité imposés dans la société » (p. 119). Or, il est difficile d'avoir accès au marché du travail pour la population itinérante et judiciairisée à l'étude. Le casier judiciaire, le temps passé en détention, le manque de capital social (expérience, scolarité, contacts, etc.) et les problèmes de dépendance et de santé mentale sont aussi des obstacles à l'accès à l'emploi pour les contrevenants (Graffam *et al.*, 2008; Visher *et al.*, 2011) et les personnes en situation d'itinérance (Slesnick *et al.*, 2018). Dans leur étude portant sur une population de personnes en situation d'itinérance, Brown et collaborateurs (2016) ont souligné une association entre ceux ayant vécu des difficultés socioéconomiques lors de la période jeune adulte et les lacunes au niveau du capital social et de la sécurité d'emploi. Pour faire face à ces obstacles plus facilement, le soutien du réseau social pourrait aider de plusieurs façons.

D'abord, Brunton-Smith et McCarthy (2017) montrent que les bonnes relations familiales facilitent l'employabilité après la détention. Aussi, le soutien informationnel fourni au contrevenant par le réseau social lui permet d'avoir accès à davantage d'informations sur des employeurs qui seraient susceptibles de l'embaucher. La famille et les amis peuvent agir à titre de référence auprès de l'employeur pour faciliter l'embauche et lui garantir le bon fonctionnement du candidat dont il est question (Cherney et Fitzgerald, 2016). D'autre part, le réseau social peut aussi faciliter le processus vers le marché de l'emploi en fournissant au contrevenant le soutien instrumental nécessaire. C'est-à-dire qu'il peut lui permettre d'avoir accès à un logement, un

téléphone, des vêtements pour les entrevues ou un moyen de transport pour se rendre au travail (Harding *et al.*, 2014; Strickland, 2016). Ces formes de soutien matériel et informationnel peuvent permettre aux personnes judiciairisées d'obtenir et de maintenir des emplois leur procurant un meilleur salaire, de faire un choix éclairé quant à leur emploi, ou encore de retourner à l'école (Harding *et al.*, 2014). Il apparaît intéressant de documenter comment certains pourraient avoir réussi à bénéficier de ces soutiens, malgré les défis que présente le contexte de vie d'une personne judiciairisée ayant vécu ou vivant une situation d'itinérance.

L'ensemble du tableau de l'itinérance au Québec et de la judiciairisation nous permet de constater que ces réalités sont importantes et que le réseau social des PJVSI peut les aider à se désister du crime et à se (ré)intégrer à la société et la communauté. La perception des PJVSI du soutien reçu par les membres de leur réseau social a été très peu documenté à notre connaissance. Ce mémoire a donc pour but de combler un manque de connaissances dans la littérature en s'intéressant à comment le réseau social informel des Québécois judiciairisés âgés entre 18 et 35 ans ayant vécu une situation d'itinérance peut faciliter ou non leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

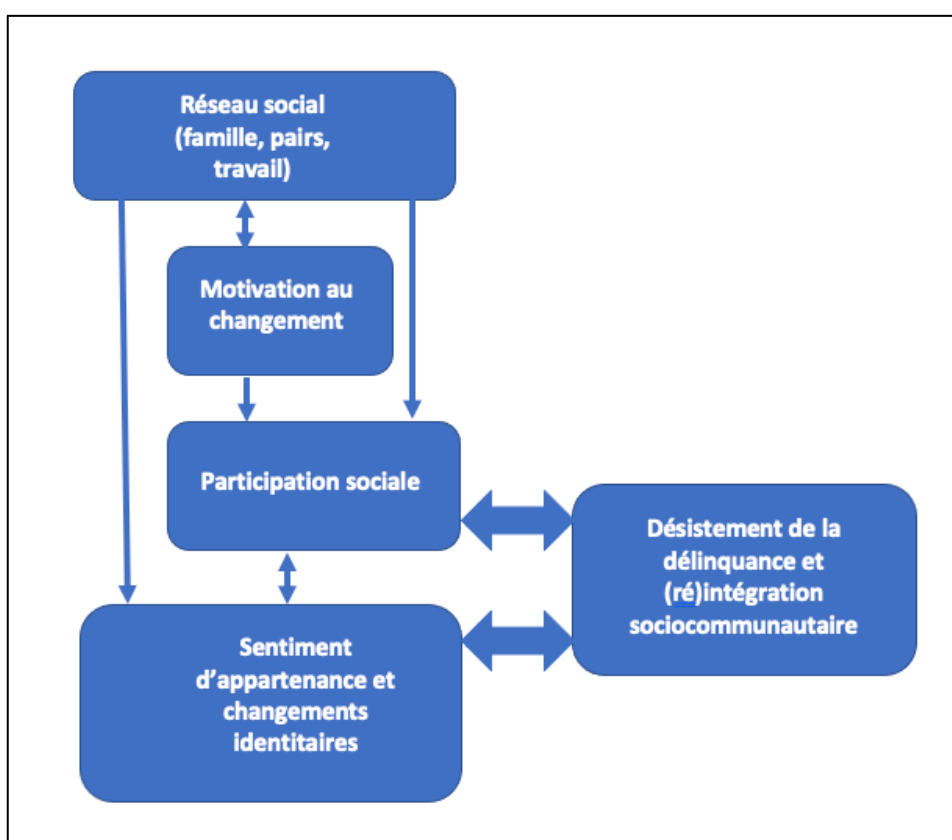
Cadre conceptuel de l'étude

La Figure 1 présente le cadre conceptuel de la présente étude, lequel a été élaboré à partir de la littérature scientifique. Le réseau social informel, ainsi que ses différentes instances (ex. : famille, pairs, collègues) influencent directement le sentiment d'appartenance (Donati, 2011) et le changement identitaire. La motivation au changement et le réseau social s'inter influencent et cela favorise la participation sociale (Davis *et al.*, 2013). Le réseau social peut aussi faciliter l'engagement (Eno Loudon et Manchak, 2018; Visher *et al.*, 2013) et le maintien de la participation sociale (Davis *et al.*, 2013; Halsey *et al.*, 2016). La participation sociale dans les instances sociales offre un terreau fertile pour le changement identitaire associé au désistement du crime (Poupart *et al.*, 2004; Davis *et al.*, 2013; Laub et Sampson, 2001) et le développement d'un sentiment d'appartenance (Donati, 2011; Weaver et McNeill, 2014). Ce sentiment, en retour, pourrait inciter davantage à la participation sociale. Lorsque ces deux indicateurs (participation

sociale et sentiment d'appartenance) sont bien développés ou observés chez la personne judiciarisée, il est possible de parler d'un processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire qui est bien réussi ou déjà très bien amorcé (Bérard, 2015). En retour, une un désistement du crime ou une (ré)intégration sociocommunautaire amorcée ou réussie influence la participation sociale et le sentiment d'appartenance.

Figure 1

Relations entre les concepts relevés dans les écrits scientifiques



Objectifs

Pour établir les objectifs de ce mémoire, nous considérons le modèle conceptuel élaboré à partir de la recension des écrits et le manque de recherches scientifiques sur les perceptions des personnes judiciarisées québécoises ayant vécu de l'itinérance quant à l'influence de leur réseau social informel sur leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration

sociocommunautaire. L'objectif principal visé par cette étude exploratoire est de documenter comment le réseau social de Québécois judiciairisés de 18 à 35 ans ayant vécu une situation d'itinérance a pu être facilitant dans leur trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Les objectifs secondaires visent à documenter :

- 1.1) comment le réseau social facilite l'accès à l'emploi chez les PJVSI;
- 1.2) comment le réseau social facilite l'accès et le maintien des services chez les PJVSI.

Méthode

Devis de recherche

Afin d'atteindre les objectifs de recherche, un devis de recherche qualitatif inspiré d'une approche phénoménologique est retenu. La recherche qualitative s'intéresse à la subjectivité des expériences recueillies. Elle permet d'avoir accès à la perception et au monde émotionnel des personnes (Fortin et Gagnon, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016).

Le devis qualitatif permet aussi de s'adapter aux imprévus qui pourraient survenir durant l'étude en sciences sociales, considérant l'aspect complexe des phénomènes humains. Pour ce faire, il permet notamment de modifier le devis de recherche, notamment, en y ajoutant des questions à la suite des analyses préliminaires qui devraient se faire tout au long de la collecte de données. Il favorise ainsi une co-construction du phénomène documenté avec le participant et une amélioration constante du devis de recherche (Paillé et Mucchielli, 2016).

Plus précisément, l'approche phénoménologique en recherche qualitative vise la compréhension et la description des phénomènes humains. Elle s'intéresse particulièrement à la nature des phénomènes et aux sens que les humains lui donnent (Fortin et Gagnon, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016). Pour ce faire, elle propose d'utiliser des méthodes qui sont sensibles à la subjectivité de l'expérience humaine (Gaudet et Robert, 2018). Pour répondre à ces caractéristiques, dans le cadre de cette recherche, la cueillette de données se fera au moyen d'entrevues semi-dirigés. Ces derniers sont des outils de recherche qualitatifs qui offrent l'opportunité de comprendre comment le sujet vit un phénomène selon sa propre perspective (Fortin et Gagnon, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016).

Considérations éthiques

Les certifications éthiques nécessaires à la réalisation du projet 1A du *(RÉ)SO 16-35* ont été demandées par l'équipe de recherche. L'équipe a commencé avec celle de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Une fois celle-ci octroyée, les comités d'éthique des universités de Montréal (UdeM), de Laval (ULaval) et Ottawa (UOttawa) ont été sollicités pour

approuver également le projet de façon accélérée, considérant que l'UQTR a des ententes avec les universités québécoises pour les projets qui impliquent plusieurs universités (processus multicentrique universitaire). Considérant que le projet a aussi comme objectif de rejoindre des personnes provenant de milieux divers, un certificat éthique a été demandé aux Centres intégrés universitaires de Santé et de Services Sociaux (CIUSSS) des régions de Québec (Capitale-Nationale), Mauricie Centre-du-Québec (MCQ) et Montréal via un processus multicentrique. Le Comité d'éthique de la recherche (CER) du CIUSSS MCQ était le CER principal. De plus, il a été nécessaire que l'équipe fasse des démarches supplémentaires auprès des directions respectives de quelques partenaires qui demandaient une certification de leur établissement. En effet, les comités d'éthiques du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) et du Service correctionnel du Canada (SCC) ont été sollicités pour obtenir leur certification. Tous ces comités d'éthique ont approuvé le projet de recherche. L'Université Laval (étant dans le processus multicentrique avec l'UQTR) et le SCC ont décidé d'accorder seulement un numéro de référence du dossier contenant les informations concernant leur approbation et n'ont pas émis de certificat officiel. Les numéros de certification éthique et les numéros des dossiers concernés sont disponibles dans le Tableau 1.

Tableau 1

Numéros de certification éthique et de dossier selon l'organisme

Partenaires	Numéro de certification éthique ou de dossier
UQTR	CER-18-249-07.01
ULaval	119 049
UdeM	CERAS-2018-19-198-D
UOttawa	S-10-18-1261
SCC	Recherche externe 1435-2
MSP	115 844
CIUSSS	CÉRP-2018-009

Mode de cueillette de données

Le mode de cueillette de données sélectionné est cohérent avec le type de devis qualitatif. L'utilisation de l'entretien qualitatif individuel comme mode de collecte de donnée (Fortin et Gagnon, 2016 ; Paillé et Mucchielli, 2016) est recommandée pour ce type de devis. Dans le cas où l'objet d'étude est un phénomène vécu par le participant, faisant de lui l'expert de sa situation, l'entretien semi-dirigé ou non dirigé est préférable. Il permet aux participants de décrire leurs expériences subjectives en profondeur et aux chercheurs de documenter les trajectoires de vie (Gaudet et Robert, 2018). Cette section présente pourquoi l'entretien semi-dirigé est retenu et le décrit. Elle présente aussi la façon dont la cueillette de données s'est déroulée.

Le projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat (*RE*)SO 16-35 avait comme objectif de décrire les trajectoires de désistement de la délinquance et de la (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés de 16 à 35 ans. L'entretien semi-dirigé a été retenu comme mode de collecte de données pour atteindre cet objectif. Ce type d'entretien qualitatif nécessite l'élaboration d'un guide d'entretien comportant des thèmes de départ ainsi que des sous-thèmes à aborder pendant l'entretien. Cette technique permet d'aborder les thèmes importants d'après la conceptualisation de l'objet de recherche tout en laissant soin à l'interviewer d'approfondir ou non certains thèmes. L'entretien semi-dirigé crée un partage du contrôle de la production du récit entre le participant et l'interviewer. Dans ce type d'entretien, l'interviewer est un facilitateur. C'est-à-dire que son rôle est d'écouter attentivement et de refléter les propos du participant pour mener celui-ci à se sentir à l'aise de raconter son récit. Ensuite, l'interviewer agit à titre de guide pour le participant qui explore son monde intérieur. L'entretien semi-dirigé est préférablement composé de questions ouvertes (ne se répondant pas par oui ou non et ne suggérant pas des réponses) qui incitent le participant à répondre spontanément, selon ses propres idées, et lui permet d'approfondir ou détailler son propos. L'objectif de l'entretien est de produire conjointement un récit du point de vue du participant, à la première personne du singulier (Gaudet et Robert, 2018).

Cette forme d'entretien est pertinente pour atteindre les objectifs du projet 1A de (RÉ)SO 16-35 et ceux de ce mémoire, car elle présente des caractéristiques de flexibilité (ex. : ajuster les questions en fonction des réponses, approfondir certaines réponses ou s'adapter au contexte de l'interviewé). Cela permet, entre autres, de s'adapter à la complexité du parcours et du récit du participant lors des entretiens (Charmaz, 2014). Ce type d'entretien peut facilement laisser place aux aspects temporels, relationnels et identitaires dans le discours (Doucet et Mauthner, 2008). C'est à dire que l'usage de questions ouvertes permet d'orienter le discours spontané des participants en fonction de ces aspects en particulier. Il peut donc permettre de documenter la perception de l'implication du réseau social des personnes judiciairisées ayant vécu une expérience d'itinérance dans leur trajectoire de judiciarisation, pendant l'utilisation de différents services ou durant leur recherche d'emploi.

Par ailleurs, ce type d'entretien permet d'ajuster le canevas d'entretien selon le vécu et le contexte de vie du participant, afin de proposer une compréhension la plus juste possible de son expérience personnelle, d'explorer de nouveaux thèmes et d'enrichir le guide d'entretien au fur et à mesure que les entretiens sont menés (Gaudet et Robert, 2018). Il est possible, par exemple, d'ajuster l'ordre des questions ou d'en poser des supplémentaires pour approfondir certains sujets (Hess *et al.*, 2000).

Le guide d'entretien « générique » utilisé dans le projet 1A dont l'objet et l'échantillon sont plus larges que ceux du mémoire (Appendice D) a été développé avec l'aide des partenaires de la communauté et des chercheurs du comité de suivi de l'axe 1 du (RÉ)SO 16-35, puis validé auprès du reste de l'équipe. Il comporte des thèmes relatifs au désistement assisté du crime, c'est-à-dire qu'il s'intéresse aux interventions formelles et informelles et aux personnes avec qui le répondant est en contact depuis qu'il a été impliqué dans le système judiciaire et correctionnel. Ces thèmes exploraient la perspective des participants vis-à-vis ces personnes ou services, soit : comment se sentent-ils à leur contact, comment les ont-ils aidés ou leur ont-ils nuï dans leur cheminement, et quel a été l'impact de ces services ou de ces personnes sur leur (ré)intégration sociocommunitaire. Le guide comportait aussi un volet consacré à la (ré)intégration

sociocommunautaire qui portait sur l'emploi, l'hébergement et le soutien dont les participants croient qu'ils auront besoin pour atteindre leurs ambitions. Par ailleurs, des thèmes relatifs aux passages à la vie adulte (ex. : participation sociale, accès aux ressources, sentiment d'appartenance, exploration identitaire et centration sur soi) étaient inclus dans le guide, en plus de thèmes propres au désistement (ex. : la nature du suivi pénal et ce qui a influencé les périodes de vie où moins de délits ont été commis). Finalement, certains thèmes ont été ajoutés au guide d'entretien aux fins de ce mémoire comme: Influence de l'entourage sur la (ré)intégration à l'emploi ou d'un logement, exploration des périodes d'itinérance s'il y en a eu et du soutien perçu de l'entourage, des influences de l'entourage sur la trajectoire de service, etc.

Procédure de recrutement du (RÉ)SO 16-35

Dans l'optique de recueillir les données nécessaires permettant de comprendre le processus de (ré)intégration sociocommunautaire vécu par la population ciblée, les participants de l'étude proviennent de la base de données recueillie dans le projet 1A du programme de recherche en partenariat (RÉ)SO 16-35 de N. Brunelle (UQTR) et ses collègues (CRSH 2018-2026). Ils ont été recrutés une fois les autorisations éthiques obtenues. Deux modalités de recrutement ont été utilisées par le (RÉ)SO 16-35. L'équipe de recherche a communiqué avec les gestionnaires des milieux de recrutement pour présenter le projet et définir quelle modalité de recrutement s'appliquait le mieux à leur milieu selon ce qui avait été accepté par les comités d'éthique concernés par l'étude.

La première modalité consistait à identifier des intervenants du milieu qui agissaient comme recruteurs pour la recherche auprès de leur clientèle respective. Ces intervenants avaient comme rôle, à l'aide d'un document d'information (Appendice A), de faire la présentation brève des buts de la recherche, de l'implication attendue, de la nature volontaire et confidentielle de la participation des usagers du milieu et de la compensation (20\$). Par la suite, les personnes intéressées à participer au projet de recherche remplissaient et signaient le Formulaire de transmission d'informations confidentielles (Appendice B). Ce formulaire mentionne que la personne accepte qu'elle soit contactée par un membre de l'équipe de recherche pour que celui-ci

lui donne des informations plus précises sur la recherche et connaître son intérêt à participer. Le document contient aussi les informations nécessaires pour contacter le participant et planifier le lieu de rencontre. L'intervenant recruteur faisait ensuite parvenir le formulaire à l'équipe de recherche. Un assistant-chercheur contactait alors le participant, partageait les informations nécessaires et planifiait l'entretien si le participant se montrait toujours intéressé.

La deuxième modalité consistait à utiliser une publicité sous forme de dépliant ou d'affiche avec les informations de bases sur le projet de recherche (Appendice C). Elle était adressée aux personnes judiciarisées. Les organismes partenaires pouvaient l'afficher ou la partager par le biais des intervenants recruteurs. Les personnes intéressées pouvaient contacter l'équipe de recherche par elles-mêmes et prendre les informations nécessaires.

Milieus de recrutement

Dans le cadre du *(RÉ)SO 16-35*, les participants proviennent de trois régions différentes soit : Montréal, la Capitale-Nationale (Québec) et la Mauricie–Centre-du-Québec. Ces régions représentent des milieux urbains et semi-urbains. Elles se comparent à plusieurs régions québécoises et canadiennes. Ils proviennent aussi de quatre secteurs de recrutement différents soit : les centres jeunesse-LSJPA ; les services correctionnels, incluant probation et sortants de prison, les maisons de transition ; les organismes et projets de justice réparatrice (Réseau des Équijustice) et ; les services pour problématiques associées : dépendance, santé mentale, hébergement et employabilité. Considérant que les études sur le désistement assisté impliquent généralement des participants issus d'un seul milieu (souvent détention ou probation), cette diversité de milieu de recrutement est un apport méthodologique considérable de l'étude. Les milieux de désistement assisté où les participants étaient recrutés étaient formels (ex. : libération conditionnelle) et informels (ex. : hébergement ou dépendance), ce qui constitue aussi une plus-value à cette étude. Dans le cadre de ce travail de maîtrise, les répondants sélectionnés proviennent de milieux de traitement en dépendance, d'organismes d'hébergement d'urgence, de maisons de transition, de ressources d'aide à l'emploi et de ressources en santé mentale.

Milieus de traitement des dépendances

Les centres de réadaptation en dépendance offrent des programmes thérapeutiques adaptés aux besoins spécifiques des personnes avec des problématiques d'abus ou de dépendance aux drogues, à l'alcool, aux médicaments, aux jeux, etc. Ces ressources offrent un choix multiple de modalités pour faire un cheminement thérapeutique. La durée du traitement et l'intensité varient en fonction des besoins de la personne. Par exemple, le traitement proposé peut varier d'un service en externe de quelques semaines à un service intensif et fermé de plusieurs mois avec ou sans suivi médical. Le traitement peut se donner, par exemple, en suivi individuel avec un thérapeute et être basé sur une approche utilisant la communauté thérapeutique. Certains services comprennent aussi des volets de réinsertion sociale avec hébergement et de suivi en externe (Gouvernement du Québec, s. d. c.; Desrosiers *et al.*, 2010).

Organismes d'hébergement d'urgence

Il existe plusieurs types d'organismes d'hébergement d'urgence adaptés à différentes clientèles. Certains organismes accueillent seulement les femmes (et leurs enfants) tels que La Dauphinelle (<https://ladauphinelle.org/>), alors que d'autres s'intéresseront à une tranche d'âge particulière comme les Auberges du Cœur (<http://www.aubergesducoeur.com/les-auberges-du-coeur.html>) qui n'acceptent que les jeunes de 12 à 35 ans. La mission de ces organismes varie en termes de durée de l'hébergement et des services complémentaires offerts (ex. : nourriture, vêtements, accompagnements). Les maisons d'hébergement comme, entre autres, le Centre le Havre (<http://centrehavre.com/>) à Trois-Rivières et Lauberivière (<https://lauberiviere.org/>) à Québec ont pour but d'offrir un toit de façon temporaire aux personnes répondant aux critères d'admissibilité et au cadre établi dans l'établissement.

Maisons de transition

Ces organismes offrent un milieu de vie au sein de la communauté pour les personnes judiciairisées en processus de (ré)intégration par suite d'une incarcération, pendant ou juste avant la période de libération conditionnelle. Ils permettent de subvenir aux besoins de base de leurs résidents pendant que ces derniers se concentrent sur leurs démarches de réinsertion, telles que le

retour aux études, la recherche ou le maintien d'un emploi, la recherche d'un hébergement stable et le développement personnel. Des programmes différents sont offerts par les maisons de transition pour répondre à diverses problématiques telles que la gestion de la colère, la dépendance aux SPA, etc. (ASRSQ, s. d.).

Services d'aide à l'emploi

Les services d'aide à l'emploi facilitent la préparation, l'intégration et le maintien en emploi. Les services peuvent être offerts à des clientèles spécifiques. Par exemple, les organismes membres du Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA) comme le Service d'intégration à l'emploi Radisson (SIER) (<https://sier3r.com/>) offrent des services spécifiquement pour les personnes judiciairisées adultes à Trois-Rivières, alors que les carrefours jeunesse-emploi (CJE) (<https://cjetrdc.com/>) offrent des services pour les jeunes entre 16 et 35. Ces ressources offrent des services pour, entre autres, aider à la rédaction d'un curriculum vitae, faire des simulations d'entrevue et communiquer de l'information scolaire et sur le marché de l'emploi.

Organismes en santé mentale

Les organismes en santé mentale représentent toutes les ressources qui ont principalement pour mission de donner des services de soin et d'accompagnement en lien avec la santé mentale des usagers (ex. : les services en santé mentale des différents Centre intégrés universitaires de santé et services sociaux). Ces organismes peuvent être publics, mais aussi communautaires comme l'organisme Pech (<https://infopech.org/>) à Québec qui intervient auprès des personnes de 18 ans et plus vivant avec un problème de santé mentale et qui sont judiciairisées. Pech offre, par exemple, des suivis communautaires, un service de crise et post-crise, les services de travailleurs de milieu et de rue, un hébergement transitoire, etc. L'Entre-Toit (<https://lentretoit.org/>) est aussi un exemple d'organisme œuvrant en santé mentale qui offre un service d'hébergement, des suivis communautaires et du soutien des membres du réseau social pour les hommes de 18 ans, psychiatrisés et judiciairisés sur l'île de Montréal.

Procédure d'échantillonnage des participants pour ce mémoire

Afin d'atteindre les objectifs de cette étude, les participants ont été sélectionnés selon une méthode d'échantillonnage non probabiliste intentionnel (Fortin et Gagnon, 2016). Ils ont été sélectionnés dans la base de données du premier temps de mesure (temps 1) du projet 1A de *RE(SO) 16-35* parmi ceux et celles qui avaient manifesté, dans leur entretien, vivre ou avoir vécu une situation d'itinérance au cours de leur trajectoire de vie et étant âgés de 18 à 35 ans inclusivement. Lorsque les assistants de recherche faisaient la codification des verbatim des participants du projet de recherche, ils remplissaient une liste de vérification d'attributs que les participants pouvaient présenter, notamment avoir vécu une situation d'itinérance (sans domicile fixe). Ainsi, à l'aide du corpus de participants répondant à cette caractéristique (n=38), une recherche des mots « rue », « itinérance », « hébergement » et « sans-abris » dans leur verbatim était faite pour lire les passages où le mot était utilisé et s'assurer qu'ils répondaient au critère d'avoir vécu une situation d'itinérance au cours de leur vie. Sur les 38 participants étant ressortis avec un historique d'itinérance, 16 ont été sélectionnés sur la base du critère de diversification de l'échantillon soit : âge, genre et lieux de recrutement différents. Ce critère de scientificité est important en recherche qualitative, car il permet d'avoir accès à une diversité de cas pour mettre en lumière la complexité du phénomène étudié (Gaudet et Robert, 2018).

Participants

L'échantillon de participants de la base de données du programme de recherche (*RE(SO) 16-35*) est constitué de 140 personnes âgées de 16 à 35 ans ayant été en contact avec le système judiciaire (police, avocat, etc.) et/ou correctionnel (détention, probation, transition, etc.) dans les deux années précédentes à leur entretien, pour un délit qu'ils ont commis. Le sous-échantillon sélectionné pour ce travail de maîtrise est composé de 16 personnes âgées de 21 à 33 ans (moyenne = 27,5 ans) au moment de la collecte de donnée. Les caractéristiques sociodémographiques du sous-échantillon sont représentées dans le Tableau 2 et le Tableau 3. Le sous-échantillon comprend une majorité d'hommes (78%). Bien qu'ils soient de niveaux scolaires variés (primaire, secondaire, DEP, DEC et technique), 40% n'avaient pas terminé leur secondaire. En lien avec leur statut conjugal, 3 participants sur 4 (75%) rapportaient être

célibataires. Une large majorité (87,5%) du sous-échantillon était sans-emploi ou non inscrit à l'école. En ce qui a trait au fardeau de la responsabilité financière, 69% assumaient seuls leurs dépenses, alors que, pour les autres, une partie des dépenses était assumée par un tiers. Finalement, pour la situation d'hébergement lors de l'entretien, la moitié (50%) des participants habitait dans une ressource temporaire ou était sans abris. La seconde moitié habitait en appartement ou chez leurs parents au moment de faire l'entretien.

Tableau 2*Résumé des caractéristiques de l'échantillon (N=16)*

Caractéristique	Sous-caractéristique	Nombre de participants (n) et pourcentage	
Genre			
	Homme	10	63,0%
	Femme	5	31,0%
	Non-binaire	1	6,0%
Région de provenance			
	Québec	7	44,0%
	Mauricie	4	25,0%
	Montréal	5	31,0%
Milieu de recrutement			
Milieu de recrutement	Maison de transition	5	31,0%
	Employabilité	2	12,5%
	Dépendance	4	25,0%
	Organisme d'hébergement d'urgence	3	19,0%
	Santé mentale	2	12,5%
Statut conjugal			
	Célibataire	12	75,0%
	En union libre	4	25,0%
Occupation			
	École ou travail	2	12,5%
	Sans occupation	14	87,5%
Part des responsabilités financières			
	Seul	11	69,0%
	Partagé avec un tiers	5	31,0%
Scolarité			
	Secondaire 2 et moins	2	12,5%
	Secondaire 3 terminé sans étude post secondaire	8	50,0%
	DEP amorcé ou terminé	2	12,5%
	Cégep ou technique amorcé ou terminé	3	19,0%
	Inconnu	1	6,0%
Situation d'hébergement			
	En situation d'itinérance ou en hébergement d'urgence	8	50,0%
	En hébergement stable	8	50,0%

Tableau 3*Caractéristiques sociodémographiques et profil des participants*

Participant Nom fictif	Sexe	Âge	État civil	Niveau de scolarité	Autonomie financière	Travail ou école	Source du revenu	Résidence
Cyril	Masculin	28	Célibataire	Sec.5	Seul	Non	Aide sociale	Autre
Benoît	Masculin	21	Célibataire	Sec. 4	Seul	Non	Aide sociale	En loyer
Serge	Masculin	28	En couple	DEP	Seul	Non	Travail au noir	En loyer
Éléonore	Féminin	28	En couple	Sec. 5	Moitié-moitié	Non	Aide sociale	En loyer
Bruno	Masculin	30	Célibataire	6 ^e primaire	Seul	Non	Aide sociale	En loyer
Agathe	Féminin	32	En couple	Sec. 5	Faible portion des dépenses assumée par un tiers	Non	Aide sociale	Autre
Axel	Masculin	21	Célibataire	Sec. 1	Seul	Non	Manquant	Autre
Béatrice	Féminin	30	Célibataire	DEC	Faible portion assumée par un tiers	Oui	Prêt et bourse	Autre
Florent	Masculin	25	En couple	Sec. 5	Seul	Non	Aucun	Autre
Éliane	Féminin	31	Célibataire	Technique	Seul	Non	Manquant	Autre
Jérémie	Masculin	25	Célibataire	Sec. 3	Faible portion assumée par un tiers	Non	Manquant	En loyer

Participant Nom fictif	Sexe	Âge	État civil	Niveau de scolarité	Autonomie financière	Travail ou école	Source du revenu	Résidence
Claude	Non-Binaire	22	Célibataire	Sec. 4	Seul	Non	Aide sociale	En loyer
Yves	Masculin	33	Célibataire	DEP	Majorité des dépenses assumées par un tiers	Non	Chômage	Chez mes parents
Hugues	Masculin	22	Célibataire	Manquant	Seul	Non	Aucun	Autre
Joey	Masculin	32	Célibataire	Sec. 4	Seul	Oui	Fédérale	Autre
Fanny	Féminin	32	En couple	Sec. 5	Petite portion des dépenses assumée par un tiers	Non	Emploi Qc	En loyer

Note. Sec. = secondaire, DEP = diplôme d'études professionnelles, DEC = diplôme d'études collégiales, En loyer = en appartement, en condominium ou dans sa maison, Autre = en situation d'itinérance visible ou cachée (ex. : chez un ami, dans la rue, dans un organisme d'hébergement d'urgence, etc.)

Déroulement de la collecte de données

Les entretiens individuels avec les participants ($n=140$) du projet 1A de *(RÉ)SO 16-35* ont été menés par l'équipe de recherche, dont par l'auteur de ce mémoire, entre le mois de décembre 2018 et le mois de janvier 2020. Les entretiens ont débuté une fois que les demandes de certificat éthique ont été approuvées. Chaque entretien a débuté avec une présentation du projet de recherche et du formulaire de consentement, suivi d'une collecte d'informations et de signatures nécessaires pour la suite du projet de recherche 1A de *(RÉ)SO 16-35* (Appendice E). Les participants ont gardé une copie du formulaire de consentement, une feuille de ressources d'aide disponibles dans leur région respective (Appendice F¹) et une publicité du projet de recherche 1A de *(RÉ)SO 16-35* (Appendice C). À la suite de la signature du formulaire de consentement, l'entretien a débuté et a duré en moyenne 90 minutes. Les entretiens ont été enregistrés sur deux appareils audio numériques en cas de problèmes avec l'un des deux. Au cours de l'entretien, une ligne du temps format papier a pu être remplie par l'interviewer en collaboration avec le participant, ce qui a facilité la tâche aux deux acteurs pour se situer dans le temps pendant que le participant a raconté son parcours de vie et d'utilisation de services. À la fin de l'entretien, un formulaire de données sociodémographiques (Appendice G) a été rempli conjointement avec l'interviewer pour dresser un portrait des participants. Finalement, une compensation de 20\$ en argent comptant a été remise aux participants et un reçu (Appendice H) a été rempli et signé par l'interviewer et les participants.

L'enregistrement audionumérique de l'entretien ainsi que les documents papier (formulaire de consentement, questionnaire sociodémographique, reçu de compensation, et la ligne du temps) ont été remis rapidement à la coordonnatrice de recherche du programme *(RÉ)SO 16-35* dirigé par Natacha Brunelle à l'UQTR après les entretiens. Une fois les entretiens terminés et transférés sur l'ordinateur de la coordonnatrice du programme, ils ont été immédiatement supprimés des appareils audionumériques en possession des interviewers. Ils ont ensuite été

¹ Seulement la feuille de ressources pour la région MCQ est en appendice mais chaque région avait sa propre feuille de ressources.

transcrits par l'équipe d'assistants de recherche du *(RÉ)SO 16-35*. Toutes ces personnes avaient préalablement signé un engagement à la confidentialité.

À la suite de la transcription des verbatim par les assistants, les données nominatives (nom de villes, organismes, participants, membres du réseau social, etc.), les dates et lieux de travail ont été censurés pour préserver l'anonymat des participants. Ces derniers ont été remplacés par des codes et des noms fictifs et inscrits dans des légendes respectives à chaque verbatim, dans un fichier protégé par un mot de passe disponible aux membres de l'équipe de recherche seulement, comme tous les documents informatisés du *(RÉ)SO 16-35*.

Les informations du questionnaire sociodémographique ont été transposées dans le programme informatique d'analyse statistique SPSS par une assistante de recherche. Les lignes du temps ont été complétées et transposées dans un format EXCEL par des assistants de recherche.

Analyses

Dans cette section, la démarche menée par l'équipe de recherche du projet 1A duquel est issu cette étude sera d'abord présentée avant de décrire et définir les propres actions méthodologiques fait pour ce mémoire. L'analyse de l'ensemble des entretiens a été réalisée à l'aide du logiciel NVivo 12. Une analyse thématique a été menée (Paillé et Mucchielli, 2012) en procédant par analyse verticale et transversale des entretiens réalisés. Pour l'analyse verticale, un résumé de chaque entretien a été réalisé, ainsi qu'une ligne du temps et une liste de caractéristiques contenant des critères d'intérêt pour la recherche (ex. : type de crime commis, type de peine, situation d'itinérance). Les listes de caractéristiques ont ensuite été répertoriées dans un seul document permettant de connaître qui sont les participants correspondants à chacun des critères retenus et combien.

La thématisation séquentielle a été retenue pour élaborer l'arbre thématique ayant servi à la codification (Paillé et Mucchielli, 2012) de chaque entretien. Ainsi, l'équipe de recherche *(RÉ)SO*

16-35 a d'abord construit une grille de codification à partir d'une procédure mixte, déductive et inductive en utilisant un premier entretien. La phase déductive a consisté à l'élaboration des thèmes centrés sur les objectifs de recherche et les questions du guide d'entretien. La phase plus inductive a consisté à ajouter à la grille les thèmes émergeant de ce premier entretien. Cette première version de la grille de codification a été testée avec l'analyse d'un premier verbatim d'entretien par l'équipe de recherche. Les membres de l'équipe de recherche ont aussi pratiqué un accord interjuges en comparant leurs codifications respectives. Une amélioration de la grille de codification en a résulté. L'équipe a par la suite soumis la nouvelle grille à un second verbatim et refait les étapes précédentes pour établir une troisième version de la grille. Un guide de codification a été élaboré tout au long afin de mieux garantir une compréhension uniforme du type de matériel qui devait être codifié dans chacun des thèmes par les six assistants-analystes (y compris l'auteur de ce mémoire). La version finale a été utilisée pour codifier les 46 premiers verbatim à partir du logiciel Nvivo entre août 2019 et décembre 2019 (Appendice I). Elle comprend 50 thèmes distincts regroupés en 10 grandes catégories. Une procédure d'accord interjuges avec le logiciel a été réalisée suite à la codification des premiers entretiens. Considérant que le guide était très exhaustif (50 codes/thèmes), le Kappa de Cohen obtenu avec le critère « les segments doivent se chevaucher pour l'ensemble des codeurs (six codeurs) » est modéré (0,60) selon les critères développés par Landis et Koch (1977). Bien que cette procédure de calcul pour les interjuges présente des limites, et même des enjeux importants en recherche qualitative (O'Connor et Joffe, 2020), elle a néanmoins permis à l'équipe de codeurs de tendre ensuite à une plus grande uniformité dans la codification puisqu'elle a permis d'identifier ce qui posait plus problème en dehors de la longueur différente des extraits codifiés par chacun (ce qui explique une bonne partie du coefficient obtenu). Toutefois, des membres de l'équipe ont jugé que la grille de codification ne permettait pas d'atteindre adéquatement ou assez rapidement les objectifs de recherche en étant trop descriptive.

Un deuxième arbre thématique (grille de codification) a été alors élaboré pour codifier les verbatim des participants 047 à 136. Pour cette deuxième grille, l'équipe a conservé certains thèmes, alors que d'autres ont été ajoutés, fusionnés, subdivisés ou regroupés (total de 82 codes

en tout dans 10 grandes catégories). Cette grille était un peu plus déductive qu'inductive. Des catégories conceptualisantes ont été ajoutées en reprenant des thèmes issus du contexte théorique (ex. : désistement). Les catégories conceptualisantes se définissent comme étant des : « productions textuelles se présentant sous la forme d'une brève expression et permettant de dénommer un phénomène perceptible à travers une lecture conceptuelle d'un matériau de recherche » (Paillé et Mucchielli, 2016, p.320). Elles permettent donc de dénommer un phénomène ou un concept théorique existant qui est reconnu en lisant des extraits de verbatim. Ce nouvel arbre thématique (Appendice J) a permis de mieux répondre aux objectifs de recherche de l'axe 1 du *RÉ(SO) 16-35*.

Durant cette deuxième phase de codification qui s'est échelonnée de juin 2020 à septembre 2020, les étudiants-assistants de recherche codeurs (cinq) ont codifié 62 entretiens de recherche dans le logiciel Nvivo. Un premier entretien a été sélectionné pour réaliser un accord interjuges avec les *cinq* codeurs. Le degré d'accord global variait de 0,48 à 0,59, soit un niveau d'entente moyen selon Landis et Koch (1977). Une redéfinition des descriptions des codes a alors été entreprise sur la base des divergences des codeurs quant à leur interprétation du livre de code. Un deuxième accord interjuges (avec tous les codeurs) a été réalisé et le Kappa de Cohen obtenu variait entre 0,55 à 0,69 entre les 5 codeurs. Le guide a été revu. Finalement, trois entretiens ont été codés en sous-groupe et les ententes interjuges ont varié entre 0,64, 0,66 et 0,69, ce qui a été jugé « modéré » (Landis et Koch, 1977) si bien que les codeurs ont pu poursuivre après avoir discuté des ajustements nécessaires. Les thèmes à codifier ont été divisés parmi l'équipe d'étudiants-assistants. Les membres de l'équipe ont été placés en dyade et chaque dyade a été spécialiste de nœuds en particulier. Cela a permis à l'équipe d'être plus efficace pour codifier les verbatim dans les nœuds de l'arbre thématique. Dans l'optique d'être cohérent avec les objectifs de recherche de ce mémoire, le nœud « Entourage » a été sous ma charge avec une autre étudiante-assistante.

À partir de septembre 2020, des analyses en dyade ont été réalisées sur des sous-thèmes spécifiques des entretiens, tels que la consommation et les services en dépendances; la

collaboration entre les services; le désistement assisté; l'expérience de la détention ou des services offerts aux jeunes contrevenants; l'influence des membres de l'entourage sur les processus de désistement du crime; les changements identitaires; etc. Considérant que ce mémoire portait sur les PJVSI, l'auteur de ce mémoire a effectué les analyses transversales pour notre sous-échantillon. Les documents d'analyse utilisés ont été créés par le croisement de certains nœuds en lien avec l'objectif de recherche de ce mémoire. Les croisements ont été faits à l'aide du même logiciel ayant servi à la codification (Nvivo 12). Le nœud « Dimension relationnelle et sentiment d'appartenance » a été croisé avec les nœuds « Dimension organisationnelle », « Dimension occupationnelle » et « Service ». Les analyses transversales ont eu pour but de faire ressortir les points de convergences et de divergences dans les propos des participants contenus dans les extraits retenus par ces croisements de thèmes. Chaque idée convergente qui est ressortie de cette analyse a permis de constituer une section ou sous-section du chapitre Résultats de ce mémoire. Les points de divergence ont surtout permis de nuancer ces idées convergentes.

Analyse secondaire des données

Cette étude repose sur une analyse secondaire de données ayant été recueillies dans le cadre du projet 1A du programme de recherche en partenariat *(RÉ)SO 16-35*. Les données créées ont eu pour objectif primaire de répondre aux questions de recherche de ce projet. Pour la réalisation de la présente étude, une autre codification avec de nouveaux thèmes n'a pas été nécessaire. En effet, l'objectif général de ce mémoire s'inscrivait dans l'objectif du projet 1A, mais plus spécifiquement auprès d'un sous-groupe de l'échantillon, soit les PJVSI. L'analyse des thèmes existants a été satisfaisante pour répondre aux questions de recherche puisque le guide d'entretien et l'arbre thématique réalisé dans le cadre du projet 1A comportaient tous les deux des catégories au sujet du soutien social et du réseau social (appelé entourage dans le guide), mais aussi de l'emploi et des services reçus afin de recueillir l'influence du soutien social informel sur ces dimensions importantes pour la (ré)intégration sociocommunautaire.

L'analyse secondaire des données comporte des avantages. Elle permet de répondre à de nouvelles questions de recherche (Perrino *et al.*, 2013) sans les coûts administratifs et de réalisation de la collecte de données (Ruggiano et Perry, 2019). Cela peut être particulièrement significatif lorsque les données recueillies et partagées proviennent d'une population plus difficile à rejoindre (Chatfield, 2020). En utilisant les données du *(RÉ)SO 16-35*, cela permet de maximiser les ressources utilisées en analysant une seconde fois les données recueillies. Ceci permet la création de nouvelles connaissances à faible coût tout en permettant de solliciter moins de personnes, leur générosité et leur temps, cela étant éthiquement positif en soi. Les désavantages de l'analyse secondaire de données seront discutés dans la partie sur les limites de l'étude du chapitre « Discussion ».

Conservation des données

L'ensemble des documents papier (questionnaires sociodémographiques, formulaires de consentement et lignes du temps) sont conservés dans des classeurs barrés à l'intérieur de locaux appartenant à Natacha Brunelle à l'UQTR. Les entretiens en format audionumérique, transcrits intégralement et informatisés, sont consignés dans un fichier protégé par un mot de passe sur l'ordinateur de la coordonnatrice du projet de recherche *(RÉ)SO 16-35*. Seule l'équipe de recherche du *(RÉ)SO 16-35* a accès à la base de données. Les données des participants seront conservées 5 ou 25 ans, selon la préférence du participant au moment de la signature du formulaire de consentement.

Résultats

Dans cette section du mémoire, les résultats de l'analyse thématique transversale du corpus sont présentés en ayant comme but de brosser un portrait de la manière dont les PJVSI perçoivent que leur réseau social informel les a aidés ou leur a nui dans leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. La structure de présentation des résultats sera divisée en quatre sections selon un réseau social informel spécifique soit : la famille, les partenaires amoureux, les amis et les collègues. Les différentes formes de soutien décrites ainsi que leurs rôles facilitant ou entravant leurs processus de désistement et de (ré)intégration sociocommunautaire seront abordés ainsi que toute autre façon par laquelle le réseau social a influencé positivement ou négativement ces processus.

La famille

Les résultats obtenus montrent que la famille (rapprochée et éloignée) a pu faciliter ou nuire dans le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. Celle-ci a pu les aider en offrant différents types de soutien (instrumental, informationnel et émotionnel). Pour beaucoup de ces participants, leur source de soutien familial a surtout été leur mère. Pour ces participants qui ont su garder une relation stable avec au moins un membre de leur famille, celle-ci a constitué une source de soutien instrumental et émotionnel disponible dans les moments de crise ou de désespoir. Cette section présente comment la famille a pu notamment influencer la trajectoire de services des répondants en termes d'hébergement et d'employabilité. Par ailleurs, la famille a pu aussi nuire au processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire en raison des problèmes familiaux ou en n'ayant pas été investi dans la vie du participant pendant une période.

Le soutien instrumental offert par la famille

Le soutien instrumental offert par la famille s'est présenté dans le corpus sous plusieurs formes : hébergement, soutien matériel pendant l'utilisation d'un service, soutien financier et, finalement, sous forme de transport. Bien que ce type de soutien se soit avéré généralement aidant, il a parfois pu nuire dans certaines circonstances au processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI.

Le soutien instrumental sous forme d'hébergement

La famille de certains participants a été une source de soutien instrumental en offrant de l'hébergement personnalisé, soit pendant une situation d'itinérance, pendant et après l'utilisation d'un service ou à la suite d'une période de détention. Beaucoup de participants ont eu l'opportunité d'être hébergés par leur famille à certains moments de leur parcours et plusieurs se sont prévalus de cette opportunité. Cela a permis à quelques-uns d'avoir les conditions nécessaires au maintien d'un emploi et/ou d'un service. Toutefois, accepter l'hospitalité d'un membre de la famille et cohabiter avec celui-ci n'a pas toujours semblé évident pour plusieurs participants.

L'hébergement par la famille a été aidant pour quelques participants. Cette forme d'hébergement a pu les protéger d'une nouvelle situation sans-abris ou a permis de faciliter le maintien d'un travail. Dans l'exemple suivant, non seulement l'hébergement a été offert par la famille, mais la cohabitation a semblé être bénéfique pour Yves. Selon lui, s'il n'avait pas pu être hébergé par sa famille il aurait été en situation d'itinérance ou en institution. De concert avec son hébergement, il a reçu des services en dépendance, et les soutiens offerts l'aident à ne pas rechuter et récidiver :

Là aujourd'hui, c'est seulement ma mère, mon beau-père, mon frère. Euh là j'habite chez eux, elle m'a repris sous son aile, parce que dans le fond, depuis un an, ben là je m'en allais dans la rue ou en hôpital psychiatrique ou je m'en allais en prison. [...] faque me revoir là, ma famille pis tout ça, ça m'a vraiment aidé. Parce qu'en même temps, c'est un peu, je comble un peu une de mes dépendances tsé. Euh je fais ça, là il faut que j'apprenne à le faire pour moi. Tsé c'est justement pourquoi je suis ici [Organisme en dépendance 13] aussi. Pourquoi que je vois le centre anti-dépendance pis tout ça. Parce que si je reviens tout seul, je peux retomber dedans encore. [...]

Interviewer : J'aimerais qu'on revienne aux délits que tu as faits par le passé. [...] Ça serait quoi les périodes où tu en as fait le moins de délits ?

Participant : Quand j'étais en dedans [rire], quand je pouvais pas sortir, quand j'étais encadré. Ben quand je suis encadré, c'est sûr. Regarde là encore là, je suis chez ma mère, je suis bien encadré là. (Yves, 33 ans)

L'hébergement a été surtout offert aux participants eux-mêmes et il a été aussi proposé pour leurs enfants. Ici, l'aide s'est actualisée en ayant hébergé l'enfant d'une participante pendant qu'elle utilisait un service en dépendance :

Interviewer : Faque, ils [sa famille] t'ont aidée à ce que tu aies un contact plus proche [...]
 Participante : À pas perdre mon fils carrément. Pis même si je l'avais gardé mon fils pis tout serait pas arriver que je perde la garde de mon enfant, ben j'aurais sûrement accordé, à mon enfant, une vie médiocre. Ouin... j'aurais certainement négligé mon enfant, et cetera, je sais pas... mais j'allais pas bien pis ils étaient là pour le prendre. Pis lui assurer une routine, et cetera. Pis tant que je consommais pas, ils ont toujours accepté que je le vois. (Éléonore, 28 ans)

Pour quelques participants, l'hébergement de la famille leur a permis d'avoir un emploi et de le maintenir. L'hébergement n'a pas été facile pour ces quelques participants, car ils ont vécu des conflits avec leur famille. Par exemple, Yves raconte comment sa famille a accepté de l'héberger pour faciliter le maintien de son travail :

Euh ouais, ben j'étais dans la rue pis tout ça, mais j'avais trouvé une job. J'avais trouvé une job au [Emploi 2] sur [Rue 1]. Pis euh là j'avais dit à ma mère, j'avais dit « écoute m'man [maman], j'ai recommencé à travailler » je dis ça « pis tsé j'aimerais ça avoir une place pour coucher » pis elle a dit « OK viens t'en chez nous. Essaie chez nous ». (Yves, 33 ans)

Le soutien instrumental en lien avec l'utilisation de services sous forme de soutien matériel

Quelques participants de l'étude ont mentionné avoir reçu du soutien instrumental sous forme matérielle de la part de leur famille pendant qu'ils recevaient des services de certains organismes. Dans cet exemple, l'aide s'est actualisée en apportant un soutien matériel et en rendant service :

Ben c'est sûr que ça m'a aidé que ma mère vienne me porter des vêtements, des petits trucs comme ça, comme mettons, justement, quand je me suis fait arrêter tout ça. Au début, je l'ai pas appelée. Mon avocate a finalement fini par appeler. Pas juste ça, mon auto était parkée en avant, était pas dans le garage. J'avais 530\$ de contravention de char de parké en avant... de venir chercher mes choses à [ville 1] pis de venir me porter des choses, c'était rassurant. C'était rassurant d'avoir mes choses à moi, tsé comme mon pyjama pis ces petites choses-là, du shampoing, du déodorant, brosse à dents pis ces affaires-là là. Pis de la visite après ça. Ma mère, quand j'ai commencé à avoir le droit d'avoir de la visite, elle venait avec mon père. (Fanny, 32 ans)

Le soutien instrumental a parfois pris la forme de transport. Les familles de certains participants ont parfois aidé ces derniers à se déplacer. Les transports offerts par la famille ont permis de rendre l'utilisation de certains services plus facile. Ils ont aussi favorisé les interactions entre les participants et leur réseau social en leur permettant de se rencontrer plus facilement. De

plus, le soutien sous forme de transport a parfois aidé les participants à se sortir de situations difficiles. Dans cet exemple, la mère d'Éliane est allée la chercher pour l'amener à l'hôpital, ce qui lui a permis de recevoir des services psychologiques :

Intervie er : C'est-tu toi mettons qui t'es présentée à l'hôpital ou c'est quelqu'un qui t'a dit euh « Éliane on s'en va à l'hôpital. » ?

Participa te : Ma mère est [Profession mère] aussi là. Faque c'est ma mère qui est venue me chercher pis. Là c'était pas les mêmes symptômes là, c'était vraiment, je me levais pas ou peu ou si je me levais, je consommais. J'avais plus aucun intérêt à rien, j'étais désorganisée totalement. (Éliane, 31 ans)

Les familles de plusieurs participants ont offert une aide financière à leur proche pendant leur trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. L'aide financière a permis à des participants de réduire leur stress financier. Pour certains participants, cette aide a été utile pour subvenir à leurs besoins de bases, payer des factures et recevoir des services. Par exemple, dans le cas de Yves, sa famille l'a aidé financièrement à payer pour ses besoins de base et pour ses services d'avocat :

C'est vraiment pour l'instant, c'est vraiment ma proche là, c'est ma mère pis mon beau-père qui sont là pour moi pis autant financièrement que moralement que vraiment euh... Est déjà à 15 milles là qu'elle a dépensé pour moi là en même pas 3 mois là avec les avocats, avec... pis sans compter le loyer, j'ai pas de loyer à payer pis pas de bouffe à payer pis tout ça. (Yves, 33 ans)

Le soutien informationnel offert par la famille

Le soutien informationnel s'est présenté dans le corpus sous forme d'informations données aux participants, souvent accompagnées de soutien instrumental sous forme de transport. C'est ainsi que des participants ont réussi à répondre à certains de leurs différents besoins. Les informations fournies par la famille des participants (surtout les parents) ont permis à certains d'entre eux d'entrer en contact avec un service. Pour la plupart, la famille a facilité l'utilisation d'un service en hébergement d'urgence. Un mélange entre soutien informationnel (en ce qui a trait aux informations transmises) et soutien instrumental (offrir un transport vers un service) a facilité le parcours de ces participants en les aidant à recevoir de l'aide par des professionnels pour des problèmes divers, dont des services en dépendance.

Les connaissances de la belle-mère de Benoit lui ont permis d'être en contact avec plusieurs services pour lui venir en aide, comme un organisme en hébergement et un travailleur de rue :

J'ai eu un appartement avec eux autres que c'est... En fait ma belle-mère est intervenante au [Emploi belle-mère]. Je sais pas si tu sais c'est quoi là. [...] C'est à [ville 5] là, à [ville 17], je pense, en tout cas. Pis elle, elle m'a référé au [Organisme hébergement 1], parce qu'elle connaît vraiment toutes les ressources là. (Benoit, 21 ans)

Le soutien émotionnel offert par la famille

Le soutien émotionnel offert par les membres de la famille s'est notamment actualisé pendant l'utilisation d'un service sous forme de visites et d'encouragements. Cette forme de soutien a eu pour effet d'influencer positivement la trajectoire de services en aidant à gérer le stress et l'anxiété vécus pendant l'utilisation de services et en favorisant le maintien dans ces derniers. Elle a aussi permis de favoriser et consolider un changement identitaire ou de perception de soi positif qui peut s'être opéré durant l'utilisation d'un service. De plus, le soutien émotionnel a favorisé la sécurité psychologique de certains participants. En effet, ceux-ci se sont sentis rassurés de recevoir de l'aide de leur famille tout au long de leur parcours. Enfin, ce type de soutien a aussi permis à quelques participants de développer un sentiment d'appartenance à leur famille.

Le soutien émotionnel a favorisé le maintien des services

Des participants ayant eu un soutien émotionnel de leur famille pendant l'utilisation de services ont exprimé que ce soutien leur a donné la motivation nécessaire pour maintenir leur participation ou engagement dans un service. Par exemple, les visites en thérapie de la famille d'Éliane et d'un de ses amis ont contribué à un changement identitaire chez elle par les reflets qu'ils lui renvoient. Selon Éliane, le soutien de son réseau social lui a donné la motivation de persister et de finir sa thérapie :

Interviwer : Comment ça t'aide dans ton cheminement qu'[Ami 1] vienne te voir ? Ou que ta mère aussi vienne te voir ?

Participa te : je ressens du soutien pis je vois la fierté qu'ils ont pis la fierté qu'ils ont de voir mon cheminement pis aussi de ma mère, elle a l'impression de me retrouver là, vraiment. Tsé ça fait longtemps que j'ai pas été à jeun, aussi longtemps qu'en ce moment.

Faque je suis plus moi-même que je l'ai été depuis vraiment longtemps. Faque tsé de voir ce reflet-là, ça me donne pas envie, tsé je veux tellement pas les décevoir là. [...] Savoir que tout le monde est vraiment fier de moi pis tsé clairement, leur appui, s'ils étaient pas là, je suis pas sûr je serais encore ici. (Éliane, 31 ans)

Le soutien émotionnel a favorisé le sentiment d'avoir un filet de sécurité

Le soutien émotionnel par la famille a été perçu chez certains participants comme une source de soutien toujours présente en institution ou dans la rue, et ce, de façon inconditionnelle. Cela a été le cas par exemple pour Éliane avec sa mère : « tout au long de toute ma déchéance [...] ben c'est ma mère qui est pas mal tout le temps restée là. » (Éliane, 31 ans) Quant à Agathe, elle a pu se confier à sa famille au besoin pendant sa détention lorsque les interventions des intervenants faisaient émerger des émotions désagréables et qu'elle n'était pas à l'aise d'en parler avec ses codétenues. Selon elle, cela a pu l'aider à gérer des comportements problématiques :

Interviewer : Si sont pour gratter un bobo, faut qu'ils soient capables après ça de s'en occuper tsé.

Participant : Ouin ben c'est ça. Je considère qu'ils grattent pis qu'il y a plus ou moins d'aide. Les filles sont comme laissées à eux même après ça, ils s'en vont dans leur wing à travers les autres là. C'est plus ou moins l'harmonie tout le temps dans un département, alors ça peut créer des comportements aussi. Tsé ça nous fait vivre des choses pis on est comme, on se retrouve comme pogné avec ça, tout seul quasiment. Mis à part qu'on peut en parler à notre famille ou peu importe ou à d'autres filles, ben c'est dur de créer des liens de confiance aussi avec d'autres femmes. (Agathe, 32 ans)

Le soutien émotionnel a favorisé la création d'un sentiment d'appartenance

Le soutien émotionnel offert aux participants par leur famille a permis le développement d'un sentiment d'appartenance envers celle-ci. Ce sentiment a été observable dans le corpus par des témoignages d'amour entre les participants et leurs proches. Certains participants ont exprimé de l'attachement et un sentiment de reconnaissance pour leur famille. Enfin, le sentiment d'appartenance a permis à certains participants d'augmenter leur motivation à changer.

Le sentiment d'appartenance pour leur propre famille est observable dans le discours d'Yves et d'Agathe. Pour Yves, les personnes les plus importantes pour lui au moment de l'entrevue étaient les trois membres de sa famille avec qui il cohabite. Ce sont des personnes qui le soutiennent beaucoup et de qui il se sent près :

Interviewer : Sur qui tu pourrais compter pour t'aider à réaliser ces objectifs-là ?

Participant : Là c'est ma mère euh pis mon beau-père pis mon frère. C'est ces 3 personnes-là qui sont vraiment les plus importantes pour moi pour l'instant. [...] C'est vraiment pour l'instant, c'est vraiment ma proche là, c'est ma mère pis mon beau-père qui sont là pour moi pis autant financièrement que moralement que vraiment euh... (Yves, 33 ans)

Selon Agathe, sa famille sera là pour elle « pour la vie » et elle en est reconnaissante. Elle se sent soutenue inconditionnellement par celle-ci :

Mais moi, je suis quand même privilégiée, parce que je suis bien soutenue au niveau de ma famille. Sont encore là malgré que ça fait plusieurs fois. Mais tsé la famille, c'est pour la vie. Mais c'est pas pareil pour tout le monde. (Agathe, 32 ans)

Le soutien émotionnel et le sentiment d'appartenance à la famille ont favorisé la motivation au changement

Certains participants ont présenté une motivation au changement plus prononcée dans certaines périodes de leur parcours de (ré)intégration sociocommunautaire. Un sentiment d'appartenance envers leur propre famille a semblé accompagner cette période. Ce sentiment a aidé des participants à modifier des situations ou des comportements en lien avec la délinquance ou la dépendance aux SPA. Le soutien de la famille a souvent constitué une motivation suffisante pour opérer certains changements dans la vie des participants.

Pour Yves, qui est retourné vivre dans sa famille, son attachement envers celle-ci et les risques de s'en éloigner à nouveau s'il était retourné dans la délinquance semblent plus importants que les avantages de commettre des délits :

J'ai ma famille, j'ai quelque chose là. J'ai du monde, qui perde, j'ai des raisons de perdre. Tsé quand j'ai pu rien à perdre, quand je suis tout seul avec moi-même, oublie ça [rire]. Quand je suis tout seul avec moi-même, je suis vraiment dangereux là, je pense là. Faque ouais. (Yves, 33 ans)

Dans le prochain exemple, Éliane explique que les reflets de personnes dont elle était certaine de leur amour envers elle a eu un impact plus important que ceux des intervenants. Les reflets de sa situation conjugale violente l'ont motivée à changer. Selon elle, l'impact des membres de sa famille a été nécessaire à son changement :

Pis, mais tsé si j'avais pas son appui [de sa mère], pis elle était pu là, ça voudrait dire qu'elle irait pas bien. Parce que ça voudrait dire que j'irais pas bien tsé. Faque ouais, ça changerait tout tsé, je veux dire euh j'ai plein de causes aussi qui font en sorte que je suis ici tsé qui m'ont menée ici là comme, tsé juste ma relation que je vivais avec mon ex tsé toutes sortes d'affaires que si j'avais pas leur appui, mais probablement que j'aurais continué même si j'avais des intervenants pis tout pis qu'ils me disaient que c'était pas une bonne chose pour moi pis tout. Ben j'aurais eu une vision extérieure, une vision tsé des gens qui tiennent à moi qui sont bienveillants envers moi qu'est-ce qu'ils veulent pas pour moi là. (Éliane, 31 ans)

Comment la famille peut nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire.

Plusieurs participants ont mentionné des obstacles qu'ils ont vécus en lien avec leur famille et leurs processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Dans cette section, nous verrons que les conflits familiaux ont empêché le soutien familial souvent nécessaire ou important pour faciliter ces processus. De plus, les participants partagent que parfois, ce n'était pas le soutien offert qui a été nuisible. Ce sont plutôt les relations familiales ou les conséquences de la consommation abusive de SPA sur les relations familiales qui ont limité l'accès aux soutiens offerts. Ensuite, dans le corpus analysé, le soutien de la famille n'a pas été une option pendant une période de la vie de beaucoup de participants. Pour quelques-uns, il ne l'a jamais été. Certains d'entre eux n'avaient plus du tout de contact avec leur famille, entre autres, ceux ayant vécu des abus physiques ou sexuels dans leur enfance. Pour plusieurs des participants, les relations entre eux et certains membres de leur famille étaient très difficiles et empreintes de conflits. Des actes délinquants commis contre leur famille, des tensions liées aux problèmes de consommation ou de criminalité du participant ou des rancunes pour un placement en centre jeunesse à l'enfance ont créé des dynamiques familiales dysfonctionnelles qui sont demeurées présentes dans le temps.

Claude figure parmi le peu de participants n'ayant plus aucun contact avec leur famille. Il n'était plus en contact avec sa famille depuis 4 ans. Il vient d'une famille abusive physiquement. Sa dynamique familiale l'a empêché de recevoir du soutien familial et elle a contribué à sa première situation d'itinérance :

Participant : J'étais dans une période *dark* de ma vie, à 17 ans et demi tsé... je venais de me faire abandonner par mes parents après avoir vécu des sévices corporels pendant des années face à eux. Faque, tsé j'emmerdais la société.

[...]

Interviewer : Tu as été de quand à quand en itinérance ?

Participant : Du mois de... ben ça dépend, j'ai eu 2 période d'itinérance là... à 17 ans quand mes parents m'ont mis dehors... ç'a été une couple de jours entre les différentes ressources... les ressources à l'époque qui étaient les parents de mon ancienne blonde, l'hôpital où j'allais... sinon pour ce qui est de cette année, quand je suis sorti du poste de police pis que j'avais tout perdu...

Interviewer : Ouin, tu pouvais pu retourner chez vous à ce moment-là pis tu es pas en contact avec tes parents depuis que tu as 17 ans.

Participant : C'est ça. Faque, là, j'étais pogné dans la rue. (Claude, 22 ans)

Parfois, l'hébergement par la famille a été impossible, risqué ou nuisible pour les participants de notre étude. Par exemple, certains participants ont été en famille d'accueil et en foyer d'accueil pendant leur enfance ou adolescence. La période de transition à la sortie des services vers la vie adulte et autonome est une période critique pouvant conduire à un épisode d'itinérance. À cet égard, aller vivre avec son parent biologique à la majorité ou entre les familles ou foyers d'accueil a pu être une possibilité et elle a été une expérience très confrontante pour quelques participants. Dans l'exemple qui suit, Axel raconte être allé vivre avec son père quand il a quitté le foyer d'accueil à la majorité. Les deux hommes ont réalisé qu'ils se connaissaient très peu. Face à l'échec de la cohabitation, Axel s'est retrouvé à la rue, s'est mis à consommer davantage et à commettre des délits pour survivre :

Participant : Ben... Quand je suis allé à [nom de ville 1], c'était pour rejoindre mon père biologique. J'ai habité avec un an pis il m'a mis dans... Je suis tombé dans la rue pis tout parce qu'il m'a crissé dehors en me disant que j'étais comme un étranger dans sa propre maison, que j'étais pas son fils.

Interviewer : Ah ouais ?

Participant : Faque là, je suis partie encore plus sur la dérape.

[...] Moi, depuis que je suis tout jeune, j'ai toujours voulu le suivre pis j'ai toujours voulu être avec pis en fin de compte, je me suis rendu compte que... Que j'avais aucune similarité avec cette personne-là.

[...] Faque j'ai tombé dans la rue, j'ai tombé à devoir vendre de la dope pour pouvoir manger pis à essayer de me loger... Euh... J'ai contracté des dettes, à force de surconsommer. (Axel, 21 ans)

De plus, certains participants ont exprimé avoir eu l'opportunité de retourner chez eux, mais ont préféré la situation d'itinérance à l'affrontement du jugement de leur famille : « Tsé du côté de ma mère, j'étais pas capable d'arriver du jour au lendemain pis d'aller vivre chez ma mère comme si rien était arrivé dans ma vie, comme si je sortais d'une laveuse » (Éléonore, 28 ans).

Par ailleurs, la consommation de SPA toujours présente chez de nombreux participants était une source de conflits familiaux qui a nui au soutien obtenu. Cela a été par exemple le cas de Yves, pour qui le soutien reçu par sa famille a généralement bien fonctionné. Même pour lui, la consommation abusive de SPA a mis un frein au soutien offert par sa famille. Lorsqu'il s'était fait héberger pour faciliter le maintien d'un emploi, celui-ci s'est fait mettre dehors de chez lui à cause de sa consommation d'alcool :

Pis là ben, l'affaire c'est que quand tu travailles dans un bar, c'est un bar, faque tu bois. Faque là je revenais avec une haleine de fond de tonne pis elle a pas aimé ça. Pis elle, elle m'a amené à là, à cette maison là [une ressource d'hébergement d'urgence], parce qu'ils m'ont crissé dehors. (Yves, 33 ans)

La maison familiale a aussi été le lieu de consommation de certains participants, ce qui a aussi entraîné la rechute de quelques-uns. Parfois, les membres de la famille ont représenté un risque de rechute, car certains avaient des problèmes de consommation. Dans cet exemple, Joey a renoncé à l'hospitalité de sa mère pour se protéger. Il a préféré aller dans un service d'hébergement supervisé :

Interviewer : Pis comment ça se passe justement tes relations avec ton père pis [...]
Participant : Ça se passe super bien. Je suis allé le voir la semaine passée, la fin de semaine, avec ma sœur, samedi soir. Ça va super bien. Ma mère, je l'ai vu une fois il y a deux semaines, mais tsé moi pis ma sœur, on se parle pas mal pis elle voulait que j'aille chez eux, mais le problème chez eux... elle s'est fait un nouveau chum. Il est alcoolique, lui, 100%. Ma mère est alcoolique aussi. Pis c'est pas une bonne place que j'aille, parce que moi, je veux.... Si j'ai de la consommation en avant de moi, je vais être plus porté à consommer. C'est sûr que quelqu'un consomme à côté de moi, ça, ça me fait rien. Mais tsé on s'est jamais. Je veux pas prendre de risque. Faque, qu'est-ce que j'ai fait, moi, j'ai demandé à avoir une admission à [PSMJ 2] à [ville 1]. C'est un organisme en santé mentale. Pis eux autres, c'est des appartements supervisés. (Joey, 32 ans)

D'autre part, pour certains participants, le soutien émotionnel de leur famille pendant les services a été vécu difficilement par la famille. Le fait de soutenir leur proche en thérapie ou en prison a été une expérience pénible. Pour d'autres participants, ce soutien a été inexistant. Par exemple, Serge mentionne qu'il était trop douloureux émotionnellement pour ses proches de le soutenir. Celui-ci préférerait alors refuser leur soutien :

Interviewer : OK, pi comment ta famille t'a soutenu, euh... Au moment où t'étais incarcéré ?

Participant : Ben ils sont revenus juste en thérapie. [rire]

Interviewer : OK, comment ça s'est passé ?

Participant : Ils voulaient pas vraiment me voir là. Tsé, ils venaient me voir une fois de temps en temps, mais tsé, oublie ça. Ça leur faisait plus de peine que d'autre chose faque je slackais les visites là. Tsé, j'étais là : « J'en veux pas ». [rire] (Serge, 28 ans)

Le partenaire amoureux

Dans cette section, nous verrons que les partenaires amoureux ont parfois été aidants pour certains participants en offrant, notamment, du soutien instrumental et émotionnel. D'autre part, nous verrons que les partenaires amoureux peuvent nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire (accès aux services, risques de récidives et de consommation).

Le soutien instrumental offert par le partenaire amoureux

Le soutien instrumental offert par le partenaire amoureux s'est présenté dans le corpus sous la forme d'hébergement et d'aide offerte en lien avec les besoins de bases. D'abord, peu de participants ont eu l'occasion de sortir d'une situation d'itinérance grâce à l'hébergement offert par un conjoint. Pour ceux et celles qui ont eu cette opportunité, ils ont vécu l'expérience comme une occasion d'être hébergés à moindres coûts et de partager une collocation. Par exemple, Claude a trouvé un toit chez sa conjointe lors d'une situation d'itinérance :

Faque, j'avais pas de ressources, vraiment, tsé il y en avait une ressource pour les jeunes, mais ça, il faut la connaître pis dans le temps, je le savais pas. Mais... j'étais pogné, j'avais frette, je savais pu où aller. Je pleurais... j'avais été me réfugier dans un aréna... ben dans un abri de patinoire municipal pis là, j'avais pris la décision d'appeler ma blonde de l'époque pis j'étais allé coucher chez ma blonde pis, là, par après, il est arrivé plein de péripéties. (Claude, 22 ans)

En plus d'un soutien instrumental au niveau de l'hébergement, certains participants ont nommé avoir reçu du soutien de leur conjoint(e) pour répondre à leurs besoins matériels. En effet, Joey souligne dans cet extrait de verbatim le lien entre l'aide fournie par son partenaire et sa réduction de délits. Cette aide matérielle lui a permis d'arrêter de se prostituer, de vendre des drogues et ainsi d'éviter de se mettre dans de fâcheuses situations :

Participant : Je suis sorti le 6 avril 2015 à [ville 2] du [centre de détention 4] pis là, j'ai rencontré un gars sur la rue. Lui, avant il était archimillionnaire. Faque, il m'a amené chez eux. Lui, il consommait du Cristal Meth. Faque, il me gâtait. Il m'achetait un téléphone, mais c'est pas juste ça. Il m'avait acheté un téléphone à ma fête en 2015. Tat ti, tatata. J'avais arrêté, je faisais pu de prostitution. J'étais tout le temps avec lui chez eux. J'étais bien. J'étais nourri, logé. J'avais de l'argent. J'avais mon chèque de BS. Il me montrait comment bien gérer mon chèque pis tout. [...]

Interviewer : Pis lui, comment ça t'aidait justement dans tes délits ?

Participant : Ben même s'il me payait de la drogue, je m'entendais bien pis ça l'évitait d'aller au centre-ville me mettre dans la marde, me faire pogné par la police. Je vendais pas. C'est ça. (Joey, 32 ans)

Le soutien émotionnel offert par le partenaire amoureux

Un soutien émotionnel a souvent été offert à plusieurs femmes de notre sous-échantillon par leurs partenaires amoureux pendant l'utilisation d'un service et après. Être en couple a aussi favorisé la motivation de participants à changer leurs habitudes de vie pour conserver la qualité de leur relation amoureuse.

Dans ce premier extrait de verbatim, le nouveau partenaire amoureux de la participante était différent de ses partenaires précédents. Lors de l'entretien, elle était en relation avec quelqu'un qui ne consomme plus et qui a connu, tout comme elle, les services correctionnels. Celui-ci l'a soutenue dans son parcours et elle s'est sentie comprise :

Oui, ben j'ai mon conjoint. [...] Alors on a une très belle communication, on apprend à se connaître, moi c'est sûr que tsé il m'a appuyé vraiment durant mon incarcération et ici en transition vraiment. C'est une personne qui sait c'est quoi faire de la prison aussi. Alors ce que je vis à chaque moment que je le vis, il comprend à 100 % ce que je vis. (Agathe, 32 ans)

Le soutien émotionnel offert par un partenaire amoureux a pu faciliter la création d'un sentiment d'appartenance à son couple. C'est ce sentiment qui semble avoir mené des

participants à changer leurs habitudes par peur de perdre un lien affectif. Par exemple, le fait de rencontrer un conjoint qui ne consomme pas ou peu a semblé très aidant pour influencer certains participants à modifier leur consommation de SPA. Yves a décidé de changer son mode de vie, tel que sa consommation, pour être en couple avec cette personne.

C'est pour ça qu'après ça, quand je suis sorti avec une fille qui est calme avec un enfant pis tout ça, écoute-moi, ça voulait me reposer là, j'étais comme OK là les trips de mushrooms pis tout ça pis de speed pis des danseuses des ci, des ça [souples]. Tsé un moment donné là calme toi là. [...] Tsé je viens de lâcher ce domaine-là, la drogue, la poudre, tout cet univers-là pour aller avec une bonne fille. (Yves, 33 ans)

La relation amoureuse peut nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire

Pour certains participants, la relation amoureuse n'a pas aidé à leur désistement du crime et leur (ré)intégration sociocommunautaire. Pour les femmes particulièrement, leur relation amoureuse n'a pas été aidante en lien avec leur trajectoire de service. De plus, elle a parfois aussi favorisé la récidive et/ou la rechute de certains participants et participantes.

La relation amoureuse a parfois été nuisible à l'obtention ou l'utilisation de services

Pour beaucoup des femmes de notre sous-échantillon, leur partenaire amoureux a nui dans leur trajectoire de service. Pour certaines, elles ont quitté de façon prématurée un service ou ont été moins investies dans celui-ci, en partie à cause de cette relation. D'autres ont rechuté avec leur conjoint consommateur.

Par exemple, Éliane a choisi de quitter un organisme en hébergement d'urgence alors qu'elle était en situation d'itinérance pour rejoindre son partenaire amoureux dans la rue :

Mais en tout cas, bref, entre les 2, ce qui est important de savoir, c'est qu'au mois de mai, dans le fond, quand moi je suis sortie du bois, ma mère, elle est venue me chercher. Pis euh, elle, elle habite avec son chum pis c'est ben compliqué pis qu'il m'a envoyée, elle est venue me porter à [Organisme hébergement 3]. Une maison pour sans-abris dans le fond là en ville. En plein centre-ville pis à ce moment-là, ben moi, j'ai dormi là une nuit, je suis partie avec un sac seulement, j'ai dormi là une nuit pis euh je suis allée ensuite rejoindre, lui il avait été hospitalisé à [Nom hôpital 1] pis je suis allée le rejoindre pis euh je suis partie comme ça dans la rue. (Éliane, 31 ans)

Quant à Fanny, elle a mis précocement un terme à sa thérapie en dépendance pour rester en couple avec son nouveau conjoint rencontré à même le service, car l'un d'eux a dû quitter l'établissement pour faire respecter un règlement empêchant les relations amoureuses entre usagers en thérapie :

Logiquement, j'aurais dû être sorti de là. Je comprends le principe que oui, c'est vrai qu'on aurait pas dû être en couple là-bas, ça fait vraiment dépendance affective là. Ça fait vraiment sauté de un pour là, c'est quasiment ça là. [...] je voulais rester avec [nom de son conjoint] pareil. J'avais pas envie qu'on se laisse. [...] Pis c'était moins compliqué que je parte. Faque, moi, j'ai appelé mon avocate. Je lui ai dit : « Écoute [nom de l'avocate], il faut que j'arrête la thérapie... (Fanny, 32 ans)

La relation amoureuse a parfois constitué un risque de récurrence

Pour quelques participants, la dynamique au sein de leurs relations amoureuses a contribué à leur criminalité ou récurrence. Elle favorisait leur récurrence particulièrement en matière de violence conjugale. Par exemple, Jérémie raconte qu'il a récidivé en matière de violence conjugale plusieurs fois dans le cadre de la même relation :

Interviewer : OK. Pendant, là tu m'as parlé d'une fois où tu as fait un 6 mois de détention pour violence conjugale dans la même relation. Est-ce qu'il y en a eu d'autres ?

Participant : Ouais, ç'a recommencé. J'ai refait un autre 6 mois, ça été du récidivisme. Pis j'aurais pu pogner euh 3 ans pis tout là.

Interviewer : Pour violence conjugale ?

Participant : Ouais.

Interviewer : Faque un autre 6 mois. Suite à ça ?

Participant : Suite à ça, je m'en suis allé en thérapie.

[...] Ouais elle a été complétée ma thérapie ici. Pis après ça, je suis ressorti, je suis encore ressorti avec cette fille-là. Même si on avait des interdictions de contact, on les a fait enlever. Pis ç'a recommencé encore. (Jérémie, 25 ans)

Plusieurs femmes de l'échantillon ont, quant à elles, récidivé en compagnie de leur partenaire amoureux en commettant des crimes en lien avec la vente de stupéfiants. Fanny nomme que sa délinquance était, entre autres, attribuable à sa relation amoureuse. Elle souligne aussi ce sentiment de sécurité qui lui manquait pour sortir de sa relation amoureuse :

Sauf que la délinquance, c'est un choix. Ç'a pas eu le temps... j'ai comme eu besoin d'eux autres pour me sortir d'où ce que j'étais. J'avais besoin de vraiment quelqu'un. J'avais besoin de prendre confiance en moi. J'avais besoin d'être en sécurité pour sortir de la

relation que j'étais. Pis c'est la relation dans laquelle j'étais qui faisait en sorte que c'était vraiment plus de la délinquance, qui impliquait pas juste moi. (Fanny, 32 ans)

La relation amoureuse a parfois favorisé la consommation

Pour quelques participants, la relation amoureuse a représenté un facteur de risque de rechute. Plusieurs des femmes interviewées ont rechuté avec leur conjoint qui était un consommateur. Mais parfois c'est une rupture amoureuse qui a précipité une rechute associée aux émotions désagréables qu'elle a impliquées.

À la suite de sa thérapie, Éliane est revenue en relation avec son ex-conjoint. En compagnie de celui-ci, sa consommation a augmenté en intensité :

Début 2018, quand que je suis sortie de [Organisme en dépendance 33], euh j'ai rencontré mon dernier ex là-bas. Lui, il était en réinsertion. Je suis partie de là, j'ai crissé mon camp de là pis après ça ben une semaine plus tard, peut-être, il venait me rejoindre, m'appeler, parce qu'il avait pas de place à vivre pis tout. Pis finalement, il est comme jamais reparti. Euh avec lui, ben là, c'est ça, là j'ai continué à consommer GHB, speed. Pis euh c'est avec lui que j'ai commencé à consommer par injection. (Éliane, 31 ans)

Dans un autre ordre d'idée, la séparation d'Yves avec sa conjointe a contribué à sa rechute :

Depuis un an, ben là je m'en allais dans la rue ou en hôpital psychiatrique ou je m'en allais en prison. C'était sûr, sûr, sûr, parce que j'ai pris un esti de dérape de cocaïne pis d'alcool pis tout ça là. Après mon ex là, je me suis comme, j'avais de quoi à oublier là, j'avais de quoi. Faque j'ai pris mon 15 000 piastres dans mon compte pis ça m'a pris deux mois à le flauber là. Je l'ai sniffé pis après ça, c'était à la job pis que toutes mes payes passaient là-dedans. J'arrivais pu à payer mon loyer. (Yves, 33 ans)

Les amis

Les amis des participants ont pu faciliter ou nuire à leur trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire en leur offrant les différentes formes de soutien (instrumental, émotionnel et informationnel) ainsi qu'en influençant leur consommation de SPA et leurs comportements délinquants. Ils ont aussi parfois influencé leur changement identitaire. Dans cette section, les amis incluent notamment des co-usagers dans les services et des connaissances qu'ils considèrent parfois comme des amis.

Le soutien instrumental offert par les amis

Les amis ont offert du soutien instrumental à plusieurs participants. Ce soutien leur a permis d'être hébergés, de faciliter leur trajectoire de service, de répondre à leurs besoins matériels, de recevoir de l'aide financière et de répondre à leur besoin de sécurité. Enfin, le soutien instrumental s'est aussi actualisé par de l'aide que les amis ont apportée à certains au niveau de l'emploi.

Les amis ont facilité l'hébergement

Les amis de certains participants ont offert à ceux-ci des opportunités d'hébergement qui ont parfois été bénéfiques. L'hébergement avec un ou des amis a permis à certains répondants d'améliorer leur qualité de vie temporairement et d'éviter des situations d'itinérance. Ces périodes d'hébergement et d'inclusion dans un groupe ont concordé avec des moments où le participant a participé socialement (ex. : usage de service, travail) et/ou a modifié sa consommation. Dans ce premier extrait de verbatim, l'hébergement par les parents de l'ami d'Éléonore a semblé avoir amélioré sa vie, entre autres, en l'aidant au niveau de ses responsabilités parentales. Pendant cette période, elle travaillait, semblait consommer moins et collaborait bien avec le DPJ. Le soutien instrumental offert par la famille de son ami a facilité le maintien de ce service :

Interviewer : Pis c'est quoi qui t'a motivé à aller justement ?

Participant : Chez [nom de l'ami 2] ?

Interviewer : Oui.

Participant : Ben justement, c'est arrivé dans le bon moment dans ma vie. Motiver à me retrouver sur la map, faire mes rendez-vous, ça m'a permis d'avoir une place pour habiter sans que ça nuise à mon enfant pis que je puisse voir la DPJ. (Éléonore, 28)

Quant à Benoit, il a rencontré une femme à l'urgence et celle-ci l'a invité à venir chez elle pour l'aider en lui offrant un toit et de la nourriture en échange de services. Il y est resté pendant 6 mois et a réussi à occuper un emploi pendant cette période :

Pis ça fini qu'à l'urgence, ben là j'étais même pas dans l'aile psychiatrique, j'étais juste à l'urgence, pis j'ai rencontré une fille là qu'était là aussi pour la même affaire que moi. Elle, elle voulait juste voir un psychiatre, faque elle a fait semblant d'avoir des idées

suicidaires pour voir un psychiatre tsé faque... En tout cas, pis là j'y ai expliqué, j'y ai dit d'où est-ce que je venais pis qu'est-ce que je câlissais ici genre, pis elle a dit « regarde au pire euh » elle dit « je vais te laisser mon adresse, tu viendras chez nous, pis on va essayer de te dépanner un peu, t'héberger un peu le temps que tsé tu puisses avoir ton BS pis tout. Faque j'étais comme « ah ouin nice ». [...] je dormais dans une tente roulotte, mais pareil tsé, j'avais un toit sur la tête pis criss je mangeais là. J'ai resté 6 mois avec eux autres, vers la fin j'ai crissé mon camp, parce que là j'étais rendu la bonne à tout faire dans la maison, je travaillais 40 heures semaine au [travail 2] esti pis fallait je fasse tout le ménage pis c'était jamais correct. (Benoit, 21 ans)

Les amis ont offert un transport qui a facilité l'utilisation de services

Les relations amicales ont permis à des participants de faciliter leur utilisation d'un service, et aussi d'en faciliter le maintien. Cela a été possible grâce au soutien instrumental jumelé avec d'autres types de soutien (ex. : soutien émotionnel et informationnel).

Par exemple, l'ami de Hugues a pris congé de son travail pour lui faire le transport jusqu'à une ressource et la lui présenter. Cela a été son premier contact avec un groupe de soutien pour la consommation. C'est une ressource que son ami fréquentait lui-même : « C'est lui [son ami] qui m'a amené la première fois en thérapie. C'est lui qui m'a conduit là-bas, il a pris une journée de congé de travail pour juste m'amener là-bas » (Hugues, 22 ans).

Quant à Éléonore, elle explique qu'elle a pu maintenir plus facilement son suivi avec le DPJ grâce à la voiture que lui prêtait la mère de son ami :

En plus, [nom de l'ami 2], il avait son char avec une balloune dans le char. Faque, elle a dit « c'est nous autres qui lui a payé un char » la compagnie tsé c'est elle qui a le gros bout du bâton. « À toutes les fois que tu as un rendez-vous de la DPJ, tu prends le char à [nom de l'ami 2] et tu y vas. » Tsé faque c'était numéro 1 pour moi. J'avais encore un permis de toute façon. (Éléonore, 28 ans)

Les amis facilitent la réponse aux besoins de bases

Quelques participants de notre étude ont pu compter sur l'aide d'amis pour répondre à certains de leurs besoins de base, comme manger ou se vêtir par exemple. Dans ce premier exemple, pour l'aider dans sa situation financière précaire, les amis de Benoit l'aident financièrement à se nourrir :

Interviewer : Euh, premièrement, en ce moment, comment tu répons à tes besoins de base euh nourriture, comment tu payes ton logement ?

Participant : Ben le logement là, j'ai réussi à payer pareil euh in extremis là, il me reste 100 piastres à donner pour ce mois-ci, mon coloc m'a dit c'est correct pour le reste là, pour le reste du moins.

Interviewer : OK.

Participant : Pour la bouffe, écoute euh, ça fait une semaine que c'est ma chum de fille qui me fait manger, moi j'ai pu une cenne là. Je travaille pas tsé. Faque j'ai pas de bouffe là.

(Benoit, 21 ans)

Dans le deuxième extrait de verbatim, Hugues est en situation d'itinérance et un homme qui fréquente le même dépanneur, lui a donné des vêtements secs :

Quin, faque, le gars, il habite tout proche d'un dépanneur où que je me traîne devant souvent... Et puis, un jour où est-ce qu'il avait plu les quelques jours... Ça, c'était la semaine dernière pis il m'a demandé si je voulais pas des vêtements secs et peut-être une nouvelle paire de souliers que lui, il utilise pu ou qu'il veut pu. J'ai dit : « Ben oui, men, je vais les prendre c'est sûr. » Faque, il m'a donné ça. (Hugues, 22 ans)

Les amis ont facilité l'employabilité

Quelques participants ont eu accès au marché du travail plus facilement par le biais de leurs amis. Cela a été possible en se faisant offrir un emploi par un ami ou en se faisant référer par un ami. Par exemple, Éléonore s'est trouvé un emploi, car la mère de son ami est entrepreneure et elle lui a offert du travail au sein de son entreprise : « Elle m'a offert d'aller rester avec lui dans le chalet dans le bois, que j'allais travailler à partir du printemps à l'automne pour eux autres, dans le paysagement » (Éléonore, 28 ans). Dans le cas de Claude, il a surmonté les difficultés d'employabilité liées au casier judiciaire en étant référé par un ami qu'il a connu dans un organisme en travail de rue :

Interviewer : Ouin, les jobs... depuis que tu as été judiciairisé, est-ce que tu t'es remis à travailler ?

Participant : Oui. Ç'a été vraiment *fucking* compliqué, sérieusement, si je me suis trouvé une job, c'est parce que j'avais une *plug* chez [restaurant 2]. J'ai été plugué là. C'est clairement ça.

Interviewer : Comment tu as fait pour être plugué ?

Participant : Ben... dans le fond, il y a un autre jeune qui fréquente l'[organisme travail de rue 5] que j'étais *chummy* avec, que lui aussi, il a un dossier criminel, pis qui travaillait chez [restaurant 2] depuis des années-là. Faque, il avait une crédibilité là-bas pis il a réussi à me faire rentrer en un claquement de doigts. (Claude, 22 ans)

Le soutien informationnel offert par les amis

Les amis et connaissances de plusieurs participants ont permis à ceux-ci de prendre connaissance de l'existence de certains services qui leur ont été utiles. Pour quelques participants, cela leur a permis de faire le premier contact avec un organisme en dépendance et pour d'autres, les informations leur ont servi à faciliter une situation d'itinérance grâce à différents conseils. Enfin, le soutien informationnel de la part d'amis a aussi été utile à des participants pour intégrer le marché du travail.

Certains participants ont connu une ressource grâce à un ami. Selon Claude, son intégration dans une ressource en travail de rue qu'un pair sans-abri lui a présenté a été grandement facilitée par cet ami qui était bien connu des usagers de l'organisme :

« Personnellement, j'ai pas eu beaucoup d'obstacles là-bas, parce que je suis arrivé là avec un ami de la rue qui m'a présenté la ressource pis qui était assez populaire là-bas, faque, ça a aidé à mon intégration » (Claude, 22 ans).

Dans la situation d'Éléonore qui vivait une situation d'itinérance, quelqu'un qu'elle a rencontré dans la rue et qu'elle a côtoyé pendant quelques jours l'a informée sur différentes ressources et astuces pour qu'elle parvienne plus facilement à vivre son expérience d'itinérance :

Je suis restée, mais j'ai comme... ben au début, j'ai pogné un méga coup de soleil la première journée, parce que j'ai dormi à terre la première journée... jusqu'à tant qu'il y en aille un qui m'offre d'aller boire de l'eau froide à la bibliothèque, air climatisée que c'était gratuit pis qu'il allait pas m'agresser genre. Parce que j'envoyais chier tout le monde tsé, j'étais vraiment frue. Mais en tout cas... faque, il m'a montré comment vivre à [ville 3] pendant quelques jours. Là, il m'a volé un vélo pour que je puisse me promener avec lui, parce que... moi, j'avais tout le temps faim. [...] j'ai appris qu'il y avait des places où je pouvais dormir. J'ai passé un bon 2 semaines à [ville 3]. (Éléonore, 28 ans)

Le soutien émotionnel offert par les amis

Certains participants ont eu l'opportunité de recevoir du soutien émotionnel de leurs amis pendant leur cheminement. Par ailleurs, ce soutien a été souvent offert par des relations amicales créées au sein d'un service reçu. Le soutien émotionnel a eu comme effet de créer des relations amicales, ce qui a favorisé l'établissement d'un réseau de soutien et a parfois favorisé le

désistement du crime. Il a permis aussi de faciliter le maintien d'un service lors de son utilisation, en plus d'offrir des conditions favorables pour développer un sentiment d'appartenance à un groupe. Finalement, le soutien émotionnel offert par les amis a permis de générer de l'espoir de changement chez les participants et d'influencer leur consommation.

Les amis favorisent la création d'un réseau social aidant

Pour quelques participants, leur participation dans différents groupes et organismes leur a permis de se créer un nouveau réseau en y ayant formé des relations qui les aident dans leurs processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Dans le cas de Joey, celui-ci a développé de nouvelles relations positives dans un groupe de soutien en dépendance :

Pis là, dans mes autres entourages, comme cette semaine, on est allé faire un meeting [organisme en dépendance 7]. Je leur ai parlé que je sortais de détention, que ça faisait 20 mois que je consomme pu, que je m'étais pris en main. Tout ça, fait en sorte que je me suis trouvé des nouveaux contacts, un nouveau réseau d'amis sociaux que même... j'essaie d'éviter le [quartier 1] à [ville 1]. (Joey, 32 ans)

En ce qui a trait au second exemple, Claude explique comment les relations qu'il a créées au sein d'un organisme en travail de rue l'ont aidé à se désister du crime en lui permettant de se soulager du sentiment d'injustice vécu plutôt que de l'extérioriser sous forme de criminalité :

Pour moi, comment je pourrais dire ça, ben le fait que j'aie accès à un groupe où je peux avoir du soutien, ça diminue le sentiment d'injustice qui est en dedans de moi. Pis en diminuant le sentiment d'injustice, ça diminue la colère. Pis en diminuant la colère, j'ai moins le goût de commettre des crimes destructeurs, parce qu'avec internet, je vous garantis que des crimes destructeurs, on peut en faire. [...] Quand je vais à l'[organisme travail de rue 5], tsé genre, je me sens mieux pis je me sens moins en rage contre toute la société. J'ai moins le goût de détruire le monde. (Claude, 22 ans)

Le soutien des amis pendant l'utilisation d'un service en a facilité le maintien

Parmi les participants de notre étude, peu d'entre eux ont eu l'opportunité d'avoir des amis, à l'exception des personnes rencontrées au sein du service, qui leur ont offert du soutien émotionnel pendant qu'ils fréquentaient un service. Les participants qui ont eu cette opportunité ont manifesté un sentiment de gratitude et d'amour dans leur discours pour leurs amis. Pour certains participants, le soutien émotionnel a aidé à faciliter le maintien d'un service et pour

d'autres, il a permis de faire des prises de conscience qui ont eu un impact sur leur changement identitaire.

Un ami de Hugues, qui est aussi son « parrain », est venu le soutenir pendant qu'il était à l'urgence du centre en réadaptation en dépendance. Il est venu lui porter un cadeau, tout en lui nommant qu'il était heureux de reprendre contact. Le soutien instrumental et émotionnel se mélangent. Le participant ressent de la gratitude envers son ami, car ce dernier est sensible à ses besoins et lui démontre de l'affection. Lors de la collecte de données, Hugues était activement en situation d'itinérance. Il n'était plus en contact avec sa famille et il n'était en contact avec aucun intervenant :

Je l'ai appelé pour la première fois en 3 mois, il y a 2 jours, quand je suis allé à l'[Organisme en dépendance 13]. Et puis, tout de suite, il m'a dit : « Tu vas rester là pendant combien de temps ? » j'ai dit : « À peu près 72 heures. » Mettons, moi, je pensais que j'allais partir demain... Ben il m'a dit : « Je vais venir te porter un paquet de cigarettes », parce qu'il sait que je fume la cigarette, en tabarnak, mettons... [...] J'aime ça le tabac... Faque, c'est ça, il est tout de suite venu m'offrir « je peux venir t'offrir ça, tu as pas besoin de me repayer, c'est un cadeau. Je suis content de te parler. Ça fait un bout que je t'ai pas parlé, faque tiens. » C'est pour ça aussi [que c'est une personne significative pour lui]. (Hugues, 22 ans)

Le soutien émotionnel des amis s'est parfois aussi actualisé par des visites en thérapie. Pour Éliane, son ami qui vient lui rendre visite est un modèle à suivre. Il l'encourage, lui démontre de la bienveillance et lui a rappelé son identité pré-consommation :

Interviewer : Comment est-ce qu'il peut te soutenir [Ami 1], t'apporter de l'aide ?
 Participante : Mmm ben il croit en moi pis il m'a connue, j'avais 13 ans, faque il me connaît telle que je suis. Pas en tant que junkie pis en tant qu'autre chose que ma personne là tsé. Faque il me ramène aux bases pis de me dire tsé « si tu veux quelque chose que tu as jamais eu, ben fait quelque chose que tu as jamais fait » pis je suis pas mal là-dedans là. (Éliane, 31 ans)

Les amis ont représenté une source d'espoir de changement

Les amis de quelques participants ont représenté une source d'espoir face à leur capacité à changer en représentant, par exemple, des modèles de réussite. Dans le cas de Claude, son ami représente un modèle positif, car il a partagé à peu près le même parcours de vie que lui et qu'au

moment de l'entrevue, il était à l'école, bien entouré et semblait avoir atteint les standards auxquels il s'attend :

Interviewer : Félix, c'est qui pour toi dans le fond ?

Participant : Félix, c'est un chum, c'est un ami... on a déjà été un peu plus fréquentation, mais là, c'est un peu plus mon ami pis c'est aussi un modèle, parce qu'il est Asperger comme moi... il a déjà été dans la rue comme moi. Il a déjà pris de la drogue comme moi. Pis aujourd'hui, il est au cégep, il a une belle vie. Il est entouré de gens qui l'aiment. Il fait beaucoup d'avancées. À chaque jour, il avance dans sa vie. Faque... c'est comme ça que je veux devenir. [...] Là, bon Félix... Félix, c'est comme... un genre de moi, mais qui aurait pris les bonnes décisions plus de bonne heure dans sa vie. Pis... sérieux, je vois... je vois genre... je vois ce que le cégep lui apporte pis tsé genre ça me motive à continuer aux études. (Claude, 22 ans)

Les amis ont favorisé le développement d'un sentiment d'appartenance

Beaucoup de participants ont nommé comment les différents groupes de soutien dont ils font partie ou ont pris part dans le passé leur ont permis de se faire des amis et de développer un sentiment d'appartenance. Le fait de pouvoir s'identifier à un groupe a semblé avoir un impact positif sur le soutien émotionnel reçu par celui-ci. Faire partie d'un groupe a aussi permis à des participants de créer des nouveaux liens avec des personnes en (ré)adaptation et qui partagent les mêmes buts. Les participants ont nommé se sentir moins jugés et mieux soutenus par ces personnes. De plus, tel qu'énoncé par certains participants, le sentiment d'appartenance a pu avoir un impact positif sur la délinquance et la consommation. Finalement, le développement d'un sentiment d'appartenance n'était pas évident à créer tel qu'exprimé par certains participants.

Dans le cas de Bruno, il peut compter sur des co-usagers d'un service en dépendance, qu'il considère comme des amis, pour recevoir du soutien dans l'abstinence et briser la solitude. Ce qui l'aide dans le groupe est l'amour, « la force » partagée par le groupe et les partages des autres membres :

Participant : Faque, le meeting, ça l'aide men. Faque, j'ai arrêté de le faire là. Mais j'ai encore des chums de thérapie qui sont encore debout pis je les ai appelés. Je vais retourner les voir. Ils sont dans le coin de [ville 2].

Interviewer : Des chums de meetings ?

Participant : Ben des chums de meeting, des chums de thérapie là. Ils ont fait la thérapie avec moi. Dans le temps que j'étais là, ils étaient là.

Interviewer : Comment ça t'aide ? Comment est-ce qu'ils t'aident ces personnes-là ?

Participant : Ben on a le même parcours. On s'aide. On se soutient.

Interviewer : Pis qu'est-ce qui t'aide dans les meetings à pas consommer ?

Participant : Les partages du monde. La force, l'amour. On dirait que c'est... c'est ça dans le fond, le meeting... Tu as jamais fait un meeting ?

Interviewer : Non.

Participant : C'est le monde partage. Dans le fond, c'est une personne nouvelle à toutes les fois qui partagent son parcours de vie. Faque, ça te rappelle d'où ce que tu viens.

Faque, en même temps, ça te prouve que tu es pas le seul. (Bruno, 30 ans)

Dans le second verbatim, Éléonore parle du soutien qu'elle reçoit des autres usagers d'un organisme en dépendance. Elle nomme que venant d'un groupe de pairs qui partage avec elle plusieurs points communs, elle se sent plus à l'aise de recevoir leur soutien émotionnel, car elle se sent accueillie sans jugement péjoratif :

Interviewer : Mais eux qu'est-ce que tu veux dire par c'est un soutien ?

Participant : Ben tu as un soutien hebdomadaire [rires]... non, mais de gens qui... ils fonctionnent pas tous nécessairement bien, en société, mais c'est... pleins de points en commun.

[...] Parce que tsé on s'entend-tu que mon réseau social sain, c'est soit des gens qui ont jamais eu de problèmes, c'est ben beau ils m'ont vu aller, mais tsé... quand tu as jamais eu de problème, je me sens moins comprise, je me sens plus jugée, même si c'est pas le cas là, c'est juste une impression, mais...

Interviewer : Tu peux plus t'identifier aux gens de l'[Organisme ne dépendance 7] dans le fond ?

Participant : Oui. (Éléonore, 28 ans)

Créer des liens avec un nouveau groupe de pairs a été une tâche importante dans la trajectoire de (ré)intégration des participants et elle a été aussi difficile pour certains. Cela a été le cas pour Claude qui a essayé de se créer un nouveau réseau amical parmi le réseau d'un de ses amis :

Participant : Félix pis il est super gentil. En fait, tous les amis de Félix ils sont super gentils avec moi, peut-être un peu trop là, mais...

Interviewer : Qui sont un peu tes amis par la bande, c'est ça ?

Participant : Ouin qui l'ont été, mais tsé honnêtement, j'ai scrapé toutes ces relations-là, parce que... je suis pas habitué d'être accepté, d'être traité avec dignité... de qu'on croyait en moi, c'était trop. Déjà que ça me prenait tout d'accepter Félix pour ces raisons-là. (Claude, 22 ans)

Quant à Yves, il fait des liens entre sa trajectoire de services et sa difficulté à s'attacher, ce qui rend complexe pour lui l'intégration à un nouveau groupe de pairs :

Interviewer : Comment est-ce que tu as vécu ça ces références-là ?

Participant : Euh je me suis trop promené. J'avais aucune stabilité. Aucune. Je me suis, je m'attachais pu [rire] à où est-ce que j'étais pis tout ça. Pis après, ça reflété beaucoup dans ma vie où est-ce que déménager c'est pas un problème, je pogne mes clics pis mes claques, je décâlisse là. Tsé pis aucune stabilité pis esti que ça me rendait insécure, mais men ouais je me suis promené en esti là. Je peux dire que [Ville 2] je l'ai fait d'est en ouest. J'ai habité pas mal de places pis ouais c'est ça. (Yves, 33 ans)

Les amis ont facilité l'arrêt ou la diminution de la consommation et de comportements délinquants

Le contact avec des amis a été aidant pour des participants afin de diminuer leur consommation et leur délinquance. Lorsque les membres du réseau social ne montraient ni comportement de consommation ni actes délinquants, leur contact semblait suffisant pour avoir l'influence attendue. Certains participants expliquent que lorsque leur consommation diminuait, leur délinquance diminuait aussi.

Dans cet exemple, Hugues indique que ce qui l'a aidé à commettre moins de délits et ne plus consommer pendant une période de sa vie était lié à l'influence de son réseau social qui était différent. Il était alors composé de collègues de travail et d'usagers d'un groupe d'entraide en dépendance, un réseau social de non-consommateurs, qu'il considérait comme ses amis. De concert avec l'influence de son réseau social, Hugues recevait pendant cette période des services psychologiques :

Interviewer : Qu'est-ce qui faisait en sorte qu'entre 17 pis 18-19ans que tu commettais moins de délits ?

Participant : Ben c'était définitivement mon attitude... Et mon entourage... Mes amis autour de moi.

Interviewer : Comment tes amis avaient changé à ce moment-là ?

Participant : c'était tous des membres de l'[Organisme en dépendance 7]. C'était tous mes collègues. C'était soit des membres de l'[Organisme en dépendance 7], c'était soit des collègues de travail ou c'était soit des personnes qui ne consomment pas, qui ont des jobs... [...] Dans ce temps-là, je consommait pas, comme je t'ai dit, j'allais faire ces rencontres-là, j'étais membre de l'[Organisme en dépendance 7] régulier... Mes seuls amis, c'était tous des non-consommateurs. Je travaillais aussi beaucoup. Faque, la vie, elle

avait comme... c'était plus positif dans le fond. [...] Les choses allaient bien pis je me soignais. Je prenais plus soin de moi. (Hugues, 22 ans)

Les amis peuvent nuire à la (ré)intégration sociocommunautaire

Contrairement à la section précédente, les participants ici nomment avoir été influencés négativement par leurs amis ou co-usagers rencontrés dans la rue ou les services pendant leur trajectoire. Pour plusieurs d'entre eux, avoir été en contact avec un réseau social délinquant ou consommateur a été suffisant pour précipiter leur récidive ou leur rechute.

Le contexte d'itinérance a favorisé la création d'un réseau social délinquant pour certains participants. Cela a été le cas, par exemple, pour Éliane alors qu'elle était en situation d'itinérance : « [...] mon entourage d'avant, en ce moment, euh premièrement j'étais dans la rue. Faque c'est du monde pas mal tournés autour de la criminalité pis euh le monde judiciarisé, du monde des consommateurs pis, etc » (Éliane, 31 ans). Cet entourage a été pour elle une influence négative l'ayant influencée à adopter des comportements à risque tel que la consommation de SPA et ayant renforcé son comportement et son identité criminelle.

Plusieurs participants nomment avoir été influencés par des amis qu'ils ont rencontrés dans des organismes d'hébergement, en thérapie ou en centre jeunesse. Par exemple, Bruno raconte comment son arrivée dans la grande ville a favorisé la création d'un réseau d'amis criminels, entre autres dans une ressource pour répondre aux besoins de base. Selon lui, c'est son nouveau réseau social qui l'a influencé à commettre plus de délits :

Interviewer : [...] Comment est-ce que le fait d'avoir déménagé à [ville 1, ça l'a encouragé [la délinquance] ?

Participant : L'entourage, le fait d'aller dans le monde du crime.

Interviewer : Tu étais dans ce milieu-là ?

Participant : Oui. Oui. Un moment donné, c'était rendu que j'avais juste des chums vendeurs là. Là, j'ai pu de chum vendeur. [...] Ben c'est à l'[organisme besoins de base 20] itou. Tu as toutes sortes de monde avec des comportements ou des vécus qui ont été abandonnés... moi, j'ai pas été abandonné. C'est moi qui a voulu partir. C'est le centre-ville là. C'est sûr que ça m'a pas aidé. (Bruno, 30 ans)

Dans le prochain exemple, Joey raconte comment il a commencé la prostitution après avoir rencontré un autre usager dans un centre d'hébergement d'urgence. Ce dernier lui a montré comment se prostituer pour faire de l'argent rapidement :

Interviewer : Pis c'est quoi qui t'a poussé vers la prostitution ? Tu parlais d'un client ou je sais pas trop...

[...]

Participant : Oui, c'est un... j'ai eu de l'influence, parce que j'avais rencontré un gars à [ville 2] quand j'étais... pas en fugue, mais l'[organisme en hébergement 12] à [ville 2], c'est une place où les personnes peuvent aller dormir. Pis j'étais revenu à [ville 1] pis lui, à [ville 2], il m'avait montré ça, faire la prostitution. Faque, j'en ai fait à [ville 2], ç'a été payant pis tout. (Joey, 32 ans)

Les collègues de travail

Dans cette section, les collègues de travail incluent les autres employés et les employeurs. Il peut s'agir aussi de collègues dans le cadre d'une activité de bénévolat. Ce réseau social a permis aux participants de favoriser le changement identitaire, l'estime de soi et de créer un sentiment d'appartenance à un groupe qui se conforme davantage aux normes sociales et lois en vigueur. D'un autre côté, le réseau social au travail peut aussi avoir eu des effets nuisibles sur le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. En effet, il a pu influencer la récidive ou la rechute chez certains participants.

Les employeurs favorisent le changement identitaire et procurent un soutien émotionnel

Pour les participants de cette section, leur employeur a exercé une influence sur leur changement identitaire en leur offrant la chance d'occuper un emploi et de jouer un rôle différent de celui d'un consommateur ou d'un criminel. Leur donner la chance d'occuper un emploi leur a permis de se sentir considérés.

Dans ce premier exemple, Hugues s'est senti privilégié d'avoir l'occasion de recommencer sa vie grâce à un employeur qui lui a offert un emploi malgré qu'il soit en centre jeunesse à ce moment. Il nomme aussi implicitement s'être défini autrement en ayant changé de statut social, ayant passé de « vendeur de stupéfiants » à « employé pour la ville » :

Participant : Moi, j'ai toujours été très très violent à cause de mon père. Là, je le suis moins.

Participant : Tu étais violent avec les autres ?

Hugues : Oui, avec tout le monde. J'avais pas de respect. Là, ça, très, très changé ça.

Interviewer : Depuis quand ?

Participant : Ça fait... Depuis je me suis fait engager pour la ville. Parce que quand [...]

Interviewer : À l'aréna ?

Participant : Oui. Parce que quand je me suis fait engager pour la ville, c'est mon patron...

C'est comme s'il m'avait donné une chance dans la vie, parce qu'à ce moment-là, dans ma vie... Avant que je me fasse engager par la ville, moi, j'étais vendeur de crack et un pusher de pot. (Hugues, 22 ans)

Dans le second verbatim, l'employeur d'Agathe a reconnu le changement chez elle et a accepté de l'engager, même en sachant qu'elle était en maison de transition. La participante s'est sentie soutenue dans sa démarche par son futur employeur qui l'a complimentée, lui reflétant qu'elle est « adulte » :

Pis ben je suis partie une journée, je suis allée porter des CV pis en fait la première, vu que je suis allée le porter, j'ai serré la main de l'employeur, puis il a fait part, je considérais que c'était une personne qui était assez ouverte d'esprit. Elle me semblait d'une bonne ouverture, alors je lui ai fait mention de qu'est-ce qui en était dans ma vie en ce moment. Que j'étais en réhabilitation, alors automatiquement, tsé on créer un lien de confiance avec l'employeur et c'est sûr que c'est pas tous les employeurs qui sont comme ça. Mais moi je trouvais ça comme important, parce que je veux qu'elle sache où je suis rendue dans la vie pis que justement, je veux y aller d'une façon progressive. Alors j'ai trouvé ça bien flatteur, parce que la personne m'a dit « enfin je vais pouvoir avoir un adulte dans mon commerce ». (Agathe, 32 ans)

Les collègues de travail ont permis la création d'un nouveau réseau social et d'un sentiment d'appartenance

Le milieu de travail ou de bénévolat a permis à des participants d'avoir un réseau social qui se conformait davantage aux normes sociales et lois en vigueur et d'y développer des relations amicales. Pour quelques-uns, les milieux de travail et de bénévolat ont permis de développer un sentiment d'appartenance envers le milieu en présentant un sentiment d'attachement réciproque entre le participant et les autres employés ou l'employeur.

Hugues a été en contact avec plusieurs collègues lors d'une expérience de travail. Il explique dans son discours que ses collègues de travail, entre autres, formaient son réseau social.

Il est important de noter que conditionnellement à son embauche comme concierge dans un aréna, son employeur lui avait demandé de participer en même temps à un groupe d'entraide en dépendance. Les membres de ce groupe d'entraide composaient aussi son réseau social. Selon lui, l'ensemble de ce réseau social a eu un impact positif important sur sa délinquance :

Interviewer : Qu'est-ce qui faisait en sorte qu'entre 17 et 18-19 ans que tu commettais moins de délits ?

Participant : Ben c'était définitivement mon attitude... Et mon entourage... Mes amis autour de moi.

Interviewer : Comment tes amis avaient changé à ce moment-là ?

Participant : C'était tous des membres de l'[Organisme en dépendance 7]. C'était tous mes collègues. C'était soit des membres de l'[Organisme en dépendance 7], c'était soit des collègues de travail ou c'était soit des personnes qui ne consomment pas, qui ont des jobs... (Hugues, 22 ans)

Pour Fanny, elle a créé des relations agréables avec son milieu de bénévolat. Celui-ci est dans le cadre d'un organisme de réintégration à l'emploi spécialisé pour les personnes judiciarisées. Alors que ce projet se termine, Fanny projette de développer par la suite davantage son réseau social grâce au travail :

Participant : Ben c'est sûr qu'éventuellement, il faut que je me fasse un réseau social. Ça va être important de me faire un réseau social.

Interviewer : Comment tu vas t'y prendre ?

Participant : Je le sais pas encore. Ça va être sûrement au travail. Probablement qu'au travail, ça va se faire, parce que vraiment plus activité... [...] Mais comme ici [milieu de bénévolat], je trouve que c'est important. Les gens, ici, j'ai créé des belles relations. Ça me fait du bien de parler avec eux autres tous les jours, mais là, bientôt, ça sera pu le cas. Mais là, logiquement, ça devrait être remplacé par un travail. Donc, j'imagine que bon... on va avoir une certaine écoute au travail pis je vais m'exprimer. C'est ça. (Fanny, 32 ans)

Dans le prochain exemple, c'est le milieu de bénévolat de la participante qui a permis de développer chez elle un sentiment d'appartenance. Éléonore nomme être dans une équipe où elle se sent bien et où elle communique de façon authentique. De plus, ses responsabilités au sein de l'organisme lui donnent l'impression qu'elle a un impact sur le milieu :

Participant : Ben ça serait ben mieux là, parce que là, je fais ça en bénévolat, parce que moi, je me rends compte que dans la vie, il faut que je me sente utile là. Pis je me sens utile là-bas, vraiment... [...]

Interviewer : Faque, c'est justement une job que tu te sentirais utile, ça te motiverait plus.

Participant : Oui, pis en plus, ben tsé... ils sont habitués d'avoir... moi, je suis arrivée en

bénévole. Faque, ils m'ont connue en bénévole aussi pis tsé veut, veut pas, j'ai parlé de ma vie. Je me sens acceptée. Je me sens comprise pis à la limite... tsé je veux dire là-bas, je me sens pas obligée de me mettre un masque de qu'est-ce que j'ai pas vécu ou qu'est-ce que j'ai vécu ou tsé... ils sont vraiment ouverts d'esprit, ouin. Je me sentirais bien... même si c'est le salaire minimum. (Éléonore, 28 ans)

Les collègues de travail ont pu nuire au désistement et à la (ré)intégration

Le réseau social au travail a aussi parfois représenté un risque lié à la consommation et la criminalité pour certains participants. De plus, être en relation interpersonnelle dans une équipe de travail n'a pas toujours été évident pour certains participants, ce qui a pu rendre la participation sociale plus difficile.

Le prochain extrait de verbatim d'Agathe présente pourquoi certains contextes de travail sont un risque pour son processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire et qu'elle ne peut donc pas accepter n'importe quelle offre d'emploi :

Pis en fait, au début, j'avais des offres d'emplois qui étaient en lien avec les gens qui sont judiciarisés. Pour ma part, j'ai fait le pour pis le contre de tout ça pis je me suis dit que c'était peut-être pas une bonne chose de me retrouver... Ben là je me serais retrouvée dans un des emplois ben, je me serais retrouvée comme toute seule de fille avec plein d'hommes judiciarisés, alors c'est les mêmes histoires, c'est les mêmes patterns, les mêmes euh... Pas que c'est négatif, mais tsé ça peut être super positif pour certains, mais moi, pour ma part, j'ai considéré que c'était pas une des meilleures choses de me retrouver encore dans le même genre d'histoires pis les mêmes genres de circonstances encore. Faut que je sorte un peu de ce milieu-là justement. (Agathe, 32 ans)

D'autre part, pour quelques participants, des conflits émanaient dans leur contexte de travail dans une équipe. La gestion de leurs conflits rendait difficile pour eux de conserver leur emploi. En ce sens, Yves explique comment son mode de vie a influencé sa capacité à travailler en équipe :

Là je veux m'en sortir, là j'ai vu pas mal, ça me tente de pas retourner dans la rue pis je voyais toute la violence que je faisais pis tout où est-ce que je m'en allais pis c'était l'autodestruction. Faque j'ai eu peur, j'ai pogné une chienne, vraiment. Pu capable de travailler, je suis pu capable de garder une job. À mes jobs, je suis agressif, je me pogne avec les gars, je m'en câlisse. J'ai pu de fin là. (Yves, 33 ans)

Discussion

Le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI sont remplis d'embûches. Un constat de cette recherche est que les membres du réseau social informel peuvent aider à les surmonter en offrant du soutien sous différentes formes : informationnel, émotionnel et instrumental. Même si les formes de soutien ont été divisées pour la présentation des résultats de l'étude, en pratique elles se mélangent très souvent ou ne sont pas mutuellement exclusives (Beauregard et Dumont, 1996). Une action d'un membre du réseau social informel peut procurer plus d'une forme de soutien à la personne. Par exemple, héberger quelqu'un peut fournir un soutien émotionnel et instrumental. Au long de leur trajectoire, les PJVSI sont normalement en contact avec plusieurs acteurs qui peuvent leur fournir du soutien. Les PJVSI ont accès à différents agents de désistement formels (ex. : agent de probation) et informels (ex. : famille, amis, intervenants hors du système correctionnel) du crime. Toutefois, Halsey *et al.* (2016) montrent la pertinence du soutien offert par les agents de désistement informels dans le processus de désistement du crime. Par exemple, il est tabou de divulguer des informations répréhensibles à son agent correctionnel par peur d'être puni encore plus sévèrement. Ainsi, la demande d'aide lors de période critique, une rechute par exemple, est difficile et freine la progression du processus de désistement et de (ré)intégration. Les membres du réseau social pourraient alors aider leurs proches d'une façon que les agents de désistement formels ne le pourraient pas, ou le pourraient plus difficilement.

Nos résultats indiquent par ailleurs que les membres du réseau social ont souvent aidé les PJVSI, mais ils ont aussi parfois nui à leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Parfois, ce n'était pas le soutien qui nuisait, mais d'autres facteurs en lien avec le réseau social comme l'absence d'un réseau social ou des conflits importants avec certains membre du réseau social.

Ce mémoire avait comme objectif principal de documenter comment le réseau social informel des Québécois judiciairisés entre 18 et 35 ans ayant vécu une situation d'itinérance peut faciliter ou nuire à leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Ce mémoire avait aussi comme objectifs secondaires de documenter

comment leur réseau social peut faciliter l'accès à l'emploi et comment il peut faciliter l'accès et le maintien des services. Cette section porte sur une discussion des résultats en s'appuyant sur le cadre conceptuel préalablement présenté, notamment sur les concepts d'appartenance et de participation sociale. Au long de cette discussion, les résultats seront mis en lien avec les différentes formes de désistement (primaire-comportemental, secondaire-identitaire, tertiaire-social). En premier lieu, nous discuterons de l'identité des différents acteurs qui ont composé le réseau social des participants. Ensuite, nous aborderons quel soutien n'a pas toujours été aidant. Nous poursuivrons en traitant de comment les membres du réseau social informel ont pu favoriser un sentiment d'appartenance, toujours en lien avec le désistement et la (ré)intégration. Nous discuterons ensuite de comment les membres du réseau social informel ont facilité la participation sociale. Les particularités selon les sources et les types de soutien seront ensuite abordées. Finalement, les limites de l'étude et des recommandations pour la pratique et la recherche seront proposées.

Qui formait le réseau social informel des participants de notre sous-échantillon

Tout comme dans les études relatives à l'itinérance de Barman-Adhikari et Rice (2014) et Joly et ses collègues (2014), les personnes constituant le réseau social qui offre du soutien informel aux participants de la présente étude étaient des membres de la famille (rapprochée et éloignée), des partenaires amoureux ou des amis (pairs de la rue, co-usagers inclusivement). De plus, le réseau social de certains des répondants était aussi formé de collègues de travail ou de bénévolat. Les résultats permettent de constater que rares sont ceux qui sont complètement désaffiliés et n'avaient aucun réseau social. La très grande majorité des participants conservait des liens malgré tout avec des amis et surtout avec des membres de leur famille, même pendant une situation d'itinérance.

Un soutien qui n'est pas toujours aidant

Une découverte de cette étude porte sur le soutien instrumental qui n'a pas toujours été aidant et a parfois été nuisible. Ce soutien fut particulièrement nuisible lorsque la personne était hébergée par son réseau social. Bonin et ses collaborateurs (2013) soulignent en ce sens que

l'hébergement et l'aide financière sont les soutiens les plus susceptibles d'être abandonnés par la famille. Refuser d'héberger un proche pour ne pas vivre de conflits ou lui refuser de fournir une aide financière directe par crainte qu'il l'utilise de manière nocive peut sembler difficile. De plus, l'hébergement a été souvent nuisible lorsque la PJVSI consommait des SPA. Elle fut parfois aussi un obstacle lorsque le membre du réseau social en consommait de façon abusive. Toutefois, en réalité, cela peut être bénéfique pour cette personne. Par exemple, elle pourrait être poussée à utiliser ses propres ressources et prendre en charge sa propre situation si un hébergement lui était refusé par un membre de son réseau social. En ce sens, Villeneuve *et al.* (2021) insistent sur l'importance que les acteurs du désistement formel participent à développer l'autonomie des personnes aidées. En développant son autonomie, il pourrait en résulter chez la personne une amélioration de l'estime et de la confiance en soi. Ces changements identitaires contribuent à améliorer l'agentivité (Barry, 2020; Shapland et Bottoms, 2011). Or, l'agentivité peut aussi être soutenu par les agents de désistement informels (Barry, 2020; McAlinden *et al.*, 2016), ce qui peut conduire à des résultats positifs pour l'identité des personnes, laquelle constitue un élément fondamental du processus de désistement secondaire de la délinquance (Maruna et Farrall, 2003).

Le réseau social informel a favorisé un sentiment d'appartenance à des groupes

Nos résultats permettent de constater qu'il a été possible pour plusieurs participants de développer un sentiment d'appartenance envers différents groupes, que ce soit la famille, le conjoint ou la conjointe, les amis ou les collègues de travail ou de bénévolat. Toutefois, comme Kinley et Reyno (2019) l'avaient noté, il peut être difficile de développer un sentiment d'appartenance envers quelqu'un ou un groupe pour les personnes ayant vécu des traumatismes relationnels, soit une caractéristique que présente un nombre important de personnes qui vivent une situation d'itinérance (Lussier et Poirier, 2000; Neves Horácio *et al.*, 2023).

Pour développer un sentiment d'appartenance, il a été nécessaire pour nos participants de faire partie d'un groupe en allant vivre avec leur famille, en utilisant des services ou en s'impliquant bénévolement par exemple. Quand les liens sociaux entre une personne et différents groupes (ex. : famille, travail, groupe d'entraide) sont forts et positifs, selon Hirschi (1969), celle-

ci est moins portée à commettre des actes criminels. En développant leur attachement envers un groupe, les personnes ne voudraient pas perdre des opportunités que le groupe lui offre et perdre l'estime que ses membres lui témoignent. Elles ressentiraient en plus une obligation morale et sociale de respecter les normes établies dans le groupe. C'est ce que Hirschi (1969) nomme le contrôle social informel. En continuant leurs comportements délinquants, cela peut mettre en danger ces relations et leur donner l'impression qu'ils ont trop à perdre (Brunelle et Bertrand, 2010). Toutefois, il peut être difficile pour la population vivant des situations d'itinérance de s'attacher. Selon Neves Horácio et ses collaborateurs (2023), la capacité de faire confiance aux autres, aux figures d'autorité et aux institutions de ces personnes est restreinte. Cela est possiblement dû, entre autres, aux nombreux traumatismes précoces qu'elles ont vécus (Neves Horácio *et al.*, 2023). On peut penser que c'est un défi supplémentaire pour les PJVSI dans leur processus de désistement du crime.

Il est donc possible pour les membres du réseau social d'influencer le désistement du crime de leur proche en ne fournissant pas nécessairement une forme de soutien social en particulier. La motivation à changer peut-être insufflée en appliquant une pression externe pour le changement (Magrinelli Orsi et Brochu, 2009) par exemple, par le partenaire amoureux, l'employeur ou un parent. Ces pressions extérieures qui influencent le comportement peuvent ensuite être intériorisées par la personne. Nos résultats en témoignent, alors que certains participants ont trouvé la motivation à changer leurs habitudes de consommation et de délinquance en ayant le sentiment d'avoir trop à perdre en termes de liens familiaux. Alors qu'une situation d'itinérance offrait en quelque sorte plus de liberté, l'hébergement familial a offert des liens stables et un cadre qui devait être respecté pour ne pas les perdre (l'hébergement et les liens familiaux). Cela se rapporte entre autres au désistement tertiaire et implique que la qualité des relations peut jouer un rôle important dans ce processus. Cusson et Pinsonneault (2017) ainsi que Cornish et Clarke (2014) font aussi allusion à cette motivation au changement lorsqu'ils abordent les dommages sociaux liés à l'usure criminelle. Paternoster et Bushway (2009) ainsi que Paternoster ses collaborateurs (2015) présentent dans leur théorie identitaire du désistement du crime que la personne peut prendre conscience de son soi redouté et se concentrer

sur son soi désiré lorsque les coûts perçus associés à son comportement délinquant surpassent les bénéfices. Les changements identitaires sont d'ailleurs un prédicteur majeur du désistement du crime (Rocque *et al.*, 2017), en particulier dans le concept de désistement secondaire (Maruna et Farrall, 2003). Par ailleurs, le changement identitaire a été facilité par la participation sociale de nos participants, lequel s'attache plus au concept de désistement tertiaire du crime.

Le réseau social informel a favorisé la participation sociale

La participation sociale a eu des répercussions importantes dans la trajectoire de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des participants. Les membres du réseau social ont pu faciliter la participation sociale de leur proche en les ayant accueillis au sein de la famille, soutenus dans leurs démarches et en ayant exercé une influence sur l'employabilité de celui-ci et sur sa participation et/ou le maintien dans les services. L'usage de services psychosociaux par les participants, de pair avec l'hébergement, eut des résultats positifs. En ce sens, Davis et ses collaborateurs (2013) soutiennent que les services, la famille et le travail interagissent pour offrir un soutien plus optimal à la personne judiciarisée.

Cette participation sociale dans les services et au sein de la famille a parfois permis aux participants de créer des relations saines et durables. La création de ces liens sociaux est cruciale pour la réussite de la (ré)intégration sociocommunautaire. Considérant les difficultés relationnelles que peuvent notamment vivre les personnes en situation d'itinérance (Lussier et Poirier, 2000), les habiletés sociales nécessaires pour vivre en famille et régler les conflits de façon saine peuvent être développées par le biais d'un soutien professionnel (Gühne *et al.*, 2012). De plus, alors que la personne crée des liens dans la communauté, son réseau social aussi pourrait l'aider à conserver ces nouveaux liens et leur qualité. Toutefois, nous n'avons pas constaté dans les résultats comment les membres du réseau social ont aidé à maintenir la qualité de ces liens. Cependant, ceci est naturellement possible et dans cet ordre d'idée, les membres du réseau social pourraient recevoir certaines formations pour aider leur proche à composer avec leurs défis relationnels rencontrés au travail par exemple. Ils pourraient donner des conseils judicieux quand

ça va moins bien ou aider à créer des opportunités d'inclusion dans les nouveaux milieux que leur proche intègre.

Parmi les différentes formes de soutien, certaines ont eu plus d'impact que d'autres pour faciliter la participation sociale. Pour faciliter l'employabilité, le soutien instrumental a été particulièrement utile sous forme d'hébergement. Quant au soutien informationnel, il a été utile sous forme d'informations et de recommandation auprès d'un employeur potentiel, par exemple. En ce qui a trait à l'utilisation d'un service, le soutien informationnel sous forme de conseils et le soutien instrumental sous forme de transport, offert notamment par les amis et la famille, ont été facilitant et ont permis d'utiliser un service parfois pour la première fois (ex. : usage d'un hébergement d'urgence ou d'un service en dépendance). Des résultats semblables ont été observés dans les études de Chew Ng et ses collaborateurs (2013) ainsi que Garret et collaborateurs (2008).

Cependant, les membres du réseau social informel ont eu un impact positif et négatif en lien avec le maintien d'un service. Nos résultats permettent de constater que les relations amoureuses ont parfois été néfastes pour le maintien d'un service, surtout chez les femmes interrogées. Elles semblaient quitter le service pour maintenir le lien amoureux. Comme cela a été le cas pour d'autres sources de soutien (ex. : la famille et les collègues de travail) ce n'est pas nécessairement une forme de soutien offert par le partenaire amoureux qui a été néfaste, mais les relations conflictuelles qui entravaient le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. Toutefois, le soutien émotionnel peut avoir un impact bénéfique sur la participation dans les services chez les personnes judiciairisées et nos résultats en témoignent. Ce constat est aussi souligné par Eno Loudon et Manchak (2018) ainsi que Magrinelli Orsi et Brochu (2009). De plus, pour favoriser le maintien de service, il ressort de nos résultats que le soutien instrumental sous forme de transport, sous forme matérielle et sous forme financière a été efficace. Ces services peuvent à leur tour contribuer au processus de désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire (Link *et al.*, 2019)

Plusieurs des participants de notre étude ont été en contact avec un service par le biais d'un membre du réseau social informel. Les résultats présentés montrent que ceux-ci étaient souvent en contact avec un ou des membres de leur réseau social, même lors de situation d'itinérance. Ce constat est semblable aux résultats de Bonin et ses collaborateurs (2013), et souligne l'importance d'informer les membres du réseau social sur les différents services et programmes à la disposition de la personne concernée dans le but de leur permettre de soutenir leur proche et de l'informer afin qu'il puisse recevoir un soutien clinique ou des services pour répondre à ses besoins de base. Le soutien clinique améliore la condition de santé mentale et de concert avec des services en employabilité, il améliore les résultats liés à l'emploi (Ferguson *et al.*, 2012; Slesnick *et al.*, 2018).

Les membres du réseau social informel facilitent l'intégration en emploi

Le travail est un élément important du désistement du crime (Solomon *et al.*, 2004) et de la (ré)intégration sociocommunautaire (ASRSQ, 2021). L'aide que peut apporter le réseau social est significative, car les personnes en situation d'itinérance et judiciairisées rencontrent particulièrement souvent des obstacles tels que le manque de moyens de transport et de qualifications pour occuper plusieurs emplois (Long *et al.*, 2007; Visher *et al.*, 2011). De plus, le casier judiciaire qu'occasionne la judiciarisation représente une entrave importante à la (ré)intégration sociocommunautaire (ASRSQ, 2021), limitant les opportunités au niveau de l'emploi, les déplacements transfrontaliers, le logement et les couvertures d'assurance possibles. D'autres obstacles rendent difficiles l'accès à l'emploi comme les problèmes de santé mentale souvent présents dans cette population et exacerbés par le stress engendré par l'itinérance (Gaetz, 2004). Les difficultés que présentent cette population (ex. : habiletés sociales et de gestion du stress moins développées, manque de formation professionnelle, historique de nombreux traumatismes) sont aussi des obstacles connus à la participation aux programmes d'employabilité destinés au grand public et à l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir (Long *et al.*, 2007). Pourtant, avoir un revenu stable est considéré nécessaire pour se sortir de la rue et devenir autonome (Slesnick *et al.*, 2018). Il est important de faciliter l'accès à l'emploi pour les personnes judiciairisées qui vivent des situations d'itinérance, car le

travail peut être un puissant élément d'intégration (Fournier, 2007). Une personne peut douter de sa valeur sociale si elle n'a pas d'emploi. Il est aussi important de souligner que l'emploi offre des opportunités de créer un réseau social, d'avoir accès à des ressources et de participer dans la société de loisir et de consommation (Fournier, 2007). De plus, les résultats de Slesnick et ses collaborateurs (2018) à partir d'une étude réalisée auprès d'une cohorte de jeunes en situation d'itinérance témoignent qu'occuper un emploi mène à moins de comportements de survie associés à la criminalité comme le vol et la vente de drogue. Occuper un emploi peut donc favoriser le désistement primaire.

Il était plus facile pour plusieurs participants de notre étude d'occuper un emploi lorsqu'ils étaient logés. Ils ont souvent été logés grâce à un membre de leur réseau social. Lorsque les personnes sont en situation d'itinérance, elles peuvent ne pas prioriser l'obtention d'un emploi, car leur principale préoccupation est leur survie. La stabilité d'hébergement et les probabilités d'obtenir un revenu lié à un emploi vont de pair dans les résultats de l'étude de Slesnick et ses collègues (2018). De plus, les chances d'obtenir un revenu lié à des comportements de survie (vol, vente de drogue, prostitution) sont diminuées lorsqu'il y a une stabilité d'hébergement (Slesnick et ses collègues, 2018). L'hébergement d'une personne en situation d'itinérance par un membre du réseau social peut donc aider au désistement primaire. Ces résultats montrent l'importance de l'hébergement stable pour obtenir et maintenir un emploi et diminuer la criminalité.

De plus, nos résultats montrent que l'exercice d'une activité professionnelle a influencé la façon dont plusieurs participants se percevaient eux-mêmes. Ils se sont perçus comme étant autre chose qu'un contrevenant, par exemple. Ce type de changement identitaire fait référence au désistement secondaire (Immarigeon et Maruna, 2004). Nos résultats font écho aux témoignages des participants de l'étude de Strimelle et Poupart (2004) selon lesquels l'emploi leur permet d'incarner une identité plus conforme aux normes sociétales. Même si l'étude de Strimelle et Poupart (2004) concerne des personnes judiciairisées, mais pas nécessairement en situation d'itinérance, nos résultats montrent que c'est tout aussi ou d'autant plus vrai chez ceux qui ont

vécu des situations d'itinérance. Laub et Sampson (2001) avaient aussi identifié dans leur étude que l'emploi peut jouer un rôle crucial dans le désistement du crime en influençant l'identité des contrevenants. En occupant un emploi rémunéré et stable, la personne tend à se construire une identité sociale positive, ce qui la conduit à une réduction de ses comportements criminels. Ces mêmes auteurs ont aussi observé des changements dans les relations sociales, l'estime personnelle et la stabilité financière en lien avec l'occupation d'un emploi chez les personnes contrevenantes. Ces changements participeraient au processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Comme pour Laub et Sampson (2001), nous avons pu aussi observer dans nos résultats des modifications dans les relations sociales et l'estime personnelle des participants. Ceux-ci abordent notamment comment leur réseau social au travail ou au bénévolat leur a apporté des relations sociales et une image personnelle plus positives. Ces environnements semblent avoir influencé positivement leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Les fins de mandat

Nos résultats révèlent qu'à la suite d'un séjour en établissement, les participants de notre étude ont surtout connu de mauvaises expériences quand ils ont tenté de cohabiter trop rapidement avec des co-usagers, des pairs délinquants ou certains membres de leur famille. Les résultats présentés manifestent l'urgent besoin de l'individu de se loger dans des conditions plus optimales à la suite d'un séjour en établissement. Lors de cette étape de transition qui correspond à une fin de mandat correctionnel pour plusieurs, la personne réintègre sa communauté. Elle est susceptible de vivre une situation d'itinérance, car lorsque cette période n'est pas réalisée adéquatement (planification de la stabilité, du revenu, de l'environnement, etc.), certaines personnes plus vulnérables peuvent se retrouver dans cette fâcheuse situation (MSSS, 2022). Les circonstances qui ont mené les individus à être, par exemple, hospitalisés ou placés dans un établissement (ex. : condition de santé mentale et/ou physique, consommation, criminalité, placement jusqu'à majorité, etc.) sont souvent les mêmes à leur sortie, ce qui risque de les replonger dans un contexte les rendant vulnérables à revivre de l'itinérance et une judiciarisation.

De plus, la détention alimente souvent les facteurs ayant mené vers l'itinérance tel que l'isolement, la pauvreté, la stigmatisation et la marginalisation (MSSS, 2014).

Pour pallier les difficultés liées aux fins de mandat, le programme Sortie carcérale planifiée offert par les YMCA de Montréal (YMCA Québec, s. d.) s'articule autour de la préparation et l'accompagnement des personnes susceptibles d'être en situation d'itinérance à leur sortie de détention. Le programme est offert aux détenus de l'établissement de détention de Montréal et ceux de Rivière-des-Prairies. L'accompagnement commence avant la sortie de prison et se concentre sur les besoins des personnes aidées. D'autre part, le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (MSSS, 2021) propose en ce sens diverses solutions pour améliorer la planification des sorties d'établissement. Il propose entre autres de bonifier l'accompagnement des personnes plus vulnérables à vivre de l'itinérance lors de leur sortie d'établissement. Par exemple, la collaboration du Ministère l'Emploi et de la Solidarité sociale avec le Ministère de la Sécurité Publique et les Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, faciliterait et simplifierait la demande d'aide sociale des personnes sortant d'établissement en leur fournissant les documents et informations nécessaires, même avant leur sortie. Ceci faciliterait entre autres l'autonomie liée à l'hébergement. Le plan prévoit aussi que les intervenants planifient un plan de sortie plus global, particulièrement en y incluant les volets liés à l'hébergement, l'assurance maladie et la médication. De plus, il serait avantageux de mieux outiller les familles avant d'héberger un proche judiciairisé à risque d'itinérance. Ces familles pourraient recevoir de la formation sur des techniques de communication, sur la dépendance, sur les ressources qui sont disponibles, ainsi que recevoir elles-mêmes des services aux membres de l'entourage.

Le soutien qui facilite, peu importe qui le procure

Le soutien informationnel est généralement profitable pour les PJVSI, mais seulement lorsqu'il s'agit d'informations qui sont utiles pour faciliter l'utilisation des ressources par exemple, et non de l'information pouvant les mettre à risque (ex. : des conseils pour faire de la prostitution). Quant au soutien émotionnel, il est toujours profitable pour les PJVSI de notre

échantillon. Les résultats présentés portant sur le soutien émotionnel par les membres du réseau social informel témoignent d'un filet de sécurité formé par des personnes qui se montrent disponibles en cas de besoin. Percevoir qu'il est possible de compter sur un réseau de soutien est un des ingrédients importants de la résilience nécessaire pour affronter le stress (DeSimone *et al.*, 2017) que vivent les personnes en situation d'itinérance. Halsey *et al.* (2016) notent qu'un membre du réseau social qu'il est possible de rejoindre en tout temps peut permettre de désamorcer un moment culminant de découragement qui pourrait mener à un comportement aux conséquences désastreuses. Il apparaît particulièrement important de pouvoir honnêtement communiquer ses émotions avec des personnes de son réseau social. Tel qu'énoncé par Woo et ses collaborateurs (2016) ainsi que Villeneuve et ses collaborateurs (2021), le réseau social informel peut fournir une écoute attentive, empathique et sans jugement à son proche, ce qui est essentiel dans le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Par ailleurs, soutenir un proche dans sa trajectoire de désistement du crime semble favoriser le désistement tertiaire. Les contacts entre la personne judiciarisée et ses proches peuvent fournir des rétroactions positives sur les changements comportementaux et d'attitude de celle-ci. De cette manière, il est possible pour elle de se former une image positive d'elle-même en étant influencée par la façon dont elle pense que les autres la perçoivent (Cooley, 1902, 1983). Cooley (1902, 1983) avance la métaphore du *Looking-glass Self* dans un ouvrage publié pour la première fois en 1902 où l'identité d'un être humain est influencée notamment par l'opinion et la rétroaction des personnes que celui-ci juge importantes pour lui. Nous avons tendance à adopter et à intégrer leurs jugements à notre égard et nous aurions aussi tendance à ajuster nos comportements en fonction de comment nous jugeons qu'ils sont perçus. Cette théorie est compatible avec le désistement tertiaire, qui postule que, pour qu'il survienne, la communauté doit percevoir la personne judiciarisée comme un individu ordinaire plutôt que comme un délinquant et lui refléter. Elle doit en arriver à la considérer comme un citoyen à part entière. Cela réfère au *désistement relationnel* (traduction libre) de Nugent et Schinkel (2016) qui met en évidence le rôle des relations sociales dans le désistement de la délinquance. Les actions telles que la célébration des succès, la réflexion sur les changements positifs, le pardon et l'accueil de

la personne dans sa famille ou son groupe peuvent participer ou renforcer le désistement de la délinquance, faciliter sa (ré)intégration sociocommunautaire en permettant à la personne de développer un sentiment d'appartenance à sa communauté. Cela peut ainsi contribuer à la sécurisation du désistement (Villeneuve *et al.*, 2021), c'est à dire, contribuer à la création d'un environnement sécurisant et favorable au changement. Inclure la famille dans l'intervention en faisant, par exemple, de l'intervention familiale constitue une piste encourageante pour le désistement du crime (Datchi et Sexton, 2013; Keiley, 2007). Selon Sampson et Laub (1993), la création de liens sociaux avec les proches peut favoriser le désistement de la délinquance et cela pourrait être facilité par l'inclusion de la famille dans l'intervention.

Certains résultats obtenus montrent qu'il n'est pas toujours facile d'apporter de l'aide à un proche dans son processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. Cela a été le cas particulièrement pour les parents. Cela fait écho aux conclusions de Bonin *et al.* (2013), selon lesquelles les familles qui apportent leur soutien à un proche en situation d'itinérance font face à un stress significatif lié à cette situation. De plus, nos résultats témoignent des difficultés relationnelles vécues par la population vivant des situations d'itinérance, telles que décrites par Lussier et Poirier (2000). Ce constat concorde avec les résultats des travaux de Polgar et collaborateurs (2006) et Caton et collaborateurs (1994). Ces défis relationnels rendent le soutien social d'autant plus difficile à procurer. Pour aider les membres du réseau social à mieux soutenir leur proche dans son processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire, il serait avantageux de leur offrir des services de soutien aux membres du réseau social informel. De plus, cela les aiderait à se sentir plus à l'aise et à trouver l'énergie et la motivation requises pour maintenir leur soutien envers leur proche. Le programme québécois Relais Famille est un exemple de service spécialisé qui permet d'offrir un accompagnement avec du soutien et de l'écoute à des familles alors que leur proche est détenu, en attente de l'être ou est dans une période suivant la détention (<https://relaisfamille.org/>). L'accès et le développement de services tel que celui-ci doivent être favorisés. De plus il serait bénéfique d'adapter ou créer davantage de ce genre de service pour venir en aide particulièrement aux proches de personnes vivant des situations d'itinérance.

La consommation de SPA met des bâtons dans les roues du soutien

Il est possible d'observer dans les résultats que la consommation de SPA et la criminalité se chevauchent dans les témoignages (ex. : entourage de consommation et/ou période de consommation jumelé à une période plus intense en criminalité). L'une des constatations de cette étude porte sur le fait que les défis liés à la consommation abusive de SPA chez beaucoup des participants peuvent rendre risqué ou difficile le fait de soutenir un proche, que ce soit en raison de la consommation de SPA du membre du réseau social ou de la PJVSI. À cet égard, Vangeest et Johnson (2002) soutiennent que les ruptures sociales en lien avec l'itinérance peuvent être influencées de façon importante par l'abus de SPA. D'une part, l'environnement avec lequel les participants de notre étude étaient en contact les a mis parfois à risque de rechute. D'autre part, la consommation problématique de SPA du participant a parfois créé des conflits avec les proches. Ce constat était surtout observé dans les résultats pendant un séjour chez un membre du réseau social. Or, alors que la consommation de SPA parmi les membres du réseau social de la personne qui vit de l'itinérance est associée à l'usage de SPA chez cette dernière, l'abstinence et le soutien du réseau social sont un facteur de protection au maintien de l'abstinence (Rhoades *et al.*, 2018). Le traitement de la dépendance aux SPA chez les PJVSI semble important pour favoriser leur processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire.

Il est important de faciliter l'accès aux services, particulièrement en dépendance, pour les personnes désaffiliées socialement qui ont plus de difficultés à aller vers les services conventionnels du système de santé. En ce sens, le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (MSSS, 2021) prévoit entre autres de consolider les services de proximité en déployant des équipes d'intervenants spécialisés en itinérance. Le but de ces équipes serait de soutenir les personnes dans leurs démarches en développant la fonction de professionnel répondant en itinérance dans les ressources et en s'assurant que les pratiques dans les établissements de santé, notamment les services en dépendance, soient de qualité, continus et accessibles pour cette population.

D'autre part, les membres du réseau social informel peuvent aider le proche en lien avec sa consommation et au niveau de sa santé physique et psychologique alors qu'il est hébergé chez eux ou non. Lors des situations d'itinérance et notamment lorsque la personne est hébergée, le soutien du réseau social peut avoir un impact important (Cummings *et al.*, 2022). Stein et ses collègues (2008) notent dans leur étude sur une cohorte de personnes en situation d'itinérance qu'un meilleur soutien social est associé à moins de détresse émotionnelle, une meilleure estime personnelle et une utilisation de mécanismes d'adaptation au stress positifs. Au contraire, l'étude de Van den Berk-Clark et McGuire's (2013) souligne comment l'usage problématique de SPA s'accroît alors que la santé physique et psychologique est détériorée si la personne manque de soutien social. Une meilleure connaissance de l'impact que les membres du réseau social peuvent avoir sur leur proche pourrait favoriser leur soutien. En ce sens, le Plan d'action Interministériel en itinérance 2021-2026 (Québec 2021) prévoit des activités éducatives dédiées à la population générale pour les informer sur les réalités de l'itinérance. Ces activités pourraient être proposées aux membres du réseau social de personnes qui vivent des situations d'itinérance pour qu'ils prennent conscience de leur impact potentiel sur leur proche, notamment en termes de consommation de SPA et de bien-être psychologique et physique.

Particularités selon la source de soutien

Nos résultats permettent de constater que certaines sources de soutien ont eu un impact que d'autres n'ont pas. Le soutien venant du réseau social informel semble très significatif du point de vue de la personne qui reçoit de l'aide. Dans leurs interactions avec les participants, le réseau social informel en général a pu favoriser la motivation à changer alors que particulièrement les amis ont pu représenter une source d'espoir au changement, ce qui n'a pas été mentionné pour les autres sources de soutien (famille, collègues de travail, partenaire amoureux). Par ailleurs, les propos recueillis auprès des PJVSI, présentent souvent les amis comme des co-usagers de services ou des pairs aidants. Sunderland et collaborateurs (2013) expliquent que la relation entre une personne et un pair aidant est soutenue par l'empathie et un sentiment d'appartenance. Cette relation particulière est rendue possible par des expériences de vie similaires. C'est cette interaction qui suscite l'espoir dans la possibilité d'un rétablissement en

termes de bien-être, de santé, de qualité de vie et de résilience. On pourrait penser que ce sentiment d'appartenance et d'empathie peut aussi se prêter aux relations avec certains membres de la famille ou des amis. Dans cette optique, certains résultats suggèrent que, pour faciliter le parcours des PJVSI dans les services, la pair-aidance pourrait simplifier l'accès aux multiples formes de soutien (Bagnall *et al.*, 2015). Même si l'étude de Bagnall et collaborateurs (2015) se concentre sur une population de contrevenants, les nombreuses caractéristiques que ces deux populations partagent (Saddichha *et al.*, 2014) et la surreprésentation des PJVSI en détention (To *et al.* 2016) pourrait nous laisser croire que leurs résultats pourraient s'étendre à la population vivant des situations d'itinérance. La pair-aidance se définit comme étant le soutien partagé sous toutes ses formes entre des personnes ayant vécu une expérience similaire (Canadian Mental Health Association, s. d.). À cet égard, les services pourraient faciliter les contacts avec un pair ou mettre en place un programme de mentorat ou de parrainage entre les utilisateurs (par exemple, entre détenus). Étant donné les difficultés relationnelles dans certaines familles ou parfois l'absence de relation familiale pour certaines personnes, la pair-aidance pourrait leur permettre d'avoir accès à du soutien social d'autres personnes. Toutefois, la pair-aidance a ses limites suite à la libération de la détention : ces personnes ont parfois des conditions imposées par la Cour ou par la Commission des libérations conditionnelles, comme de ne pas fréquenter de personnes ayant un casier judiciaire.

Limites

Les études reposant sur l'analyse secondaire de données présentent normalement certaines limites. Certains auteurs (Morrow *et al.* 2014) soulignent des enjeux pour le consentement éclairé, la confidentialité et l'anonymat concernant le partage des données et leur stockage. Étant assistant-chercheur dans le projet de recherche mère, l'auteur de ce mémoire devait respecter les mêmes mesures de confidentialité auxquelles l'ensemble de l'équipe de recherche de (RÉ)SO 16-35 était soumis (ex. : signature d'engagement à la confidentialité pour la durée du projet, anonymisation des documents à analyser, sécurisation des documents informatisés par mots de passe, etc.), ce qui limite les dangers en lien avec le partage des données recueillies pour notre étude. De plus, les participants de l'étude devaient consentir ou non au partage des données

recueillies, tout en gardant la confidentialité et l'anonymat, en remplissant la section prévue à cet effet dans le formulaire de consentement de l'étude mère. Par la suite, la recherche qualitative nécessite une collecte de données subjectives qui sont teintées par le contexte socioculturel et politique (Walter, 2009). Une seconde analyse des données pourrait être biaisée par les changements socioculturels et politiques ayant eu lieu depuis la cueillette de données. Si la seconde analyse est faite tardivement suite à la cueillette des données, les chercheurs pourraient utiliser une technique d'analyse inadaptée et mal interpréter les données (Walter, 2009). Toutefois, dans le cadre de cette étude, la seconde analyse des données recueillies lors des entretiens a été réalisée dans un espace de temps rapproché, soit dans les deux années suivantes.

D'autre part, les données utilisées ne sont pas parfaitement adaptées aux objectifs de l'étude. Les participants interrogés n'étaient pas tous en situation d'itinérance active au moment de la collecte des données. La moitié des participants n'avait pas un hébergement fixe à ce moment. De plus, aucun aspect spécifique de l'itinérance n'était abordé dans le guide d'entretien, même si l'interviewer devait explorer plus cet aspect lorsqu'il était nommé. Par conséquent, nous ne disposons pas de données précises concernant la perception du soutien reçu pendant une situation d'itinérance. Pour certains, il est difficile de savoir si le soutien reçu de telle ou telle personne était présent pendant les situations d'itinérance, avant ou après. En ce sens, nous n'avons pas pu documenter de manière exhaustive les ressources et les formes de soutien dont les personnes ont bénéficié pendant leur(s) période(s) sans domicile fixe. De plus, les questions n'étaient pas spécifiquement orientées vers l'exploration de certains thèmes tels que l'employabilité ou le sentiment d'appartenance par exemple. De ce fait, certains facteurs pertinents à une (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI n'étaient pas examinés spécifiquement ou systématiquement ou étaient peu documentés dans les entretiens de certains participants.

Recommandations

Plusieurs recommandations ont été avancées au cours de cette discussion. Une de ces recommandations était d'abord que les institutions comme les hôpitaux, les centres de détention

ou les centres pour jeunes en difficulté d'adaptation favorisent les contacts avec un proche dans le but de favoriser la création de liens et d'un sentiment d'appartenance favorisant le désistement tertiaire/relationnel. Comme les PJVSI peuvent présenter un réseau social très limité et recevoir peu de soutien, il serait avantageux de développer davantage au sein de toutes institutions des programmes de parrainage, tel qu'il en existe déjà, entre utilisateurs de services sous forme de pair-aidance. Toutefois, il serait important de former et d'offrir de la supervision aux pairs aidants.

En ce qui a trait au réseau social informel, les instances politiques concernées pourraient faciliter l'accès et favoriser la croissance de services qui viennent en soutien au réseau social des PJVSI. À notre connaissance, peu d'organismes proposent du soutien spécialisé aux membres du réseau social des personnes judiciairisées, vivant une situation d'itinérance de surcroît. L'adaptation des services existants, ou la création de services en ce sens serait avantageuse considérant le stress et les défis que vivent les proches de ces personnes (Bonin *et al.* 2013) et le rôle important qu'elles peuvent jouer en soutien au processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. Il serait aussi pertinent d'offrir de la formation à l'entourage des PJVSI sur la (ré)intégration sociocommunautaire et l'importance du maintien du tissu social pour soutenir efficacement leur proche. Plus concrètement, le réseau social pourrait favoriser le désistement tertiaire de leur proche en créant des opportunités de recevoir une forme de reconnaissance ou une marque d'appréciation de la part de l'employeur ou des collègues de travail par exemple.

De plus, considérant la prévalence d'un usage de SPA problématique chez les PJVSI, il serait pertinent d'orienter les membres du réseau social vers les services aux membres de l'entourage dans les Centre de réadaptation en dépendance du Québec. En effet, ceux-ci comprennent un volet entièrement dédié à soutenir les membres de l'entourage d'une personne vivant avec un trouble d'utilisation de substance (Gouvernement du Québec, s. d. b). Par ailleurs, il est important de faciliter l'accès à l'emploi pour les PJVSI. Il serait judicieux de rendre les programmes plus accessibles et de multiplier les services d'employabilité tel le SIER ou comme

il se fait par exemple au Centre d'intervention en dépendance Adrienne Roy où l'organisme prévoit dans ce programme des rencontres individuelles, des ateliers de groupe et une possibilité de stage pour se préparer à l'emploi (Centre Adrienne Roy, s. d.). Finalement, il pourrait être judicieux d'informer les employeurs de la réalité que vivent les PJVSI et que ces employeurs puissent recommander fortement à leurs employés un suivi clinique en externe pendant qu'ils sont à leur emploi.

À cet égard, au Québec, le Comité consultatif pour la clientèle judiciairisée adulte (CCCJA) (<https://www.cccja.org/>) a pour mission de soutenir et promouvoir le développement de la population judiciairisée en lien avec l'emploi. Le CCCJA aide à la préparation, à l'insertion et au maintien de l'emploi de cette population de diverses façons. Entre autres, il collabore avec certaines instances gouvernementales (ex. : Emploi Québec) avec qui il partage des avis sur différentes stratégies d'intervention qui devraient être favorisées. De plus, le CCCJA a pour mandat de sensibiliser ses différents partenaires ainsi que la population en regard de l'employabilité des personnes judiciairisées adultes pour favoriser une meilleure compréhension de cette clientèle et briser les préjugés qui sont souvent portés son égard.

Recommandation d'un point de vue psychoéducatif

D'un point de vue psychoéducatif, on pourrait conceptualiser l'itinérance comme un manque de convenance entre le potentiel adaptatif (Pad) des PJVSI et le potentiel expérientiel (Pex) de l'environnement que la société leur impose ou dans lequel ils vivent (lieu de travail, école, appartement avec colocation, etc.). L'écart entre le Pad et le Pex est appelé le niveau de convenance (Gendreau, 2001). Quand l'écart entre le Pad et le Pex est trop grand, la personne se retrouve en déséquilibre inhibant qui l'empêche de fonctionner. On pourrait croire que c'est pour cette raison que la personne peut se retrouver désaffiliée. Il est possible d'améliorer le Pad des PJVSI en adaptant le Pex à un niveau où la personne pourrait vivre un déséquilibre dynamique plutôt qu'inhibant, c'est à dire, qui mobilise le changement et qui met en action ses habiletés d'adaptation. Par exemple, le projet Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ) est un programme qui utilise l'emploi comme outil d'insertion et de mise en action. Il est à haut seuil de

tolérance, c'est-à-dire que les participants au programme peuvent, par exemple, travailler et être payés à la journée ou à la semaine, ce qui laisse une latitude nécessaire pour ajuster son potentiel adaptatif à la réalité du travail tout en ayant un potentiel expérientiel (ex. : offrir un cadre plus souple) adapté à la réalité psychosociale des PJVSI (Spectre de rue, s. d.).

Toujours à travers une lunette psychoéducative, les intervenants auraient avantage à intervenir dans des milieux plus appropriés au Pad de la personne aidée, par exemple, soit à l'extérieur ou dans un organisme communautaire connu où la PJVSI se sent confortable. À la lumière des résultats de cette étude, l'intervention devrait être menée selon une approche écosystémique (Coutu et Dubeau, 2020) où la participation de la famille (Datchi et Sexton, 2013), des amis, pairs-aidant et toute autre personne faisant partie du filet de sécurité de la personne aidée pourrait être sollicitée. En favorisant la participation des membres du réseau social, l'intervention favoriserait la création de liens positifs et le désistement du crime (Sampson et Laub, 1993). De plus, les résultats de l'étude mettent en évidence que parfois le soutien octroyé est favorable et parfois il est nuisible. De plus, il fut même parfois favorable de ne pas en offrir dans certains moments. À la lumière de ces découvertes, une approche psychoéducative et écosystémique, rendrait possible d'analyser comment les formes de soutien sont offertes par le microsysteme (famille, amis, organismes communautaires fréquentés) au proche pour favoriser chez lui une alternance entre un équilibre et un déséquilibre dynamique dans le but que le proche aidé améliore ses capacités adaptatives (Gendreau, 2001). Selon Gendreau (2001), la dynamique entre déséquilibre statique et rééquilibre est nécessaire pour que la personne aidée progresse dans l'évolution de son potentiel adaptatif en développant et s'appropriant des moyens adaptés pour se rééquilibrer. Au regard des PJVSI, le développement du Pad est nécessaire pour se réintégrer à la communauté et vivre parmi les différents potentiels expérientiels qu'elle lui offre. Si le niveau de convenance dans les milieux de vie (famille, travail, école, etc.) est inadéquat, la personne pourrait retomber en déséquilibre inhibant ce qui favoriserait peut-être un nouveau retrait social où le niveau de convenance entre son Pad et le Pex serait plus tolérable.

Par ailleurs, nos résultats montrent l'importance des problèmes de consommation de SPA et de ces impacts sur le désistement du crime et de la (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. À cet égard, l'intervention auprès des membres du réseau social pourrait s'articuler autour de l'éducation et de l'entretien motivationnel. D'une part, le volet éducatif de l'intervention pourrait couvrir la sphère liée aux problèmes de consommation et la réalité de l'itinérance. Les membres du réseau social pourraient être informés sur les services et organismes disponibles pour offrir du soutien à leur proche. Ils deviendraient une source de soutien informationnel considérable et à la portée de plusieurs personnes vivant des situations d'itinérance. D'autre part, le volet lié à la communication pourrait enseigner l'entretien motivationnel aux membres du réseau social. Cette approche développée par Miller et Rollnick (2013) est très bien adaptée à la PJVSI et consommatrice de SPA, car elle évite toute forme de jugement et de confrontation. C'est une approche de communication et d'accompagnement qui sert à explorer et dénouer l'ambivalence des personnes vis-à-vis du changement. Elle repose sur des principes et des techniques de communication. Elle a pour objectif de favoriser la motivation intrinsèque des personnes et les faire progresser dans les étapes du changement (Prochaska *et al.* 1992). Par le dialogue, l'entretien motivationnel soutient la collaboration et le respect où l'on tente de comprendre et explorer les points de vue de l'autre. En pratiquant cette approche, on cherche entre autres à déceler les dissonances, soulever les ambivalences et favoriser l'expression d'un discours qui soutient le changement (Miller et Rollnick, 2013). Cette approche est d'autant plus pertinente considérant les résultats de Polgar et collaborateurs (2006) qui montrent, dans leur étude portant sur des proches aidants de personnes en situation d'itinérance, que les familles peuvent adopter une attitude de rejet et de jugement. Par la suite, les relations conflictuelles peuvent, selon eux, contribuer à une diminution du soutien apporté et participer à la rupture de liens familiaux. Un impact négatif pourrait en résulter sur le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI.

Apports de l'étude

Cette étude s'est intéressée aux façons par lesquelles le réseau social de Québécois judiciairisés ayant vécu une situation d'itinérance peut faciliter ou nuire à leur processus de

désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. C'est un apport de cette étude de s'être intéressée précisément à la population judiciarisée et ayant vécu une situation d'itinérance, puisque les autres études consultées s'intéressent surtout à un seul des deux groupes. Ensuite, cette étude sur le désistement assisté porte sur une population issue de plusieurs milieux de recrutement, alors que les études sur ce type de désistement portent généralement sur une population issue d'un seul milieu (ex. : les détenus ou les sursitaires). De plus, l'étude a pu permettre de révéler le point de vue de ces personnes sur ce qui les a aidés ou leur a nui à propos du soutien informel offert par des membres du réseau social informel. Ces points de vue peuvent servir aux intervenants et aux membres du réseau social d'une PJVSI dans l'optique de favoriser ce qui semble les aider, de leur propre perception. D'un point de vue politique, les résultats de l'étude peuvent outiller le gouvernement à actualiser son Plan d'action interministériel en itinérance. Par exemple, les connaissances issues de cette étude pourraient influencer les moyens mis en place pour éduquer, favoriser et faciliter l'offre de soutien aux PJVSI, tel que les avis émis par le CCCJA. Par exemple, le CCCJA (CCCJA, 2017) a émis un avis à la Commission des partenaires du marché du travail concernant le bassin de main d'œuvre important que représente la population judiciarisée. Cet avis couvre plusieurs points dont la perspective des employeurs, la réalité des personnes judiciarisées pour se trouver un travail et les bonnes pratiques à appliquer par l'employeur. Les connaissances issues de cette recherche pourraient aussi influencer l'ensemble des interventions offertes à cette population à la sortie d'établissement. Finalement, cette étude apporte des pistes de solution en identifiant des formes de soutiens particuliers (soutien émotionnel et informationnel) pour réduire la criminalité et favoriser la participation citoyenne de personnes judiciarisées vivant des situations de désaffiliation sociale.

Les résultats de cette étude s'appliquent peut-être plus spécifiquement aux personnes étant à la fois judiciarisées et ayant vécu une situation d'itinérance, car celles-ci présentent des particularités qui font en sorte qu'elles peuvent éprouver des défis supplémentaires en termes de participation sociale et de sentiment d'appartenance, comparativement aux personnes présentant une seule de ces caractéristiques. Pensons seulement au double stigma dont elles font souvent l'objet en raison de la judiciarisation (Moore *et al.*, 2016) et de la situation d'itinérance (Reilly *et*

al., 2022). Dans ce contexte, les difficultés à vivre, créer et maintenir des relations sociales positives peuvent notamment représenter un défi pouvant être spécifique à la population de PJVSI.

Pour la recherche future

Une future étude similaire à celle-ci pourrait avoir comme objectif principal de s'intéresser spécifiquement aux personnes activement en situation d'itinérance ou nouvellement sortie d'une situation d'itinérance dans l'optique d'avoir accès à la perception du répondant lors de ce moment précis. Le volet itinérance pourrait être exploré plus en profondeur et en détail toujours en lien avec le soutien reçu et perçu. Il serait intéressant de documenter comment le soutien aidant ou nuisible peut être différent considérant le type d'itinérance vécu par la personne (ex. : Est-ce que tel ou tel soutien est aussi utile pour aider quelqu'un qui vit de l'itinérance chronique versus quelqu'un vivant de l'itinérance cyclique ?). En ayant un guide d'entretien qui comporte des questions spécifiques en vue d'explorer les types et sources de soutien ainsi que le contexte dans lequel les soutiens sont offerts, une prochaine étude pourrait identifier les facteurs facilitants qui y sont associés en lien avec le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. De plus, une prochaine étude sur le sujet pourrait aussi explorer la perception des membres du réseau social informel apportant leur soutien, en ce qui a trait aux difficultés rencontrées et ce qui semble fonctionner de leur point de vue, par exemple.

Conclusion

Plusieurs études révèlent une prévalence importante des personnes vivant des situations d'itinérance dans la population judiciarisée (Saddichha *et al.*, 2014; To *et al.*, 2016). La littérature soulève également un phénomène de portes-tournantes entre l'itinérance et la judiciarisation (Kushel *et al.*, 2005). Le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire de cette population représentent des défis particuliers que la population judiciarisée hébergée ne présente pas nécessairement (ex. : cumule d'événements de vie conduisant à l'isolement social, problème de santé mentale grave), bien que les deux populations partagent de nombreuses similitudes (ex. : problèmes de santé mentale, TUS, traumatismes) (Saddichha *et al.*, 2014). Le réseau social avec lequel la PJVSI est en contact peut influencer son désistement du crime et sa (ré)intégration sociocommunautaire. Ainsi, une analyse secondaire des données issues du projet de recherche 1A du programme de recherche en partenariat *RE(SO) 16-35* a été réalisée pour en extraire les données permettant de comprendre comment le réseau social informel de participants judiciarisés et ayant vécu une situation d'itinérance a pu les aider ou leur nuire dans leur trajectoire, selon leur point de vue. L'analyse des données s'articulait autour des formes de soutien reçu en lien avec la criminalité, l'utilisation des services, l'hébergement, le travail et la dépendance aux SPA.

Plusieurs constats ont été dégagés de l'analyse des données. D'une part, les résultats ont mis en évidence l'importance du soutien offert par les membres du réseau social informel sur le processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire des PJVSI. Le soutien des membres du réseau social a généralement aidé, mais pas toujours, et il a parfois nu.

D'une part, le réseau social des PJVSI les a souvent aidés en leur fournissant du soutien émotionnel, informationnel et instrumental. Les formes de soutien ont participé aux différentes formes de désistement (primaire, secondaire et tertiaire) ainsi qu'à la (ré)intégration sociocommunautaire. Elles ont souvent facilité la participation sociale et le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté. Les formes de soutien émotionnel et informationnel offertes au proche contribuent très souvent de façon positive à son parcours, alors que le soutien instrumental s'est parfois montré nuisible. Les membres du réseau social informel, ces agents du désistement informels, ont pu favoriser la motivation au changement et renforcer le changement

identitaire essentiel au désistement secondaire du crime. Ils ont pu favoriser la création d'un environnement propice au désistement du crime et à la (ré)intégration sociocommunautaire en offrant un hébergement, en facilitant l'accès au marché du travail, en facilitant l'accès et le maintien des services, et en offrant une communauté où développer un sentiment d'appartenance.

D'autre part, un réseau social marqué par la criminalité, les difficultés liées à la consommation abusive de SPA, l'hébergement dans des environnements risqués (ex. : lieu où il y a de la consommation ou de la criminalité) pendant ou à la suite d'un mandat dans un établissement et les difficultés relationnelles ont pu freiner les processus de désistement du crime et de (ré)intégration sociocommunautaire. En effet, ces défis ont pu conduire à la récidive et/ou à la rechute. De plus, apporter du soutien à son proche a parfois été une tâche difficile pour les membres du réseau social, ce qui souligne l'importance de soutenir les membres du réseau social tout autant que les PJVSI elles-mêmes.

Le réseau social des PJVSI est un facteur important et essentiel qui se doit d'être considéré dans le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire. Les facteurs aidants soulevés dans ce mémoire doivent être pris en compte par les politiques et les services soutenant la (ré)intégration sociocommunautaire. Il est nécessaire de prendre des mesures pour multiplier les organismes venant en aide aux membres du réseau social informel, d'inclure ce réseau dans l'intervention des agents formels de désistement et finalement de favoriser et de faciliter les contacts avec le réseau social et les pairs aidants pendant la trajectoire de services.

La profession de psychoéducateur s'attarde, entre autres, à intervenir pour aider la personne à trouver un équilibre entre ses besoins et ceux de son environnement. Les résultats de cette étude soulignent les besoins des PJVSI ainsi que les besoins des membres de leur réseau social, qui pourraient représenter la population cible ou une des populations cibles de l'intervention. Alors que les organismes existants, à notre connaissance, s'intéressent principalement à l'intervention auprès des personnes judiciairisées et/ou en situation d'itinérance, les résultats de cette étude permettent notamment d'orienter l'intervention psychoéducative pour

soutenir aussi les membres du réseau social des PJVSI et pour les aider à soutenir ces derniers. Les différents constats fournissent des idées d'intervention pour animer par exemple des activités de groupe pour les membres du réseau social et des suggestions d'observations centrées sur la dynamique relationnelle entre ceux-ci et leur proche (ex. : Quel genre de soutien est offert et de quelle façon ?).

Cette étude souligne l'importance d'ajuster le soutien offert aux PJVSI par leur réseau social informel pour favoriser leur engagement dans le développement de leurs capacités adaptatives afin de se désister du crime et de se (ré)intégrer dans la société et la communauté. L'approche psychoéducative est pertinente à utiliser étant donné que la personne ou le groupe aidé est pris dans son ensemble, y compris les membres de son réseau social et son environnement. Les résultats de ce travail soulignent l'importance du psychoéducateur intervenant auprès des PJVSI et des membres de leur réseau social dans le but d'améliorer leur capacité d'adaptation en développant notamment leurs compétences en communication, leurs compétences en matière d'autosoins (prendre soin de soi) et leurs connaissances diverses, toujours dans le but d'atteindre un équilibre satisfaisant entre leurs besoins et ceux de leurs proches. Dans l'intention d'aider un proche étant une PJVSI à se désister du crime et à se (ré)intégrer, les membres du réseau social jouent un rôle crucial et parfois déséquilibrant qui peut nuire à un soutien optimal. Le psychoéducateur peut, à l'aide d'une évaluation psychoéducative, intervenir sur l'interaction des facteurs de risque et de protection du groupe (réseau social et PJVSI) et favoriser le développement d'un équilibre optimal du système.

En conclusion, le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire ne sont pas seulement l'affaire de la personne concernée, ils sont l'affaire de tous. Le réseau social informel joue un rôle majeur dans le cheminement d'une PJVSI et il est nécessaire de bien le comprendre pour agir sur son plein potentiel. Ce faisant, les chances d'atteindre, de consolider et maintenir un désistement du crime et une (ré)intégration sociocommunautaire se verraient bonifiées, permettant ainsi aux individus d'adopter et d'apprécier un statut de citoyen reconnu comme participant pleinement à la société.

Références

- American Psychological Association. (s. d.). Social support. Dans *APA Dictionary of Psychology*. <https://dictionary.apa.org/social-support>
- Aubry, T., Duhoux, A., Klodawsky, F., Ecker, J. et Hay, E. (2016). A longitudinal study of predictors of housing stability, housing quality, and mental health functioning among single homeless individuals staying in emergency shelters. *American Journal of Community Psychology*, 58(1-2), 123-135. <https://doi.org/10.1002/ajcp.12067>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (s. d.). *Renseignements utiles : Maison de transition*. <https://www.asrsq.ca/informations-utiles/maison-transition>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2018). *Prévenir, réhabiliter et (ré)intégrer : Perspectives d'action renouvelées face à la délinquance*. <https://asrsq.ca/assets/files/ASRSQ-Prévenir-réhabiliter-et-réintégrer.pdf>
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec. (2021). *Dossier thématique - (Ré)intégration sociocommunautaire*. <https://asrsq.ca/assets/files/modifications-dossiers-thématiques-Réintégration-sociocommunautaire-18.pdf>
- Baer, D., Avinash, B., Brooks, L., Castro, J., La Vigne, N., Mallik-Karine, K., Naser, R., Osborne, J., Roman, C., Roman, J., Rossman, S., Solomon, A., Vicher, C., & Winterfield, L. (2006). *Understanding the Challenges of Prisoner Reentry: Research Findings From the Urban Institute's Prisoner Reentry Portfolio*. U.S. Department of Justice: Office of Justice Programs. <https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/understanding-challenges-prisoner-reentry-research-findings-urban>
- Bagnall, A. M., South, J., Hulme, C., Woodall, J., Vinall-Collier, K., Raine, G., Kinsella, K., Dixey, R., Harris, L., & Wright, N. M. (2015). A systematic review of the effectiveness and cost-effectiveness of peer education and peer support in prisons. *BMC public health*, 15, 290. <https://doi.org/10.1186/s12889-015-1584-x>
- Barman-Adhikari, A. et Rice, E. (2014). Social networks as the context for understanding employment services utilization among homeless youth. *Evaluation and Program Planning*, 45, 90-101. <https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2014.03.005>
- Barry, M. (2006). *Youth offending in transition: The search for social recognition*. Routledge.
- Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement : le rôle des politiques et pratiques sociales dans la réduction de la délinquance des jeunes. *Criminologie*, 53(1), 151-169, doi:<https://doi.org/10.7202/1070505ar>.
- Bar-Tal, D., Chernyak-Hai, L., Schori, N. et Gundar, A. (2009). A sense of self-perceived collective victimhood in intractable conflicts. *International Review of the Red Cross*, 91(874), 229-258. <https://doi.org/10.1017/S1816383109990221>

- Beauregard, L., et Dumont, S. (1996). La mesure du soutien social. *Service social*, 45(3), 55-76.
<https://doi.org/https://doi.org/10.7202/706737ar>
- Bellot, C., Burns, V., Côté, P., Flynn, C., Fontaine, A., Greissler, É., Grenier, S., Hurtubise, R., MacDonald, S. et Mensah, M. N. (2016). *Rapport de recherche : Rendre visible l'itinérance au féminin*.
https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08rapport_rendre_visible_litinerance_au_feminin.pdf
- Bérard, F. (2015). *La (ré)intégration sociale et communautaire : Socle de la réhabilitation des personnes contrevenantes*. <https://asrsq.ca/revue-porte-ouverte/reintegration-sociale-communautaire/socle-rehabilitation-personnes-contrevenantes>
- Bérard, F. et Monette, M. (2017). *L'importance du travail dans la réinsertion sociale des personnes judiciairisées... mythe ou réalité ?* <https://asrsq.ca/en/porte-ouvert-magazine/employabilite-reinsertion-sociale/importance-travail-reinsertion-sociale>
- Best, D. (2019). A model for resettlement based on the principles of desistance and recovery. *HM Inspectorate of Probation, Academic Insights*, 3.
- Bibliothèque du parlement. 2020. Itinérance au Canada : Définitions et recensements.
<https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2020-41-f.pdf>
- Bonin, J.-P., Lacasse-Bédard, J., Latimer, E., Denis, V., Larue, C., Pelletier, J.-F. et Goering, P. (2013). Le rôle des familles de personnes en situation d'itinérance et souffrant de troubles mentaux : un regard rétrospectif et prospectif des liens. *Santé mentale au Québec*, 38(1), 143-163. <https://doi.org/10.7202/1019190ar>
- Bonta, J. et Andrews, D. A. (2016). *The psychology of criminal conduct*. Taylor & Francis.
- Brissette, I., Cohen, S. et Seeman, T. E. (2000). Measuring social integration and social networks. In *Social support measurement and intervention: A guide for health and social scientists*. (pp. 53-85). Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/med:psych/9780195126709.003.0003>
- Brochu, S., Brunelle, N. et Plourde, C. (2018). *Drugs and crime: a complex relationship. (Third revised and expanded edition)*. University of Ottawa Press.
- Brochu, S., Landry, M., Bertrand, K. et Brunelle, N. (2011). Programme ARUC – Trajectoires addictives et trajectoires de services : les personnes toxicomanes au carrefour de réseaux de prise en charge. *Le Carrefour, bulletin sur les activités universitaires du Centre de réadaptation en dépendance de Montréal – Institut universitaire*.

https://ciusssmcq.ca/Content/Client/Librairie/Documents/ARUC_-_Article_Info_ToxicoNov2015.pdf

- Brown, B. (2010). *The gifts of imperfection: Let go of who you think you're supposed to be and embrace who you are*. Hazelden Publishing.
- Brown, R. T., Goodman, L., Guzman, D., Tieu, L., Ponath, C. et Kushel, M. B. (2016). *Pathways to Homelessness among Older Homeless Adults: Results from the HOPE HOME Study*. *PLoS ONE*, 11(5), e0155065. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0155065>
- Brunelle, N., et Bertrand, K. (2010). Trajectoires déviantes et trajectoires de rétablissement à l'adolescence : typologie et leviers d'intervention. *Criminologie*, 43, 373. <https://doi.org/10.7202/1001782ar>
- Brunelle, N., Bertrand, K., Flores-Aranda, J., Patenaude, C., Landry, M., Lafontaine, J. et Brochu, S. (2014). Trajectoires de consommation : les influences du point de vue des personnes toxicomanes. Dans S. Brochu, M. Landry, K. Bertrand, N. Brunelle et C. Patenaude (Dir.), *À la croisée des chemins : trajectoires addictives et trajectoires de services, la perspective des personnes toxicomanes* (p. 113-149). Québec, QC : Presses de l'Université Laval.
- Brunton-Smith, I. et McCarthy, D. J. (2017). The Effects of Prisoner Attachment to Family on Re-entry Outcomes: A Longitudinal Assessment. *The British Journal of Criminology*, 57(2), 463-482. <https://doi.org/10.1093/bjc/azv129>
- Canadian Mental Health Association. (2022). Empathy: the key to peer support. <https://cmha.ca/empathy-the-key-to-peer-support/>
- Caton, C. L., Shrout, P., Eagle, P. F., Opler, L. A., Felix, A. et Dominguez, B. (1994). Risk factors for homelessness among schizophrenic men: a case-control study. *American Journal of Public Health*, 84(2), 265-270.
- Chatfield, S.L. (2020). Recommendations for Secondary Analysis of Qualitative Data. *The Qualitative Report*, 25(3), 833-842.
- Cusson, M. et Pinsonneault, P. (2017). The Decision to Give Up Crime 1: Rational Choice Perspectives on Offending. In *The Reasoning Criminal* (pp. 72-82). New York: Taylor & Francis Group.
- Centre Adrienne Roy (s. d.). *Services*. <https://centreadrienneroy.org/services/>

- Chan, G. H. (2019). The Effect of Employment on Delinquent Behavior Among Youth in Hidden Situation. *Frontiers in Psychiatry*, 10(229). <https://doi.org/10.3389/fpsy.2019.00229>
- Charmaz, K. (2014). *Constructing Grounded Theory* (2e éd.). SAGE.
- Cherney, A. et Fitzgerald, R. (2016). Finding and keeping a job: The value and meaning of employment for parolees. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 60(1), 21-37. <https://doi.org/10.1177/0306624X14548858>
- Chew Ng, R. A., Muth, S. Q. et Auerswald, C. L. (2013). Impact of social network characteristics on shelter use among street youth in San Francisco. *The Journal of adolescent health: official publication of the Society for Adolescent Medicine*, 53(3), 381-386. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2013.04.018>
- Cohen, S. (2004). Social Relationships and Health. *American Psychologist*, 59(8), 676-684. <https://doi.org/10.1037/0003-066X.59.8.676>
- Comité consultatif pour la clientèle judiciairisé adulte. (2017). *Avis sur les personnes judiciairisées, un bassin de travailleurs pour le Québec*. <http://www.cccja.org/wp-content/uploads/2017/08/CCCJA-les-personnes-judiciairisées-un-bassin-de-travailleurs-pour-le-Quebec-1.pdf>
- Cooley, C.H. (1983). *Human Nature and the Social Order* (1st ed.). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203789513>
- Cornish, D. B. et Clarke, R. V. (2014). *The Reasoning Criminal: Rational Choice Perspectives on Offending*. New Brunswick (U.S.A.) and London (U.K.): Transaction Publishers.
- Coutu, S. et Dubeau, D. (2020) *L'approche écosystémique en psychoéducation*. Dans C. Maïano, S. Coutu, A. Aimé et V. Lafantaisie (dir.), *L'ABC de la psychoéducation*(p. 325-347). PUQ.
- Cummings, C., Lei, Q., Hochberg, L., Hones, V. et Brown, M. (2022). Social support and networks among people experiencing chronic homelessness: A systematic review. *American Journal of Orthopsychiatry*, 92(3), 349-363. <https://doi.org/10.1037/ort0000616>
- Datchi, C., Barretti, L. et Thompson, C. (2016). Family services in adult detention centers: Systemic principles for prisoner reentry. *Couple and Family Psychology: Research and Practice*, 5(2), 89-104. <https://doi.org/10.1037/cfp0000057>
- Datchi, C. C. et Sexton, T. L. (2013). Can family therapy have an effect on adult criminal conduct? Initial evaluation of functional family therapy. *Couple and Family Psychology: Research and Practice*, 2(4), 278-293. <https://doi.org/10.1037/a0034166>

- Davis, C., Bahr, S. J. et Ward, C. (2013). The process of offender reintegration: Perceptions of what helps prisoners reenter society. *Criminology & Criminal Justice: An International Journal*, 13(4), 446-469. <https://doi.org/10.1177/1748895812454748>
- de Andrade, D., Ritchie, J., Rowlands, M., Mann, E. et Hides, L. (2018). Substance Use and Recidivism Outcomes for Prison-Based Drug and Alcohol Interventions. *Epidemiologic Reviews*, 40(1), 121-133. <https://doi.org/10.1093/epirev/mxy004>
- DeSimone, J. A., Harms, P. D., Vanhove, A. J. et Herian, M. N. (2017, Sep). Development and Validation of the Five-by-Five Resilience Scale. *Assessment*, 24(6), 778-797. <https://doi.org/10.1177/1073191115625803>
- Desrosiers, P., Ménard, J-M., Tremblay, J., Bertrand, K. et Landry, M. (2010). *Les services de réadaptation en toxicomanie auprès des adultes dans les centres de réadaptation en dépendance. Guide de pratique et offre de services de base*. Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec.
- Donati, P. (2011). *Relational sociology: A new paradigm for the social sciences*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203860281>
- Doucet, A. et Mauthner, N. S. (2008). What can be known and how? Narrated subjects and the Listening Guide. *Qualitative Research*, 8(3), 399-409. <https://doi.org/10.1177/1468794106093636>
- Eno Loudon, J. et Manchak, S. M. (2018). Social networks and treatment adherence among Latino offenders with mental illness. *Psychological Services*, 15(1), 109-118. <https://doi.org/10.1037/ser0000167>
- Fader, J. J. (2011). Conditions of a successful status graduation ceremony: Formerly incarcerated urban youth and their tenuous grip on success. *Punishment & Society*, 13(1), 29-46. <https://doi.org/10.1177/1462474510385636>
- Farrall, S. (2002). *Rethinking what works with offenders: Probation, social context and desistance from crime*. Routledge.
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M.-P. et Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : Une étude de la portée. *La Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>
- F.-Dufour, I., et Villeneuve, M.-P. (2020). Introduction : le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7-17. <https://doi.org/10.7202/1070499ar>
- Ferguson, K. M., Bender, K., Thompson, S. J., Maccio, E. M. et Pollio, D. (2012). Employment Status and Income Generation Among Homeless Young Adults: Results From a Five-City,

- Mixed-Methods Study. *Youth & Society*, 44(3), 385-407.
<https://doi.org/10.1177/0044118x11402851>
- Ferguson, K. M., Bender, K., Thompson, S., Xie, B. et Pollio, D. (2011). Correlates of street-survival behaviors in homeless young adults in four US cities. *American Journal of Orthopsychiatry*, 81(3), 401–409. <https://doi.org/10.1111/j.1939-0025.2011.01108.x>
- Fortin, M.-F., et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*. Chenelière éducation.
- Fournier, M. (2007). Travail : ce douloureux objet de désir. *Sciences humaines*, 179, 32-36.
- Garrett, S. B., Higa, D. H., Phares, M. M., Peterson, P. L., Wells, E. A. et Baer, J. S. (2008). Homeless youths' perceptions of services and transitions to stable housing. *Evaluation and Program Planning*, 31(4), 436-444.
<https://doi.org/10.1016/j.evalprogplan.2008.04.012>
- Gaetz, S. (2004). Safe Streets for Whom? Homeless Youth, Social Exclusion, and Criminal Victimization. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 46(4), 423-455.
<https://doi.org/10.3138/cjccj.46.4.423>
- Gaetz, S. et Dej, E. (2017). *A new direction: A framework for homelessness prevention*.
<https://www.homelesshub.ca/ANewDirection>
- Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.
- Gouvernement du Canada. (2022). *Analyse des lacunes dans les documents de recherche sur les enjeux concernant les jeunes de la rue*. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr02_8/p3.html
- Gouvernement du Québec. (s. d.a). *À propos de l'itinérance*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/itinérance/a-propos#:~:text=Types%20d'itin%C3%A9rance&text=C'est%20le%20type%20d,logement%20depuis%20une%20longue%20p%C3%A9riode>
- Gouvernement du Québec. (s. d.b). *Dépendance et toxicomanie*. <https://www.ciussmq.ca/soins-et-services/soins-et-services-offerts/rendez-vous-et-consultations/dependance-et-toxicomanie/>
- Gouvernement du Québec. (s. d.c). *Services avec hébergement (adultes et adolescents)*.
<https://www.ciussmq.ca/soins-et-services/soins-et-services-offerts/rendez-vous-et-consultations/dependance-et-toxicomanie/services-avec-hebergement-adultes-et-adolescents/>

- Goyette, M., Bellot, C., Blanchet, A. et Silva-Ramirez, R. (2019). *Stabilité résidentielle, instabilité résidentielle et itinérance des jeunes quittant un placement substitut pour la transition à la vie adulte : Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placés*. <http://edjep.ca/wp-content/uploads/2019/11/Consultez-le-rapport-en-cliquant-ici.pdf>
- Graffam, J., Shinkfield, A. J. et Hardcastle, L. (2008). The perceived employability of ex-prisoners and offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52(6), 673-685. <https://doi.org/10.1177/0306624X07307783>
- Green, H., Tucker, J., Golinelli, D. et Wenzel, S. (2013). Social networks, time homeless, and social support: A study of men on Skid Row. *Network science*, 1(3), 305-320. <https://doi.org/10.1017/nws.2013.18>
- Gühne, U., Weinmann, S., Arnold, K., Becker, T., et Riedel-Heller, S. (2012). Social skills training in severe mental illness--is it effective?. *Psychiatr Prax*, 39(8), 371-380. <https://doi.org/10.1055/s-0032-1327289>
- Hagerty, B. M. K., Lynch-Sauer, J., Patusky, K. L., Bouwsema, M. et Collier, P. (1992). Sense of belonging: A vital mental health concept. *Archives of Psychiatric Nursing*, 6(3), 172-177. [https://doi.org/10.1016/0883-9417\(92\)90028-H](https://doi.org/10.1016/0883-9417(92)90028-H)
- Halsey, M., Armstrong, R. et Wright, S. (2016). « F*ck It! » : Matza and the Mood of Fatalism in the Desistance Process. *The British Journal of Criminology*, 57(5), 1041-1060. <https://doi.org/10.1093/bjc/azw041>
- Harding, D. J., Wyse, J. J. B., Dobson, C. et Morenoff, J. D. (2014). Making ends meet after prison. *Journal of Policy Analysis and Management*, 33(2), 440-470. <https://doi.org/10.1002/pam.21741>
- Havlicek, J. (2011). Lives in motion: A review of former foster youth in the context of their experiences in the child welfare system. *Children and Youth Services Review*, 33(7), 1090-1100. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2011.02.007>
- Helmus, L. M. et Ternes, M. (2017). Temporary absences from prison in Canada reduce unemployment and reoffending: Evidence for dosage effects from an exploratory study. *Psychology, Public Policy, and Law*, 23(1), 23-38. <https://doi.org/10.1037/law0000104>
- Hess, U., Sénécal, S., et Vallerand, R. J. (2000). Les concepts fondamentaux. Dans Vallerand, R. J. et Hess, U. (dir.). *Méthodes de recherche en psychologie* (p. 33-54). Gaëtan Morin
- Hirschi, T. (1969). *Causes of Delinquency*. Berkeley, Los Angeles, and London: University of California Press.

- Immarigeon, R. et Maruna, S. (2004). *After Crime and Punishment*. Routledge.
- Joly, L., Cornes, M. et Manthorpe, J. (2014). Supporting the social networks of homeless people. *Housing, Care and Support*, 17(4), 198-207. <https://doi.org/10.1108/HCS-06-2014-0014>
- Keiley, M. K. (2007). Multiple-family group intervention for incarcerated adolescents and their families a pilot project. *Journal of Marital and Family Therapy*, 33(1), 106-124. <https://doi.org/10.1111/j.1752-0606.2007.00009.x>
- Keller, T. E., Cusick, G. R. et Courtney, M. E. (2007). Approaching the Transition to Adulthood: Distinctive Profiles of Adolescents Aging out of the Child Welfare System. *The Social service review*, 81(3), 453-484. <https://doi.org/10.1086/519536>
- Kinley, J. L. et Reyno, S. M. (2019). The Price of Needing to Belong: Neurobiology of Working Through Attachment Trauma. *Psychodynamic Psychiatry*, 47(1), 39-51. <https://doi.org/10.1521/pdps.2019.47.1.39>
- King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, 60(2), 136-151. <https://doi.org/10.1177/0264550513478320>
- Klement, C. (2015). Comparing the effects of community service and imprisonment on reconviction: Results from a quasi-experimental Danish study. *Journal of Experimental Criminology*, 11(2), 237-261. <https://doi.org/10.1007/s11292-015-9231-1>
- Kurtz, P. D., Lindsey, E. W., Jarvis, S. et Nackerud, L. (2000). How runaway and homeless youth navigate troubled waters: The role of formal and informal helpers. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 17(5), 381-402. <https://doi.org/10.1023/A:1007507131236>
- Kushel, M. B., Hahn, J. A., Evans, J. L., Bangsberg, D. R. et Moss, A. R. (2005). Revolving doors: imprisonment among the homeless and marginally housed population. *Am J Public Health*, 95(10), 1747-1752. <https://doi.org/10.2105/ajph.2005.065094>
- Lageson, S. et Uggen, C. (2013). How work affects crime—And crime affects work—Over the life course. Dans *Handbook of life-course criminology: Emerging trends and directions for future research*. (p. 201-212). Springer Science + Business Media. https://doi.org/10.1007/978-1-4614-5113-6_12
- Landis, J. R., et Koch, G. G. (1977). The Measurement of Observer Agreement for Categorical Data. *Biometrics*, 33(1), 159-174. <https://doi.org/10.2307/2529310>
- Latimer, E. et Bordeleau, F. (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*. Ministère de la santé et services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>

- Laub, J. H., Nagin, D. S. et Sampson, R. J. (1998). Trajectories of change in criminal offending: Good marriages and the desistance process. *American Sociological Review*, 63, 225-238. <https://doi.org/10.2307/2657324>
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (1993). Turning Points In The Life Course: Why Change Matters To The Study Of Crime. *Criminology*, 31(3), 301-325. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1993.tb01132.x>
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2001). Understanding Desistance from Crime. *Crime and Justice*, 28, 1-69. <https://doi.org/10.1086/652208>
- Lincoln, K. D. (2000). Social Support, Negative Social Interactions, and Psychological Well-Being. *The Social service review*, 74(2), 231-252. <https://doi.org/10.1086/514478>
- Link, N. W., Ward, J. T., & Stansfield, R. (2019). Consequences of mental and physical health for reentry and recidivism: Toward a health-based model of desistance. *Criminology*, 57(3), 544-573. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/1745-9125.12213>
- Long, D., Rio, J. et Rosen, J. (2007). Employment and income supports for homeless people. National Symposium on Homelessness Research. Dans D. Dennis, G. Locke et J. Khadduri (dir.), *Toward Understanding Homelessness: The 2007 National Symposium* (p. 11.1-11.34). https://aspe.hhs.gov/sites/default/files/migrated_legacy_files/139106/report.pdf
- Lussier, V. et Poirier, M. (2000). La vie affective des jeunes adultes itinérants : de la rupture à la hantise des liens. *Santé mentale au Québec*, 25(2), 67-89.
- Macdonald, S.-A. (2013). The Paradox Of Being Young And Homeless: Resiliency In The Face Of Constraints. *International Journal of Child, Youth and Family Studies*, 4, 425-446. <https://doi.org/10.18357/ijcyfs44201312695>
- Magrinelli Orsi, M. et Brochu, S. (2009). Du sable dans l'engrenage : la motivation des clients sous contrainte judiciaire dans les traitements pour la toxicomanie. *Drogues, santé et société*, 8(2), 141-185. <https://doi.org/10.7202/044474ar>
- Martinelli, T. F., Nagelhout, G. E., Bellaert, L., Best, D., Vanderplasschen, W. et van de Mheen, D. (2020). Comparing three stages of addiction recovery: long-term recovery and its relation to housing problems, crime, occupation situation, and substance use. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, 27(5), 387-396, <https://doi.org/10.1080/09687637.2020.1779182>

- Martinez, D. et Abrams, L. (2013). Informal Social Support Among Returning Young Offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 57. <https://doi.org/10.1177/0306624X11428203>
- Maruna, S. et Farrall, S. (2003). Desistance from Crime: A Theoretical Reformulation. *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 43, 171-194
- Maruna, S., Immarigeon, R. et LeBel, T. P. (2004) Ex-offender reintegration: Theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment. Pathways to offender reintegration* (p. 3-26). Willan Publishing.
- Matza, D. (1967). *Delinquency and drift*. Transaction Publishers.
- McAlinden, A.-M., Farmer, M. et Maruna, S. (2016). Desistance from sexual offending: Do the mainstream theories apply? *Criminology and Criminal Justice*, 17, <https://doi.org/10.1177/1748895816670201>
- McNiel, D. E., Binder, R. L. et Robinson, J. C. (2005). Incarceration associated with homelessness, mental disorder, and co-occurring substance abuse. *Psychiatr Serv*, 56(7), 840-846. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.56.7.840>
- McNeill, F. (2014). Discovering desistance: three aspects of desistance? <https://discoveringdesistance.home.blog/2014/05/23/three-aspects-of-desistance/>
- McNeill, F. (2016). Desistance and criminal justice in Scotland. Dans H. Croall, G. Mooney et R. Munro (dir.), *Crime, Justice and Society in Scotland* (p. 200-216). Routledge.
- Melnick, G., De Leon, G., Thomas, G., Kressel, D. et Wexler, H. K. (2001). Treatment process in prison therapeutic communities: motivation, participation, and outcome. *American Journal of Drug and Alcohol Abuse*, 27(4), 633-650. <https://doi.org/10.1081/ada-100107660>
- Metraux, S. et Culhane, D. P. (2006). Recent Incarceration History Among a Sheltered Homeless Population. *Crime & Delinquency*, 52(3), 504-517. <https://doi.org/10.1177/0011128705283565>
- Miller, W. et Rollnick, S. (2013). *L'entretien motivationnel—Aider la personne à engager le changement* (2^e éd.). InterEditions.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2014). *Ensemble, pour éviter la rue et en sortir : Politique nationale de lutte à l'itinérance*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf>

- Ministère de la Santé et des Services Sociaux. (2021). *S'allier devant l'itinérance : Plan d'action interministériel 2021-2026*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003179/>
- Ministère de la Santé et des Service Sociaux du Québec. (2022). *L'itinérance au Québec – Deuxième portrait*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-846-09W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2010). *Plan d'action gouvernemental 2010-2013. La réinsertion social des personnes contrevenantes : une sécurité durable*. https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/plan_action_2010-2013.pdf
- Ministère de la sécurité publique du Québec (2015). *Projet : Enquête sur la récidive/reprise de la clientèle confiée aux service correctionnels du Québec*. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/enquete-sur-la-recidivereprise.html>.
- Moore, K. E., Stuewig, J. B., et Tangney, J. P. (2016). THE EFFECT OF STIGMA ON CRIMINAL OFFENDERS' FUNCTIONING: A LONGITUDINAL MEDIATIONAL MODEL. *Deviant Behav*, 37(2), 196-218. <https://doi.org/10.1080/01639625.2014.1004035>
- Morrow, V., Boddy, J. et Lamb, R. (2014). *The ethics of secondary data analysis: learning from the experience of sharing qualitative data from young people and their families in an international study of childhood poverty*. National Centre for Research Methods. <http://sro.sussex.ac.uk/id/eprint/49123/>
- Neves Horácio, A., Bento, A., et Gama Marques, J. (2023) Personality and attachment in the homeless: A systematic review. *International Journal of Social Psychiatry*, 0(0), 00207640231161201. <https://doi.org/10.1177/00207640231161201>
- Nugent, B. et Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 568-584, <https://doi.org/10.1177/1748895816634812>
- O'Connor, C., et Joffe, H. (2020). Intercoder Reliability in Qualitative Research: Debates and Practical Guidelines. *International Journal of Qualitative Methods*, 19, 1609406919899220. <https://doi.org/10.1177/1609406919899220>
- Padgett, D. K., Smith, B. T., Henwood, B. F. et Tiderington, E. (2012, Jul). Life course adversity in the lives of formerly homeless persons with serious mental illness: context and meaning. *Am J Orthopsychiatry*, 82(3), 421-430. <https://doi.org/10.1111/j.1939-0025.2012.01159.x>

- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2016.01>
- Paternoster, R., Bachman, R., Bushway, S., Kerrison, E. et O'Connell, D. (2015). Human Agency and Explanations of Criminal Desistance: Arguments for a Rational Choice Theory. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 1(3), 209-235. <https://doi.org/10.1007/s40865-015-0013-2>
- Paternoster, R. et Bushway, S. (2009). Desistance and the "feared self": Toward an identity theory of criminal desistance. *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 99(4), 1103-1156. <http://www.jstor.org/stable/20685067>
- Perrino, T., Howe, G., Sperling, A., Beardslee, W., Sandler, I., Shern, D., Pantin, H., Kaupert, S., Cano, N., Cruden, G., Bandiera, F., et Brown, C. H. (2013). Advancing Science Through Collaborative Data Sharing and Synthesis. *Perspectives on Psychological Science*, 8(4), 433-444. <https://doi.org/10.1177/1745691613491579>
- Pettus-Davis, C., Doherty, E. E., Veeh, C. et Drymon, C. (2017). Deterioration of postincarceration social support for emerging adults. *Criminal Justice and Behavior*, 44(10), 1317-1339. <https://doi.org/10.1177/0093854817721936>
- Polgar, M. F., North, C. S. et Pollio, D. E. (2006). Family support for individual homeless adults. *Journal of Social Distress and the Homeless*, 15(4), 273-293. <https://doi.org/10.1179/sdh.2006.15.4.273>
- Poupart, J., Arcand, S. et Cantin, J., (2004). *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciairisés et marginalisés*. Presses de l'Université du Québec.
- Prochaska, J. O., DiClemente, C. C., & Norcross, J. C. (1992, Sep). In search of how people change. Applications to addictive behaviors. *Am Psychol*, 47(9), 1102-1114. <https://doi.org/10.1037//0003-066x.47.9.1102>
- Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J., & Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*, 54(2), 13-38. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1084287ar>

- Raleigh-duroff, C. (2004, 2004/12/01). Factors that Influence Homeless Adolescents to Leave or Stay Living on the Street. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 21(6), 561-571. <https://doi.org/10.1007/s10560-004-6404-6>
- Reilly, J., Ho, I., et Williamson, A. (2022). A systematic review of the effect of stigma on the health of people experiencing homelessness. *Health Soc Care Community*, 30(6), 2128-2141. <https://doi.org/10.1111/hsc.13884>
- Reingle Gonzalez, J., Jetelina, K., Roberts, M., Reitzel, L., Kendzor, D. et Businelle, M. (2017). Criminal Justice System Involvement Among Homeless Adults. *American Journal of Criminal Justice*. <https://doi.org/10.1007/s12103-017-9413-7>
- Réseau solidarité itinérance du Québec. (2015). *Acte des 3ièmes états généraux de l'itinérance au Québec. Les pouvoirs de faire une différence*. <https://rsiq.net/publications/etats-generaux-de-litinerance-au-quebec/>
- Rice, E., Milburn, N. G. et Rotheram-Borus, M. J. (2007, May). Pro-social and problematic social network influences on HIV/AIDS risk behaviours among newly homeless youth in Los Angeles. *AIDS Care*, 19(5), 697-704. <https://doi.org/10.1080/09540120601087038>
- Rodrigue, S. (2016). Hidden homelessness in Canada. *Insights on Canadian Society*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2016001/article/14678-eng.htm>
- Rausa, B. A. (2008). Social Support. Dans S. J. D. Loue et M. Sajatovic (dir.), *Encyclopedia of Aging and Public Health* (p. 751-754). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-0-387-33754-8_410
- Rhoades, H., La Motte-Kerr, W., Duan, L., Woo, D., Rice, E., Henwood, B., Harris, T. et Wenzel, S. L. (2018). Social networks and substance use after transitioning into permanent supportive housing. *Drug and Alcohol Dependence*, 191, 63-69. <https://doi.org/10.1016/j.drugalcdep.2018.06.027>
- Rocque, M., Jennings, W. G., Piquero, A. R., Ozkan, T. et Farrington, D. P. (2017). The Importance of School Attendance: Findings From the Cambridge Study in Delinquent Development on the Life-Course Effects of Truancy. *Crime & Delinquency*, 63(5), 592-612, <https://doi.org/10.1177/0011128716660520>
- Roy, L., Crocker, A. G., Nicholls, T. L., Latimer, E., Gozdzik, A., O'Campo, P. et Rae, J. (2016). Profiles of criminal justice system involvement of mentally ill homeless adults. *International Journal of Law and Psychiatry*, 45, 75-88. <https://doi.org/10.1016/j.ijlp.2016.02.013>

- Ruch, D. A., et Yoder, J. R. (2018). The effects of family contact on community reentry plans among incarcerated youths. *Victims & Offenders*, 13(5), 609-627.
<https://doi.org/10.1080/15564886.2017.1401571>
- Ruggiano, N. et Perry, T. E. (2019). Conducting secondary analysis of qualitative data: Should we, can we, and how? *Qualitative Social Work*, 18(1), 81-97.
<https://doi.org/10.1177/1473325017700701>
- Ryan, R. M. et Deci, E. L. (2000). Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development, and well-being. *American Psychologist*, 55(1), 68-78.
<https://doi.org/10.1037/0003-066X.55.1.68>
- Saddichha, S., Fliers, J. M., Frankish, J., Somers, J., Schuetz, C. G. et Krausz, M. R. (2014). Homeless and incarcerated: an epidemiological study from Canada. *International Journal of Social Psychiatry*, 60(8), 795-800. <https://doi.org/10.1177/0020764014522776>
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (1993). *Crime in the Making: Pathways and Turning Points Through Life*. Harvard University Press.
- Sampson, R. J. et Laub, J. H. (2003). Desistance from Crime over the Life Course. Dans J. T. Mortimer & M. J. Shanahan (dir.), *Handbook of the Life Course* (pp. 295-309). Springer US. https://doi.org/10.1007/978-0-306-48247-2_14
- Samuels, G. M., et Pryce, J. M. (2008). 'What doesn't kill you makes you stronger': Survivalist self-reliance as resilience and risk among young adults aging out of foster care. *Children and Youth Services Review*, 30(10), 1198-1210.
<https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2008.03.005>
- Shapland, J. et Bottoms, A. (2011). Reflections on social values, offending and desistance among young adult recidivists. *Punishment & Society*, 13(3), 256-282.
<https://doi.org/10.1177/1462474511404334>
- Shelton, K. H., Taylor, P. J., Bonner, A. et van den Bree, M. (2009). Risk factors for homelessness: evidence from a population-based study. *Psychiatric services*, 60(4), 465-472. <https://doi.org/10.1176/ps.2009.60.4.465>
- Simard, M. (2016). *L'itinérance Dans les Sociétés Modernes Contemporaines*. Blurbs.
- Slesnick, N., Zhang, J. et Yilmazer, T. (2018). Employment and Other Income Sources Among Homeless Youth. *The Journal of Primary Prevention*, 39(3), 247-262.
<https://doi.org/10.1007/s10935-018-0511-1>

- Solomon, A., Johnson, K., Travis, J. et McBride, E. (2004). *From Prison to Work: The Employment Dimensions of Prisoner Reentry*. Urban Institute, Justice Policy Center. https://webarchive.urban.org/UploadedPDF/411097_From_Prison_to_Work.pdf
- Spectre de rue (s. d.) *Programme : TAPAJ*. <https://www.spectrederue.org/programmes/tapaj-2/>
- Statistique Canada. (2017). *Statistiques sur les services correctionnels pour adultes au Canada, 2015-2016*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14700-fra.htm>
- Statistique Canada. (2019). *Adult and youth correctional statistics in Canada, 2017/2018*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00010-eng.htm>
- Statistique Canada. (2021). *Tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, causes avec condamnation selon le type de peine*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510003001>
- Stein, J. A., Dixon, E. L. et Nyamathi, A. M. (2008). Effects of psychosocial and situational variables on substance abuse among homeless adults. *Psychology of Addictive Behaviors*, 22(3), 410–416. <https://doi.org/10.1037/0893-164X.22.3.410>
- Strickland, J. (2016). Building social capital for stable employment: The postprison experiences of Black male exprisoners. *Journal of Offender Rehabilitation*, 55(3), 129-147. <https://doi.org/10.1080/10509674.2015.1128506>
- Strimelle, V. et Poupart, J. (2004). Une fois la sentence terminée : l'intégration des personnes ayant connu une expérience d'incarcération. Dans J. Poupart, S. Arcand et J. Cantin, (dir.), *Au-delà du système pénal : l'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés* (p. 121-124). Presses de l'Université du Québec.
- Sunderland, K, Mishkin, W, Peer Leadership Group, Mental Health Commission of Canada. (2013). *Guidelines for the Practice and Training of Peer Support*. Calgary, AB: Mental Health Commission of Canada. <https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/2021/09/Guidelines-for-the-Practice-and-Training-of-Peer-Support.pdf>
- Thompson, S. J., Ryan, T. N., Montgomery, K. L., Lippman, A. D. P., Bender, K. et Ferguson, K. (2016). Perceptions of resiliency and coping: Homeless young adults speak out. *Youth & Society*, 48(1), 58-76. <https://doi.org/10.1177/0044118X13477427>
- To, M. J., Palepu, A., Matheson, F. I., Ecker, J., Farrell, S., Hwang, S. W. et Werb, D. (2016). The effect of incarceration on housing stability among homeless and vulnerably housed individuals in three Canadian cities: A prospective cohort study. *Canadian Journal of Public Health*, 107(6), e550-e555. <https://doi.org/10.17269/cjph.107.5607>

- Tyler, K. A., Kort-Butler, L. A. et Swendener, A. (2014). The effect of victimization, mental health, and protective factors on crime and illicit drug use among homeless young adults. *Violence and Victims*, 29(2), 348-362. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.VV-D-12-00091R1>
- Uggen, C. (2000). Work as a turning point in the life course of criminals: A duration model of age, employment, and recidivism. *American Sociological Review*, 65(4), 529-546. <https://doi.org/10.2307/2657381>
- Van den Berk-Clark, C. et McGuire, J. (2013). Elderly homeless veterans in Los Angeles: Chronicity and precipitants of homelessness. *American Journal of Public Health*, 103(Suppl2), S232–S238. <https://doi.org/10.2105/AJPH.2013.301309>
- Vangeest, J. B. et Johnson, T. P. (2002). Substance abuse and homelessness: direct or indirect effects? *Annals of Epidemiology*, 12(7), 455-461. [https://doi.org/10.1016/s1047-2797\(01\)00284-8](https://doi.org/10.1016/s1047-2797(01)00284-8)
- Villeneuve, M.-P., F.-Dufour, I. et Farrall, S. (2021). Assisted Desistance in Formal Settings: A Scoping Review. *The Howard Journal of Crime and Justice*, 60(1), 75-100. <https://doi.org/10.1111/hojo.12396>
- Visher, C. A., Bakken, N. W. et Gunter, W. D. (2013). Fatherhood, Community Reintegration, and Successful Outcomes. *Journal of Offender Rehabilitation*, 52(7), 451-469. <https://doi.org/10.1080/10509674.2013.829899>
- Visher, C. A., Debus-Sherrill, S. A. et Yahner, J. (2011). Employment After Prison: A Longitudinal Study of Former Prisoners. *Justice Quarterly*, 28(5), 698-718. <https://doi.org/10.1080/07418825.2010.535553>
- Visher, C. A. et Travis, J. (2003). Transitions from Prison to Community: Understanding Individual Pathways. *Annual Review of Sociology*, 29(1), 89-113. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.29.010202.095931>
- Walters P. (2009). Qualitative archiving: Engaging with epistemological misgivings. *Australian Journal of Social Issues*, 44(3), 309-320. <https://doi.org/10.1002/j.1839-4655.2009.tb00148.x>
- Weaver, B. et McNeill, F. (2014). Lifelines: Desistance, Social Relations, and Reciprocity. *Criminal Justice and Behavior*, 42(1), 95-107. <https://doi.org/10.1177/0093854814550031>
- Woo, Y., Stohr, M. K., Hemmens, C., Lutze, F., Hamilton, Z. et Yoon, O.-K. (2016). An empirical test of the social support paradigm on male inmate society. *International*

Journal of Comparative and Applied Criminal Justice, 40(2), 145-169,
<https://10.1080/01924036.2015.1089518>

YMCA Québec (s.d.) *YMCA Aide à l'itinérance – Dialogue : Aider les personnes en situation d'itinérance*. <https://www.ymcaquebec.org/fr/Programmes-communautaires/Prevention-de-l-exclusion/YMCA-Aide-a-l-itinerance-Dialogue>

Zhao, Q., Kim, B. K. E., Li, W., Hsiao, H.-Y. et Rice, E. (2018). Incarceration history, social network composition, and substance use among homeless youth in Los Angeles. *Journal of Addictive Diseases*, 37(1-2), 64-76. <https://doi.org/10.1080/10550887.2018.1545555>

Appendice A

Teneur du message transmis par les intervenants recruteurs

Projet de recherche 1A

(Ré)intégration sociocommunitaire : Point de vue des jeunes de 16-35 ans

Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale et co-responsable de l' Axe 1, UQTR)

Isabelle F.-Dufour, professeure en psychoéducation (co-responsable de l' Axe 1, ULaval)

Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat (RÉ)SO 16-35

Présentation du projet de recherche aux participants

But du projet :

- 1) Connaître ton point de vue et ton parcours en lien avec les services que tu as reçus parallèlement à ton contact avec le système judiciaire ou correctionnel (ex. ce qui a été aidant, les obstacles, ton expérience, tes recommandations, etc.).
- 2) Ce projet permet d'aider d'autres personnes, d'améliorer les services et de faire le point sur ton parcours. Il s'agit d'une occasion de faire entendre ton opinion.

Pour participer :

- Être âgé entre 16 et 35 ans.
- Avoir été en contact avec le système de justice au moins une fois dans les 2 dernières années et idéalement au moins 3 fois au total.

Exemples de contact* judiciaire ou correctionnel : Policier, avocat, juge, organismes
Équijustice, agent de probation, agent de libération conditionnelle
**Contact suite à une infraction au Code criminel*

Nature de la participation :

- Participer à une rencontre d'une durée moyenne de 90 minutes menée par un assistant de recherche. Ta trajectoire de vie et tes contacts avec le système judiciaire seront abordés.
- Dans 18 mois, tu seras recontacté pour participer à une deuxième rencontre (même durée) afin de bien documenter les changements dans ton parcours.

Implication :

- Ton implication au projet est entièrement **confidentielle**.
- Ta participation est **volontaire** : en tout temps, tu peux décider de ne plus participer au projet, sans conséquence pour toi.
- Pour te remercier de ton implication, tu recevras une **compensation financière d'une valeur de 20 \$** à chacune des deux rencontres.

La participation à ce projet t'intéresse-t-elle?

Aimerais-tu que l'équipe de recherche t'en parle davantage?

Si tu as des questions, elle pourrait d'ailleurs y répondre.

Le fait d'accepter d'être recontacté par l'équipe de recherche ne t'engage à rien.

Si le participant accepte d'être contacté par l'équipe de recherche :

- ⇒ Compléter et signer le *Formulaire d'autorisation de transmission de l'information confidentielle*;
- ⇒ Demander au participant s'il a un endroit privilégié pour effectuer l'entretien, idéalement dans votre milieu, à l'Université du Québec à Trois-Rivières ou dans un lieu public tel qu'un Tim Hortons. Il est interdit d'effectuer cet entretien au lieu de résidence du participant. Veuillez noter sa préférence dans le bas du *Formulaire d'autorisation de transmission de l'information confidentielle*.

**Important de spécifier au participant que son intérêt pour le projet ne signifie pas qu'il sera automatiquement recontacté. Le recrutement dépend des besoins du projet et de son déroulement. Il est donc possible qu'il soit recontacté.*

Appendice B

Formulaire d'autorisation de transmission de l'information confidentielle

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE TRANSMISSION DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE

Projet de recherche 1A

(Ré)intégration sociocommunitaire : Point de vue des jeunes de 16-35 ans

Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale et co-responsable de l' Axe 1, UQTR)

Isabelle F.-Dufour, professeure en psychoéducation (co-responsable de l' Axe 1, ULaval)

Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat **(RÉ)SO 16-35**

Je consens à ce que _____ (nom de l'intervenant(e)) du
_____ (nom de l'établissement) transmette mon nom et
mes coordonnées à l'équipe de recherche de Natacha Brunelle (Université du Québec à Trois-
Rivières) dans le cadre du programme **(RÉ)SO 16-35**.

Un membre de leur équipe entrera en contact avec moi dans le but de me solliciter pour un projet de
recherche en lien avec mon passage dans le système judiciaire. Je suis conscient(e) que ces informations
sont confidentielles. Mes coordonnées seront utilisées par les membres de l'équipe dans le seul but de me
joindre. Aucune information sur le sujet du projet, ni sur ma situation ne sera mentionnée s'ils rejoignent
une autre personne que moi-même, ou s'ils laissent un message sur mon répondeur.

Les données recueillies seront colligées lors d'un entretien qualitatif effectué par un membre de l'équipe
de recherche. L'autorisation de me contacter à partir des données ici-bas est valide jusqu' en janvier 2020.

Signature du participant Date : _____

Signature de l'intervenant(e) Date : _____

Nom du participant : _____	
Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____	
Adresse : _____	
Ville : _____	Code Postal : _____
Téléphone : _____	Cellulaire : _____
Courriel : _____	Facebook : _____

Réservé à l'intervenant
Une fois le formulaire complété, veuillez le faire parvenir par courriel ou par la poste à :

Madame Geneviève Garceau, Coordonnatrice du programme **(RÉ)SO 16-35**
Courriel : Genevieve.Garceau1@uqtr.ca
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul. des Forges
Pavillon Michel Sarrazin bureau 1064b
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Tél. : 1-800-365-0922 poste 4252

Endroit privilégié pour effectuer l'entretien : _____
--

Appendice C
Exemple de publicité

Tu as entre **16 et 35 ans** ?
Tu as été en contact avec le
système judiciaire (policier, avocat, juge...) **OU**
correctionnel (probation, détention, libération conditionnelle...)
dans les deux dernières années?

On a **BESOIN** de **T**  **I** !
pour participer à un projet de recherche

Ta participation pourrait permettre d'aider d'autres personnes,
d'améliorer les services et de faire le point sur ton expérience.

Ton parcours et ton point de vue
nous intéressent

Tes expériences? Les obstacles? Ce qui t'a aidé?
Comment vois-tu le futur maintenant?

Comment ?

Une rencontre confidentielle d'environ 90 minutes
avec une compensation financière d'une valeur de 20 \$
pour te remercier!

Pour en savoir plus
reso1635@uqtr.ca
1-800-365-0922 (4252)

Appendice D
Guide d'entretien

Guide d'entretien *(RÉ)SO 16-35*

AVANT DE DÉBUTER L'ENTRETIEN QUALITATIF

Une **LIGNE DU TEMPS** devrait être utilisée comme outils pour vous aider à comprendre le parcours du participant durant l'entretien. Il n'est pas obligatoire de l'utiliser (surtout si vous êtes dans un Tim Horton sur une petite table), mais ça peut être vraiment utile. Si ça vous déconcentre trop de ce que le participant dit, ne pas l'utiliser ou l'utiliser peu. Vous pouvez profiter des moments de silence pour vérifier ce que vous avez écrit dessus avec le participant ou le regarder avec lui à la fin. Vous pouvez tenter de le compléter après l'entretien. Ce sera complété en version finale lors de l'analyse. Voir à la page 2 ci-bas ce que vous pourriez dire au participant à ce sujet.

ENTRETIEN QUALITATIF

Au cours de l'entretien, il est important de laisser place aux propos spontanés du participant le plus possible et d'adapter l'ordre des questions en fonction de cela plutôt que de suivre un ordre précis. Les questions du guide qui ont déjà été répondues spontanément par le participant ne doivent pas lui être posées et plusieurs sous-questions ne seront peut-être pas nécessaires.

RAPPEL AUX PARTICIPANTS

D'abord je tiens à te remercier de prendre le temps de nous parler pour nous aider à comprendre ton parcours et ton point de vue et pour nous aider à améliorer les services offerts aux jeunes de 16 à 35 ans qui passent par le système judiciaire

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

/correctionnel. Ce type d'entretien n'est pas un questionnaire structuré et très dirigé auquel tu es sûrement habituée de répondre. On part avec des questions plus ouvertes qui te permettront de dire tout ce que tu as à dire sur le sujet et c'est à moi à m'adapter par rapport aux autres questions pertinentes à te poser, pour éviter entre autres, de te faire trop répéter des éléments que tu auras déjà abordés de par toi-même. Il va m'arriver de te demander de confirmer ma compréhension de ce que tu dis ou de te demander des précisions. A la fin, je vais te poser quelques questions plus spécifiques sur des données-socio-démographiques (tel que l'âge et le niveau de scolarité) pour nous permettre de nuancer les résultats de l'étude en fonction de ces informations.

Voici ce qu'on appelle une **ligne du temps** (lui montrer la ligne du temps), je vais parfois écrire des notes dessus pour m'assurer de bien suivre ton récit et de bien situer dans le temps ce que tu as vécu. Continues de parler si tu me vois écrire quelque chose. C'est possible que je te demande de confirmer ce que j'ai écrit dessus à un moment ou l'autre de l'entretien pour être certain(e) d'avoir bien compris. C'est possible aussi que je n'y touche pas beaucoup et que je le complète plus tard.

Je voudrais insister sur le fait que tout ce que tu me diras demeurera confidentiel, à moins que tu nous révèles que ta sécurité ou celle de quelqu'un d'autre est gravement compromise à court terme.

Avant de débiter la prochaine section de l'entrevue, il est important de rappeler que pour participer à cette étude, tu devais répondre à un critère de recrutement qui était d'avoir été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel au cours des deux dernières années.

Les **comportements délinquants ou délits** auxquels on réfère concernent les différents types de vol, le fait de frapper ou de blesser une autre personne, de faire du vandalisme, de vendre de la drogue, de conduire avec des capacités affaiblies, etc. Ce sont des délits punissables selon le Code criminel. Ça ne concerne PAS des

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

infractions au Code de la route (par ex., vitesse, stop non fait, etc.) ou à d'autres lois.

Le **système judiciaire** réfère au travail des policiers, avocats et juges avec qui on peut être en contact avant l'étape du prononcé de la peine/sentence à la Cour. Mais, souvent, surtout chez les adolescents, ça ne se rend pas à la Cour et le dossier peut être traité dans certains cas par le biais d'organismes de justice alternative ou réparatrice (ex. Équijustice) dans le cadre de sanctions extrajudiciaires ou de mesures de rechange.

Tandis que le **système correctionnel** réfère ici à l'application de la peine/sentence prononcée par le juge par le biais de la détention, de la libération conditionnelle ou de la probation surtout. Mais il y a d'autres peines possibles. Plusieurs personnes peuvent travailler dans ces services et être en contact avec vous à certains moments de votre vie.

Nous allons débiter avec des questions plus générales.

Section 1 : Questions générales

J'aimerais d'abord discuter avec toi de différents aspects qui nous permettront de comprendre davantage qui tu es.

1. De quelle façon te perçois-tu ?
 - a) Quelles sont tes forces ?
 - b) Quelles sont tes faiblesses ?
2. Dans ta vie en général, de qui es-tu le plus entouré (par ex., famille, amis, etc.) ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

3. Quels sont les événements positifs et négatifs que tu as vécus au cours de ta vie et qui ont été marquants pour toi ? Pourquoi ont-ils été marquants ?

Section 2 : Délinquance et parcours judiciaire/correctionnel

****Rappeler au participant la nature confidentielle de l'entretien.***

J'aimerais que l'on aborde maintenant ton parcours judiciaire et correctionnel de façon plus précise, dans le but de le comprendre davantage ainsi que tes agissements délinquants et sur surtout la façon dont tu as vécu ces expériences.

1. Quelles sont les périodes de ta vie où tu commettais davantage de délits ? (Explorer une période à la fois)

- a) Comment expliques-tu que tu commettais davantage de délits à ces périodes de ta vie ?
- b) Comment vivais-tu ces périodes ?
- c) Quels facteurs auraient pu être aidants à ces moments de ta vie pour t'inciter à ne pas commettre de délit ?

2. Quels sont les événements qui ont fait en sorte que tu as été arrêté par la police pour la première fois pour un délit criminel ?

- a) Quel âge avais-tu ?
- b) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- c) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestation(s) et les suites de celle(s)-ci ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

3. Depuis cette première arrestation, pour quels autres délits as-tu été arrêté ? (Explorer un délit à la fois)

- a) Quel âge avais-tu ?
- b) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- c) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestations et les suites de celle(s)-ci ?

4. Quels sont les événements qui ont fait en sorte que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel dans la dernière année ?

- a) Que s'est-il passé suite à cette(ces) arrestation(s) au niveau du processus judiciaire ou correctionnel ?
- b) Au niveau personnel, comment as-tu vécu cette(ces) arrestation(s) et les suites de celle(s)-ci ?

5. Quelles difficultés vis-tu en lien avec tes comportements délinquants passés ou actuels ?

6. Quelle(s) personne(s) ou organisme(s) est(sont) entré(s) dans ta vie depuis tes premiers contacts avec la justice (par ex., amis, avocats, intervenants, etc.) ?

- a) Quelle(s) influence(s) ces personnes ont eu sur toi ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

7. Quelles sont les périodes de ta vie où tu commettais moins de délits et celles où tu n'en commettais plus du tout ? (Explorer une période à la fois)

a) Comment expliques-tu que tu aies cessé ou diminué la délinquance à ces périodes ?

i. Quels ont été les facteurs facilitants ?

b) Comment vivais-tu ces périodes ?

i. Quels ont été les obstacles rencontrés ?

Section 3 : Trajectoire de services : réseau judiciaire ou correctionnel

Maintenant, j'aimerais aborder avec toi les contacts que tu as eus avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel en lien avec tes délits et/ou ta réinsertion sociale. Les contacts avec ces personnes ont pu être suggérés ou imposés et peuvent référer, entre autres aux policiers, aux avocats, aux juges, au personnel en prison, aux agents de probation, aux agents de libération conditionnelle, aux intervenants des maisons de transition, etc.

1. Depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois, avec quels types d'intervenants as-tu fait affaire ? (Explorer un acteur à la fois)

2. Comment t'es-tu senti lorsque tu as fait affaire avec ces intervenants ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

3. Qu'as-tu le plus apprécié de tes contacts avec les intervenants du système judiciaire ou correctionnel ?

4. Lors de tes contacts, quel(s) intervenant(s) du système judiciaire ou correctionnel as-tu trouvé le(les) plus aidant(s) ?

a) Pour diminuer ou cesser de commettre des délits ? Pourquoi ?

b) Pour améliorer ton bien-être personnel ou tes conditions de vie ou t'aider à gérer d'autres difficultés que ta délinquance ? Pourquoi ?

5. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions ?

6. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?

7. Quels sont les programmes correctionnels auxquels tu as participé depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel ou bien au cours de ta probation ou de ta libération conditionnelle (par ex., sur la violence, sur la consommation d'alcool ou de drogues, etc.) ? Que penses-tu de ces programmes ?

8. Comment décrirais-tu ton engagement ou ta participation aux programmes correctionnels et aux rencontres ou suivis que tu as eu avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel au fil du temps ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référerà aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

9. Avec quels acteurs du système judiciaire ou correctionnel dois-tu encore faire affaire maintenant ?

10. De quelle(s) façon(s) les contacts que tu as eu avec les du système judiciaire ou correctionnel ont-ils contribué ou non à influencer ta délinquance ?

11. Comment les personnes de ton entourage ont-elles réagi face à tes contacts avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel ?

Section 4 : Trajectoire de services : autres services

Maintenant que nous avons abordé les acteurs avec qui tu as fait affaire dans le système judiciaire ou correctionnel, j'aimerais aborder avec toi les différents services que tu as reçus en lien avec d'autres difficultés personnelles. Ainsi, j'aimerais que tu te concentres présentement sur les services que tu as reçus, mais en excluant ceux avec la justice. Par exemple, ces services peuvent faire référence aux services de santé, de toxicomanie, d'employabilité, d'hébergement, etc.

1. Quel(s) intervenant(s)/professionnel(s)/service(s) as-tu utilisé(s) ou rencontré(s) pour tes difficultés personnelles depuis que tu as été en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois ? Quel est ton opinion sur ces services/professionnels/intervenants? (Explorer un service à la fois)

2. Quels sont les contextes et les motifs qui t'ont conduit à demander ou à recevoir ce(s) service(s) (via une référence ou non) ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

3. À quel point ces contextes ou motifs (par ex., santé, toxicomanie) avaient une influence sur tes comportements délinquants et vice-versa ?
4. Comment t'es-tu senti lorsque tu as reçu ce(s) service(s) ?
5. De quelle(s) manière(s) tes comportements délinquants ont-ils été abordés par ce(s) service(s) ou par cet(ces) intervenant(s) ?
6. Quel(s) service(s) ou intervenant(s) as-tu trouvé le(s) plus aidant(s) ? Pourquoi ?
7. Qu'as-tu le plus apprécié de ce(s) service(s) ?
8. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions ?
9. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?
10. Comment décrirais-tu ton engagement ou ta participation dans les services que tu as reçus au fil du temps ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

11. Selon toi, en quoi le fait d'être judiciairisé a affecté ou non l'accès et la qualité des services que tu as reçus ?

12. Quelles sont les raisons qui expliquent que tu aies cessé d'utiliser certains services ?

13. De quelles façons les services que tu as reçus t'ont-ils aussi aidé à diminuer ou à cesser tes comportements délinquants ?

a) Lesquels parmi ces services ? Pourquoi ?

14. Avec lesquels de ces services es-tu encore impliqué aujourd'hui ? Pourquoi ?

15. Comment les personnes de ton entourage ont-elles réagi face au fait que tu reçoives ces services ?

Section 5 : Collaboration entre les services

****Réutiliser les services évoqués pour aider la personne à saisir la question***

Nous allons maintenant aborder la collaboration entre les différents acteurs et services qui t'ont donné accès à des mesures d'accompagnement dans tous les secteurs (judiciaire, correctionnel, dépendance, santé mentale, hébergement, employabilité). Comme nous l'avons vu dans la dernière section, plusieurs intervenants/professionnels/services peuvent être impliqués de manières différentes dans la vie d'une personne. Certains collaborent parfois ensemble et la façon dont ils le font varie constamment, et ce, en fonction de plusieurs aspects. Nous aimerions savoir en quoi tu as pu observer des collaborations entre certains services ou intervenants avec qui tu as été ou est toujours en

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

contact et ce que tu penses de ces collaborations (**par ex., signature pour transmission d'informations, références, accompagnement, participation à rencontres avec des intervenants de plusieurs organismes en même temps, etc.**).

1. De quelle façon as-tu vécu le fait d'avoir des contacts avec plusieurs intervenants de différents organismes/services ?
2. Quel(s) type(s) de collaborations et/ou des communications entre les différents acteurs et services reçus as-tu pu observer/connaître ?
3. Quels impacts positifs ou négatifs cela a eu sur tes comportements délinquants ?
4. Quels impacts positifs ou négatifs cela a eu sur tes autres difficultés personnelles ?
5. Quels ont été les obstacles ou tes insatisfactions liés à ces collaborations ?
6. Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré et comment ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

Section 6 : (Ré)intégration sociocommunautaire et aspects identitaires

On va maintenant se concentrer sur ce qui t'aide ou t'aiderait à cesser de commettre des délits, à bien t'intégrer ou te réintégrer dans la communauté suite à ton parcours judiciaire et à te sentir bien face à la place que tu prends et qu'on te donne dans la société.

1. D'abord, expliques-moi comment se déroule une journée typique de semaine et de fin de semaine pour toi ces temps-ci. Que fais-tu? Avec qui? Etc...
2. Comment réponds-tu à tes besoins de base? (manger, loger, ...)
 - a. Parle-moi de ton emploi. Comment ça va du point de vue emploi?
 - b. Où et avec qui habites-tu? Comment ça se passe?
3. En quoi te considères-tu différent de la personne que tu étais avant que tu sois en contact avec le système judiciaire ou correctionnel pour la première fois ?
 - a) Que retiens-tu des changements que tu as réalisés ?
 - b) De quelles façons ces changements se reflètent-ils dans ta vie actuelle ?
4. Qu'envisages-tu maintenant au niveau personnel et professionnel dans ton avenir ?
5. Sur quoi et sur qui pourras-tu t'appuyer pour t'aider à réaliser tes ambitions ?
 - a) À ton avis, quels membres de ta famille ou de ton entourage seront présents pour toi ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte référera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Document 1

Version du 9 février 2019

b) Si tu avais besoin d'aide, quels services ou ressources publiques, privées ou communautaires utiliserais-tu pour t'aider à y arriver ?

c) Quelles sont les forces ou les habiletés que tu pourrais utiliser pour y arriver ?

6. Si l'on te comparait à une autre personne choisie au hasard dans la population, dirais-tu que tes chances de commettre un délit à nouveau sont égales, plus, ou moins élevées ? Pourquoi ?

7. Comment te projettes-tu dans cinq ans d'ici ?

a) Quels aspects de ta vie aimerais-tu conserver ?

b) Quels obstacles pourraient survenir dans le futur?

i. Comment t'y prendrais-tu pour y faire face ?

c) Quels aspects de ta vie aimerais-tu améliorer ?

i. Comment pourrais-tu t'y prendre pour y arriver et quelles seraient les répercussions sur ta vie ?

8. Quels conseils pourrais-tu donner à un individu qui souhaiterait cesser de commettre des délits ou en commettre moins?

9. Quels conseils pourrais-tu donner à un intervenant qui travaille auprès des jeunes judiciairisés ?

Pour le T2 (environ 18 mois plus tard), il est à noter que les questions adressées aux individus seront sensiblement les mêmes. Toutefois, la période couverte réfèrera aux événements survenus depuis la première entrevue.

Appendice E

Formulaire d'information et de consentement du participant

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Projet de recherche 1A

(Ré)intégration sociocommunautaire : Point de vue des jeunes de 16-35 ans

Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale et co-responsable de l' Axe 1, UQTR)

Isabelle F.-Dufour, professeure en psychoéducation (co-responsable de l' Axe 1, ULaval)

Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat (RÉ)SO 16-35

1. Présentation et objectifs de la recherche

Votre participation à cette recherche serait grandement appréciée. Elle vise à décrire les processus qui permettent à des personnes qui ont eu des contacts avec le système de justice de diminuer ou de cesser leur implication dans des activités délinquantes et de bien s'intégrer ou se réintégrer dans la société suite à un tel passage dans le système de justice. Cependant, avant d'accepter de participer à ce projet, veuillez prendre le temps de lire cette lettre d'information. Elle vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche, de sorte que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet.

Les objectifs de ce projet de recherche sont de connaître votre point de vue sur votre parcours et sur les services que vous avez reçus parallèlement à votre contact avec le système judiciaire ou correctionnel (ex. ce qui a été aidant, les obstacles, votre expérience, vos recommandations, etc.). Cette recherche s'inscrit dans le cadre du programme (RÉ)SO 16-35 qui conduira à l'implantation d'un projet pilote d'actions intersectorielles dans le but de mieux répondre aux besoins des personnes judiciairisées âgées de 16 à 35 ans.

Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur responsable de ce projet ou à un membre de son équipe de recherche. Ce formulaire peut contenir des informations que vous ne comprenez pas. Sentez-vous libre de leur demander de vous expliquer tout mot ou renseignement qui n'est pas clair. Prenez tout le temps dont vous avez besoin pour lire et comprendre ces informations avant de prendre votre décision. Votre collaboration est précieuse. Nous l'apprécions et vous en remercions.

2. Déroulement de la participation à la recherche

Cette année, vous participerez à une rencontre d'une durée moyenne de 90 minutes avec un assistant de recherche. Des exemples de thèmes abordés seront votre perception de votre parcours de vie, de votre implication dans la délinquance, des différents services que vous avez reçus, de ce qui serait plus facilitant pour bien passer au travers d'une expérience de judiciarisation, etc.. Un questionnaire de données sociodémographiques (date de naissance, sexe, âge, etc.) dont la passation durera en moyenne cinq minutes vous sera aussi administré. **En tout temps, vous pouvez cesser la rencontre** sans qu'il n'y ait de conséquences pour vous. Un appareil d'enregistrement audio est nécessaire afin que l'assistant puisse mieux vous écouter sans avoir à prendre des notes et qu'il puisse rapporter vos propos plus justement, tout en conservant votre anonymat.

Dans 18 mois, vous serez recontacté pour participer de nouveau à une rencontre afin de documenter les changements dans votre trajectoire. Nous communiquerons avec vous à partir de vos coordonnées que vous nous fournirez à même ce formulaire. Nous estimons qu'environ 90 minutes seront nécessaires pour cette deuxième rencontre.

Comme c'est le cas aujourd'hui, le lieu de passation de la deuxième rencontre se déroulera près de votre domicile ou à votre convenance, soit dans un local prêté par un de nos partenaires (ex. CIUSSS, maison de transition, université). Vous aurez un court déplacement à faire vers ce lieu afin de rencontrer l'assistant de recherche.

3. Compensation

Une compensation financière d'une valeur de 20 \$ vous sera remise à chacune des rencontres (40\$ au total).

4. Risques et inconvénients

Il est possible que vous éprouviez un inconfort passager vis-à-vis certaines questions d'ordre personnel en racontant votre expérience. En tout temps, vous pouvez refuser de répondre en partie ou en totalité à certaines questions. Vous êtes aussi invité à rapporter tout inconfort aux membres de l'équipe de recherche. Vous pourrez également être référé à des services adéquats ou des ressources en regard de votre situation à l'aide d'une feuille de ressources qui vous sera remise lors de la rencontre. Si vous en manifestez le besoin, que vous acceptez et qu'un intervenant est disponible dans le milieu où est conduite la rencontre, l'assistant de recherche pourra vous accompagner vers cet intervenant ou vous soutenir dans un premier contact téléphonique avec une ressource que vous souhaitez rejoindre. Outre cette possibilité, le temps consacré au projet, soit d'une durée moyenne de 90 minutes à chacune des deux rencontres, demeure un inconvénient associé à votre participation.

5. Avantages ou bénéfices

Le fait de participer à cette recherche vous offre une occasion de parler en toute confidentialité de votre cheminement. Vous pourrez développer, grâce à votre participation, une meilleure compréhension de votre situation personnelle. Vous contribuerez aussi à l'avancement des connaissances scientifiques et à l'élaboration de stratégies de prévention et d'intervention. Également, vous pourriez contribuer à améliorer les services aux personnes judiciairisées. Les résultats de ce projet de recherche contribueront à l'élaboration d'un projet pilote intersectoriel pour mieux répondre aux besoins des personnes judiciairisées de 16 à 35 ans.

6. Confidentialité

Les données recueillies par cette étude sont entièrement confidentielles et ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Cependant, l'anonymat et la confidentialité de vos propos sont garantis dans les limites des lois canadiennes et québécoises (Loi de la protection de la jeunesse, Loi sur le système de justice pénale pour adolescents, etc.), ce qui signifie par exemple qu'ils ne seront pas garantis dans le cas où vous révéleriez des informations à l'effet que votre sécurité ou celle d'autrui est gravement et imminemment en danger. Dans une telle situation, l'équipe de recherche devrait en informer les autorités compétentes.

Les mesures de confidentialité permettront d'assurer que votre nom soit remplacé par un code numérique et un nom fictif dans les verbatims (transcriptions). Ces derniers seront entre autres utilisés pour l'identification des verbatims, des formulaires de consentement et des reçus de compensation. Les documents sur lesquels seront inscrits votre nom et vos coordonnées (formulaire de transmission d'informations confidentielles,

formulaire de consentement, reçu de compensation, légende des noms fictifs et codes numériques) seront conservés dans un classeur barré du programme (RÉ)SO 16-35 à l'UQTR. Les fichiers audionumériques des rencontres et des analyses seront munis d'un mot de passe et seront conservés sur des ordinateurs aussi sécurisés par un mot de passe et accessibles seulement à l'équipe de recherche du projet 1A. Ils seront sauvegardés sur un serveur sécurisé de l'UQTR. La banque de données sera un fichier informatique qui comprendra le texte écrit du contenu des rencontres dont les noms propres auront été changés pour des noms fictifs (fichier dénominalisé) ainsi que les données sociodémographiques, et les données codifiées dans le logiciel d'analyse qualitative NVivo. Cette banque de données qui ne comprend pas d'informations permettant de vous reconnaître sera conservée sur le serveur sécurisé de l'UQTR ainsi que sur un serveur sécurisé de l'Université Laval. Les seules personnes qui auront accès aux données sont les chercheurs du programme (RÉ)SO 16-35 et les étudiants qu'ils dirigent, la coordonnatrice et les assistants de recherche et ils auront tous signé préalablement un formulaire d'engagement à la confidentialité. Les seules autres personnes qui pourraient avoir accès aux données qui n'incluent pas d'informations permettant de vous reconnaître seront celles qui auront obtenu l'accord du comité de gouvernance du programme (RÉ)SO 16-35 selon des conditions strictes édictées dans le cadre de gestion de la banque de données approuvée par le Comité d'éthique de la recherche volet psychosocial du CIUSSS MCQ. Tout le matériel de la recherche sera détruit 25 ans après la fin du programme (RÉ)SO 16-35. Dans le cas où vous refuseriez que vos données soient intégrées à la banque de données, vos informations seraient conservées 5 ans. Le matériel ne sera pas utilisé à d'autres fins que celles décrites dans le document, à moins que vous y consentiez explicitement à la page 4 du présent document. Votre nom ne paraîtra dans aucune publication ou communication des résultats.

7. Participation volontaire

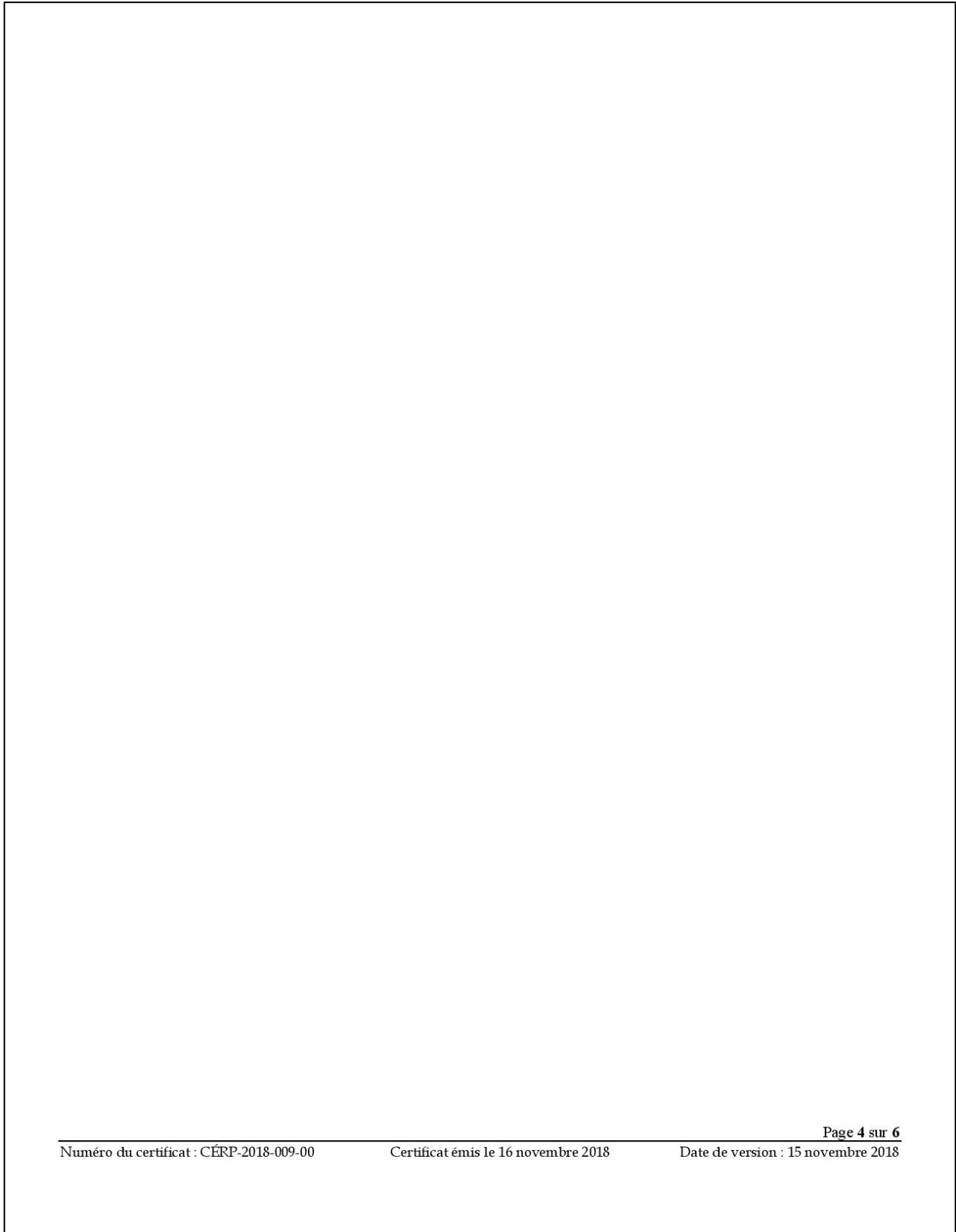
Votre participation est volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, de refuser de répondre à certaines questions ou de vous retirer en tout temps sans conséquences. Dans le cas de votre retrait du projet, vos données déjà collectées seront utilisées à moins que vous manifestiez le désir que ce ne soit pas le cas. Le cas échéant, vos données seront détruites.

8. Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse principale Natacha Brunelle par téléphone 1-800-365-0922, poste 4012 ou par courrier électronique Natacha.Brunelle@uqtr.ca.

9. Surveillance des aspects éthique de la recherche

Le comité d'éthique de la recherche volet psychosocial du CIUSSS MCQ a approuvé ce projet de recherche et en assure le suivi. Un certificat portant le numéro CÉRP-2018-009-00 a été émis le 16 novembre 2018. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information et de consentement et au protocole de recherche. Pour toute information, vous pouvez communiquer avec le secrétariat du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS MCQ au numéro suivant : 1-819-372-3133, poste 32303. Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS MCQ au numéro suivant : 1-888-693-3606.



Code du participant

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT**ENGAGEMENT DE LA CHERCHEUSE**

Moi, Natacha Brunelle, je m'engage à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Je, _____, confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet intitulé : «(Ré)intégration sociocommunautaire : Point de vue des jeunes 16-35 ans», projet inclus dans le programme **(RÉ)SO 16-35**. J'ai bien saisi les conditions, les risques et les bienfaits éventuels de ma participation. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice.

J'accepte librement de participer à ce projet de recherche_____
NOM en lettres moulées

et

Signature du ou de la participant(e)_____
Date

J'accepte que les données et les résultats qui me concernent soient intégrés à la banque de données confidentielle du (RÉ)SO 16-35 afin de permettre à l'équipe de recherche ou aux personnes autorisées par son comité de gouvernance d'effectuer des analyses secondaires en conservant mon anonymat et la confidentialité de mes réponses.

 OUI, vos données seront conservées 25 ans NON, vos données seront conservées 5 ans**ENGAGEMENT DE L'ASSISTANT DE RECHERCHE**

Moi, _____, certifie avoir expliqué à la participante ou au participant intéressé(e) les termes du présent formulaire et avoir répondu aux questions posées à cet égard; avoir clairement indiqué à la personne qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrite ci-dessus sans conséquences pour elle. Je m'engage à garantir le respect des objectifs de l'étude et à respecter la confidentialité.

Signature de l'assistant de recherche

Date : _____

_____
Signature chercheuse principaleDate : 1^{er} novembre 2018

Dans l'éventualité où un autre projet de recherche, de maîtrise ou de doctorat découlerait de celui-ci au cours des cinq prochaines années :

- j'autorise les membres de l'équipe de recherche à me contacter pour participer à un nouveau projet de recherche, sans aucune obligation de ma part. Pour ce faire, ils pourront utiliser mes coordonnées indiquées ci-dessous.

OUI NON

COORDONNÉES :

- Pour pouvoir vous rejoindre pour la deuxième étape de ce projet de recherche ou si vous acceptez que l'on vous recontacte pour une future étude en cochant OUI à la question de l'encadré ci-dessus.

- Je comprends que je pourrai avoir accès aux résultats de cette recherche par le biais du site Facebook et du site Internet du programme (RÉ)SO 16-35. Je peux aussi demander à recevoir les résultats par courriel en cochant oui juste en-dessous de cette ligne et en nous fournissant mon adresse courriel à la fin de ce document :

OUI NON

Téléphone (maison) : _____ Cellulaire : _____

Téléphone du parent ou d'un proche : _____

Lien de cette personne avec vous : _____

Adresse de la maison : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Courriel : _____ Facebook : _____

Signature du participant Date : _____

Appendice F

Ressources d'aide disponibles

Merci de votre participation!
Vous pouvez contacter les ressources suivantes pour des questions ou du soutien.

Mauricie – Centre-du-Québec

Info-social • 811

Un service de consultation par téléphone gratuit et accessible 24 heures sur 24. Le service info-social peut vous assister dans plusieurs situations : problèmes familiaux, isolement, anxiété, crise, déprime, etc. Choisir l'option 2.

Prévention du suicide

1-866-APPELLE (277-3553)
www.agps.info

Aide juridique

1-800-842-2213
www.csi.qc.ca

Centre de justice de proximité Mauricie

819-415-5835
justicedeproximite.qc.ca

Dépendances

Drogue : aide et référence (DAR)

1-800-265-2626
www.drogue-aidereference.qc.ca

Alcooliques anonymes

1-877-790-2526
aa-quebec.org

Jeu : aide et référence (JAR)

1-800-461-0140
www.jeu-aidereference.qc.ca

Narcotiques anonymes

1-855-LIGNENA (544-6362)
naquebec.org

Travail de rue et centres de jour

Point de rue

Horaire : lundi au jeudi,
8h00-17h00
819-996-0404
337 rue Laurier, Trois-Rivières
www.pointderue.com

Refuge La Piaule

Horaire : lundi, mercredi, vendredi,
13h00-17h00
819-474-2484
165 rue Marchand, Drummondville
www.refugelapiaule.com

Hébergement d'urgence

Les Auberges du cœur

Habit-action Drummondville : 819-472-4689
Maison Raymond Roy, Victoriaville
819-752-3320 • 1-866-752-3320
www.aubergesducoeur.org

Centre le Havre

(Trois-Rivières)
819-371-1023 poste 7
centrehavre.com

Ensoleilvent
 (Drummondville)
 819-478-2175
www.enseilvent.org

Centre Roland-Bertrand
 (Shawinigan)
 819-537-8851
www.centrerolandbertrand.com

Emploi et réinsertion sociale

Maison Radisson

Services d'employabilité : 819-693-6777
 Autres services (gestion des comportements, réinsertion sociale, etc.) : 819-379-3598 poste 221
mradisson.ca

Les carrefours jeunesse-emploi (CJE)

www.rcjeq.org

CJE Arthabaska
 819-758-1661
www.cje-arthabaska.ca

CJE Mékinac
 418-365-7070
www.cjemekinac.org

CJE De l'Érable
 819-362-1233
impactemploi.ca

**CJE Nicolet-Yamaska •
 MRC de Bécancour**
 819-293-2592 (Nicolet) • 819-298-4752 (Bécancour)
cjenicbec.org

CJE Drummondville
 819-475-4646
www.cjedrummond.qc.ca

CJE Shawinigan
 819-537-3358
www.cieshawinigan.org

CJE MRC de Maskinongé
 819-228-0676
www.cjemaskinonge.qc.ca/fr

CJE Trois-Rivières • MRC Des Chenaux
 819-376-0179 (T.-R.) •
 418-362-3109 (Des Chenaux)
cjetrdc.com

Appendice G

Questionnaire de données sociodémographiques

QUESTIONNAIRE DE DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Projet de recherche 1A

(Ré)intégration sociocommunautaire : Point de vue des jeunes de 16-35 ans

Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale et co-responsable de l'Axe 1, UQTR)

Isabelle F.-Dufour, professeure en psychoéducation (co-responsable de l'Axe 1, ULaval)

Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat (RÉ)SO 16-35

Sexe :	
Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :	
Âge :	
Nationalité :	
Origine ethnique :	

État civil	
a. Célibataire	d. Conjoint de fait (habite avec la personne depuis plus d'un an)
b. Marié(e)	e. Séparé(e) - Divorcé(e)
c. En couple	

Actuellement, es-tu aux études? a. Oui , à temps plein. b. Oui , à temps partiel. Niveau scolaire : _____ Programme d'étude : _____ Lieu : _____	Actuellement, es-tu aux études? c. Non . Niveau de scolarité obtenue : _____ Programme d'étude : _____ Lieu : _____ Moment de fin des études : _____
--	---

Aspirations scolaires	
a. Terminer mon DES	d. Terminer ma maîtrise ou mon doctorat
b. Terminer mon DEP ou DEC	e. Je ne sais pas
c. Terminer mon baccalauréat	f. Aucune
	g. J'ai terminé mes études

**Rappeler au participant la nature confidentielle de l'entretien.*

Occupes-tu un emploi actuellement? (Travail déclaré ou non-déclaré / travail au noir)

- a. Oui, à temps plein. Lieu : _____ Argent gagné par semaine : _____
- b. Oui, à temps partiel. Lieu : _____ Argent gagné par semaine : _____
- b. Non.

Autre(s) source(s) de revenus? (Ex. prêts, chômage, aide sociale, etc.) :

- a. Provenance(s) : _____
- b. Montant(s) : _____

Responsabilités financières

- a. J'assume toutes mes dépenses seul(e) (prêts, bourses, revenus, économies, etc.)
- b. Une faible portion de mes dépenses est assumée par des tiers (parents, conjoint(e), colocataire)
- c. Je contribue moitié-moitié à défrayer mes dépenses (logement, scolarité, etc.) avec des tiers (parents, conjoint(e), colocataire)
- d. La plupart de mes dépenses sont aux frais d'un tiers

Où habites-tu présentement?

- a. Chez mes parents
- b. En appartement
- c. Dans ma maison
- d. Dans mon condominium
- e. Autre. Précisez : _____

Avec qui habites-tu?

- a. Avec des membres de ma famille
- b. Avec un ou des colocataires
- c. Seul(e)
- d. Avec mon conjoint ou ma conjointe seulement
- e. Avec mon conjoint ou ma conjointe et nos enfants
- f. Seulement avec mon(mes) enfants
- g. Autre. Précisez : _____

Dans quel genre de communauté habites-tu?

- a. Urbaine
- b. Rurale
- c. Communauté ou réserve autochtone

Appendice H

Reçu de compensation pour la participation à la recherche

REÇU DE COMPENSATION POUR LA PARTICIPATION À LA RECHERCHE

Projet de recherche 1A

(Ré)intégration sociocommunautaire : Point de vue des jeunes de 16-35 ans

Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale et co-responsable de l'Axe 1, UQTR)

Isabelle F.-Dufour, professeure en psychoéducation (co-responsable de l'Axe 1, ULaval)

Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat **(RÉ)SO 16-35**

Madame, Monsieur,

J'atteste que _____ (nom de l'assistant(e) de recherche) m'a remis une compensation d'une valeur de 20 \$, pour ma participation au programme de recherche en partenariat **(RÉ)SO 16-35** : « **Saisir et soutenir les processus de (ré)intégration sociocommunautaire chez les jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans** ».

Signature du/de la participant(e)

Date : _____

Signature de l'assistant(e) de recherche

Date : _____

Appendice I

Guide de codification qualitative (*RÉ*)SO 16-35 (Première version)

Guide de codification qualitative (RÉ)SO16-35 (Première version)

1. Perception

- Ce nœud correspond aux perceptions *passées, actuelles* ou *futures* du participant.
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère aux **perceptions**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre).

1.1. Perception de soi

- Réfère aux caractéristiques personnelles ou aux aspects de la personnalité du participant. **INCLUT** les descriptions globales (ex. : *forces/faiblesses, qualités/défauts*) ou spécifiques à une période de sa vie.
- Réfère à ce qui le caractérise selon lui dans ses relations avec autrui (à codifier aussi dans le nœud parent 2. Entourage)
- Réfère aux moments où le répondant affirme son **identité** ou mentionne des changements au niveau de sa perception de lui-même (ex. : *cheminement personnel, maturation, etc.*).
- Réfère également à la façon dont les autres perçoivent et décrivent le participant tel qu'il le rapporte en fonction de ses impressions.

1.2. Perception de la société

- Réfère à la perception ou à l'**opinion** du répondant vis-à-vis la société et/ou le système judiciaire ou correctionnel (ex. : *les politiques, les lois, etc.*).
- Peut également référer au niveau d'**adhésion** ou à l'**attitude** du participant vis-à-vis les normes et les valeurs socioculturelles conventionnelles.

1.3. Perception de la (ré)intégration sociocommunautaire

- Réfère à la perception du répondant concernant ce qu'est une bonne ou une mauvaise (ré)intégration sociocommunautaire.
- Concerne aussi la perception du répondant quant à sa propre intégration ou réintégration ainsi que les moyens envisagés par celui-ci pour s'intégrer dans la société ou dans la communauté. Ne pas interpréter que le fait de parler de projets d'étude ou de travail implique nécessairement une perception de la réintégration sociocommunautaire.

2. Entourage

- Ce nœud correspond aux relations interpersonnelles *passées, actuelles* ou *futures* du répondant, mais aussi de façon plus générale aux personnes qui l'entoure dans son quotidien.
- **INCLUT** les extraits référant au *contexte factuel, affectif* ou *perceptif* en lien avec l'entourage du répondant.
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère à l'**entourage**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre) (ex. : connaissances, collègues de travail, enseignants, communauté, etc.)

- Inclure aussi dans le nœud parent les extraits qui réfèrent à un animal de compagnie significatif dans la vie du répondant.
- Insérez dans le nœud parent les passages où le répondant fait référence à la façon dont il interagit avec son entourage ou avec les gens en général, de même que ce qui le caractérise dans ses relations (ex. : timidité, solitude, batailleur, etc.) (codifier aussi dans 1.1. Perception de soi ce dernier élément).

À codifier dans ce nœud :

- Les **personnes** avec qui le répondant a été, est ou sera en contact (**EXCLUT** les acteurs judiciaires/correctionnels et les intervenants d'autres services).
- La nature des liens qu'il entretient avec ces personnes.
- La qualité de ses **relations interpersonnelles**.
- Les **expériences** et les **événements** vécus avec ces personnes.
- Le **sentiment d'appartenance** à certains groupes d'individus.
- Codifier également dans ce nœud les changements ou les fluctuations dans les relations interpersonnelles du répondant au cours de son histoire de vie (ex. : *évolution des liens de l'enfance à l'âge adulte, perte ou absence de certaines relations*), incluant les motifs/déclencheurs associés à ses changements et les conséquences qui en découlent.
- **INCLUT** également les intentions futures du répondant vis-à-vis de son entourage (ex. : *reprise ou coupure de contact, etc.*), les motifs/déclencheurs associés à ses intentions et les moyens utilisés ou envisagés.
- Codifier aussi les **réactions de l'entourage** vis-à-vis les contacts entre répondants et le système judiciaire ou correctionnel et les autres services. **INCLUT** le soutien offert par l'entourage et son implication (ex. : *présence, participation*).
- Effectuer une double codification lorsque le répondant rapporte qu'il consomme ou qu'il y a délinquance avec des membres de son entourage (ex. : si un répondant rapporte qu'il consomme avec ses amis, codifier à la fois dans le nœud 2.4. et 2.5. **INCLUT** aussi lorsque le répondant dit avoir consommé ou commis des actes délictueux alors qu'il était en prison ou au pénitencier (dans ce cas, les extraits seront codifiés dans les nœuds 2.5. et 2.6.)
- **INCLUT** aussi lorsque les extraits réfèrent aux relations indirectes du répondant, c'est-à-dire lorsqu'il réfère aux personnes qu'il a rencontrées par l'intermédiaire d'une autre personne, codifiez les extraits en fonction du lien direct entretenu par le répondant (ex. le répondant rapporte une information sur le père de son ami)

2.1. Famille

- Réfère aux relations avec les membres de la famille proche ou élargie du répondant (ex. : *parents, fratrie, grands-parents, oncles et tante, cousin(e)s etc.*). **INCLUT** son **histoire familiale**.

- Lorsque le participant réfère à sa famille, se questionner à savoir s'il parle de sa famille élargie ou bien plutôt de ses enfants et de sa(son) conjoint(e) et codifiez en fonction de cela, c'est-à-dire que s'il parle de ses enfants et de sa(son) conjoint(e) en utilisant le terme « famille », ne pas codifier dans le nœud 2.1., mais plutôt dans les nœuds 2.1.1. et 2.3.

2.1.1. Enfant

- Pour les répondants qui sont parents, codifiez dans ce sous-nœud les extraits qui réfèrent à l'expérience de la parentalité et à la relation avec son(ses) enfant(s).
- **INCLUT** aussi les extraits qui réfèrent aux enfants du (de la) conjoint(e).

2.2. Famille d'accueil

- Réfère au vécu du répondant en famille d'accueil et aux relations entretenues avec les membres de cette famille.

2.3. Relation amoureuse

- Réfère aux fréquentations, aux relations amoureuses ou aux conjoint(e)s du répondant.
- Réfère aussi aux périodes de célibat.

2.4. Amitié

- Réfère aux relations amicales et au cercle d'amis du répondant.
- **INCLUT** aussi si un répondant rapporte qu'il consomme avec ses amis/famille/usagers/etc., codifier à la fois dans le nœud 2.5 et dans le nœud concerné inclus dans le nœud 2. Entourage.

2.5. Réseau de la délinquance ou de la consommation

- Réfère aux relations que le répondant entretient dans le cadre de ses activités de délinquance ou de consommation.
- **INCLUT** aussi lorsque le répondant dit avoir consommé ou commis des actes délictueux alors qu'il était en prison ou au pénitencier (dans ce cas, les extraits seront codifiés dans le nœud 2.6 Codétenus ou usagers)
- **INCLUT** aussi si un répondant rapporte qu'il consomme avec ses amis, codifier à la fois dans le nœud 2.4 et dans le nœud 2.4 Amitié

2.6. Codétenus ou usagers

- Réfère aux autres individus judiciairisés et aux autres utilisateurs de services avec qui le répondant est en contact dans le cadre du processus judiciaire/correctionnel ou d'autres services. **INCLUT** les codétenus, les co-résidents ou les usagers judiciairisés ou non (*ex. : co-résidents, participants de groupe de soutien en toxico, etc.*).

3. Sphères de vie

- Ce nœud correspond aux différentes sphères de vie du répondant (*passées, actuelles ou futures*) et à l'évolution ou au cheminement de ces sphères au cours de sa vie (**EXCLUT** la consommation et la délinquance). **INCLUT** également les motifs/déclencheurs associés à ses changements et les conséquences qui en découlent.
- **INCLUT** les extraits référant au contexte factuel, affectif ou perceptif en lien avec les différentes sphères de vie.
 - Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère aux *sphères de vie*, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre).

À codifier dans ce nœud :

- L'historique, la situation actuelle et les projets/intentions futurs du répondant quant aux différentes sphères de vie.
- Les moyens utilisés ou envisagés par le participant pour réaliser ses projets futurs.
- Les périodes de stabilité ou d'instabilité associées aux sphères de vie.
- Codifier également dans ce nœud les expériences ou les événements marquants associés aux différentes sphères de vie ainsi que les conséquences découlant de ces expériences.

3.1. Santé psychologique et physique

- Concerne la qualité de la santé psychologique ou physique du répondant. **INCLUT** les problèmes et les troubles de santé mentale (*ex. : trouble de personnalité, dépression, etc.*) ainsi que les difficultés plus générales (*ex. : estime de soi, deuil*).
- **INCLUT** également les changements et les fluctuations de l'état de santé mentale ainsi que les éléments déclencheurs et les conséquences qui en découlent (*ex. : se sentir moins anxieux en raison d'une relation significative, se sentir paranoïaque en raison d'une consommation excessive, etc.*).

3.2. Habitations

- Réfère aux extraits concernant l'hébergement du répondant (*ex. : déménagement, situation d'itinérance, placement dans un centre d'accueil, séjour dans un centre de réadaptation, etc.*).
- Si un participant dit que dans sa réserve autochtone ils ne regardent pas les dossiers criminels avant d'embaucher, codifier ici et dans le nœud 6. Trajectoire de services (vs emploi dans ce cas-ci)
- **EXCLUT** les détentions.

3.3. Occupations

- Réfère aux occupations du répondant (*l'emploi, la scolarité ou les loisirs*). **INCLUT** aussi l'oisiveté.

3.4. Ressources financières et matérielles

- Concerne les éléments associés à l'argent, aux finances ou aux biens du répondant (*ex. : vêtement, nourriture, voiture/permis, logement, aide sociale, etc.*)

4. Consommation de substances psychoactives (SPA)

- Ce nœud concerne le parcours de consommation du répondant.
- **INCLUT** les extraits référant au contexte factuel, affectif ou perceptif en lien avec la consommation (*passé, présent ou futur*).
- **INCLUT** dans ce nœud parent les informations connues par l'entourage et/ou leurs perceptions concernant la consommation du participant. (*ex. : Le répondant rapporte qu'un membre de sa famille était au courant de sa consommation ou fréquence de consommation. À codifier aussi dans le nœud 2.1. Famille*)
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère aux **SPA**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre). *Ex. : Possession de SPA sans mention de consommation.*
- **EXCLUT** les extraits référant à la consommation de l'Entourage, sauf si cette dernière influence celle du participant. Dans ce cas, encoder dans le nœud 4.1. Trajectoire de consommation.

4.1. Trajectoire de la consommation

- Réfère aux processus d'activation, d'intensification ou de stabilisation ainsi qu'au processus d'abandon de la consommation. **INCLUT** la fréquence, la gravité, la diversification et les périodes d'accalmie, impact direct d'un service sur sa consommation (ce dernier élément doit aussi être codifié dans le nœud 6.1.3. Impact des services). Réfère aux SPA consommées ainsi qu'au contexte et aux motivations rapportés par le répondant vis-à-vis la consommation (ou non) de SPA. Inclut les extraits où le participant exprime qu'il a fait le party ou la fête sans dire explicitement qu'il a bu ou consommé une autre SPA à cette occasion. Attention à ne pas trop déduire ou interpréter le propos.
- **INCLUT** également les intentions/motivations et les projets futurs du répondant vis-à-vis de sa consommation, de même que les risques de rechute, les obstacles ou les défis anticipés ainsi que les moyens envisagés pour y faire face.
- Quand une substance est nommée **pour la première fois**, l'inclure dans ce nœud même si le répondant fait référence seulement aux impacts de la consommation de cette dernière.

4.2. Impacts de la consommation

- Fait référence aux conséquences positives ou négatives qui découlent de la consommation du répondant.
- **INCLUT** les détentions directement lié à la consommation (ex. : bris de probation, possession simple)
- Fait référence aux gains/avantages et aux pertes/inconvénients associés à la consommation du participant.
- **INCLUT** les extraits qui font références à des conséquences directes sur la santé physique et mentale (ex. : déclenchement d'un trouble psychotique, développement d'une maladie physique)
- **EXCLUT** les conséquences indirectes de la consommation (placement dans un service en santé mentale ou physique, détention suite à un délit sous consommation, chronicité d'un problème de santé causé par la consommation.

5. Délinquance

- Ce nœud concerne le parcours de délinquance, le parcours judiciaire et/ou correctionnel du répondant ainsi que les acteurs avec lesquels le répondant a fait affaire depuis son premier contact avec la justice.
- **INCLUT** les extraits référant au contexte factuel, affectif ou perceptif en lien avec la délinquance (*passé/présent/futur*).
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère à la **délinquance** ou à la **judiciarisation**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne 7 autre).

5.1. Trajectoire de la délinquance

- Réfère aux processus d'activation, d'intensification ou de stabilisation des conduites délictuelles. Fait également référence au processus d'abandon de la délinquance (désistement du crime). **INCLUT** également les périodes d'accalmie.
- **INCLUT** si la personne dit que sa délinquance a augmenté ou diminué suite à son passage en détention ou suite à une arrestation par exemple, car on veut documenter les hauts et les bas de la délinquance, ce qui est associé à une récurrence, etc. Ça va aussi dans le nœud 5.3 Impacts de la délinquance / judiciarisation / détention. Si c'est suite à d'autres types de services concernés dans le point 7, il faut plutôt coder aussi dans 6.1.3 Impacts des services.
- Fait aussi référence à la nature, à la fréquence, à la gravité et à la diversification des délits commis. **INCLUT** les délits commis en tant que mineur et ceux commis en tant qu'adulte, que le répondant ait été arrêté ou non pour ceux-ci.
- Réfère aussi au contexte et aux motivations rapportés par le répondant quant à la commission (ou non) de délits.

- **INCLUT** également les intentions/motivations futures du répondant vis-à-vis sa délinquance et sa judiciarisation, de même que les risques de récidive, les obstacles ou les défis qui peuvent survenir dans l'avenir à ce sujet.
- 5.2. Processus judiciaire/correctionnel
- Fait référence à la **description** et au **contexte** entourant l'**arrestation** du répondant, de même qu'aux informations concernant les procédures judiciaires et/ou correctionnelles survenues après l'arrestation. **INCLUT** aussi la nature et la sévérité des **peines** et des **sanctions** auxquelles le répondant a été soumis (incluant notamment les travaux communautaires et les PNR (programmes non-résidentiels), impliquant notamment les *conditions à respecter*, la *durée de la sentence*, etc.
 - **INCLUT** centre jeunesse et les maisons de transition
 - Concerne également le **contexte de détention** du répondant ainsi que les caractéristiques associées aux différents établissements de détention visités par celui-ci (*ex. : nom de l'établissement, fonctionnement, satisfactions/insatisfactions, etc.*)
- 5.2.1. Acteurs judiciaires/correctionnels
- Fait référence aux contacts entre le répondant et les différents acteurs du système judiciaire ou correctionnel en lien avec ses délits, sa judiciarisation ou sa réinsertion sociale, que ceux-ci aient été suggérés ou imposés (*ex. : policiers, avocats, juges, agents correctionnels, agents de probation, agents de «sortie», intervenants en centre jeunesse, intervenants en maison de transition etc.*). **EXCLUT** les intervenants psychosociaux en centre de détention (*ex. : psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, etc.*)
 - Réfère aux titres et aux noms de ces acteurs, à leurs caractéristiques personnelles (*ex. écoute, personnalité, attitude*), à leur attitude avec le répondant et à la qualité de la relation entre l'acteur du système judiciaire/correctionnel et le répondant (*satisfactions/insatisfactions*).
- 5.2.2. Engagement/participation-JC
- Réfère au vécu du répondant en lien avec sa participation ou son engagement aux rencontres ou suivis qu'il a eu avec les acteurs du système judiciaire ou correctionnel (*ex. : motivation à participer, ouverture*). (Exemples : En prison, je faisais du temps, je dormais tout le temps versus en prison, je m'occupais, je travaillais dans la cuisine, etc.)
 - Réfère aussi au vécu du répondant en lien avec sa participation ou son engagement dans l'établissement de détention dans lequel le répondant effectue sa sentence. Son quotidien (*ex. travailler dans la cuisine, faire du sport, etc.*) (**EXCLUT** sa participation et son engagement dans les programmes d'intervention offerts dans les établissements de détention.)
- 5.3. Impacts de la délinquance / judiciarisation / détention

- Fait référence aux conséquences positives ou négatives qui découlent de la délinquance, de la judiciarisation ou de la détention du répondant.
- **INCLUT** les gains/avantages et les pertes/inconvénients que le répondant associe à sa délinquance, à sa judiciarisation ou à sa détention.
- **EXCLUT** les impacts des programmes d'intervention offerts dans les établissements de détention

6. Trajectoire de services

Ce nœud concerne les services que le répondant a reçu en lien avec son contact avec le système judiciaire ou correctionnel ou avec d'autres services en lien avec des difficultés personnelles excluant celles avec la justice (*ex. : services de santé, de toxicomanie, d'employabilité, d'hébergement, de besoins de base, d'emploi, d'aide sociale, de chômage, etc.*). **INCLUT** aussi les intervenants avec qui le répondant a fait affaire dans le cadre des services reçus, à l'exception des acteurs judiciaires ou correctionnels (**EXCLUT** : *policiers, avocats, juges, agents correctionnels, agents de probation, etc.*).

- Réfère au contexte (*passé, présent ou futur*) factuel, affectif ou perceptif en lien avec la trajectoire de services du répondant. Il est à noter que les extraits codifiés peuvent être personnels ou impersonnels.
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère à la **trajectoire de services**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre). Insérez également dans le nœud parent les extraits qui réfèrent aux services inexistantes, mais dont le répondant aurait aimé avoir accès (*ex. : un répondant rapporte un manque au niveau des services et suggère le développement de nouveaux services*). **INCLUT** aussi lorsque le répondant mentionne avoir eu accès à certains services, mais dit avoir fait le choix de ne pas recevoir ceux-ci. **EXCLUT** les extraits qui réfèrent à des services que le répondant aurait souhaité recevoir à l'intérieur d'un service en particulier (*ex. : un répondant rapporte qu'il aurait souhaité recevoir un service (psychologie) qui ne s'offrait pas en prison*). Dans ce cas, comme il s'agit d'une insatisfaction de la part du répondant concernant un service, les extraits devront être codifiés dans le 6.1. Description et contexte des services.

6.1. Description ou contexte des services

- Réfère aux informations associées aux services (*organismes, programmes, etc*) utilisés par le répondant au cours de sa vie, que ce soit en lien avec la justice ou avec d'autres difficultés personnelles (*ex. : nom, problématiques visées, caractéristiques, contexte ayant mené à l'utilisation du service, fonctionnement, satisfactions/insatisfactions, aspects positifs ou négatifs, etc.*).
- Réfère à l'intensité du service ainsi qu'aux règlements/conditions qui doivent être respectés dans le cadre du service (*ex. : abstinence, routine particulière, attitude générale des intervenants (pas un intervenant en particulier)*).

- **INCLUT** aussi les extraits qui se rapportent au contexte des services judiciaires, à l'exception de la prison, du pénitencier, centre jeunesse et maison de transition. Les extraits qui réfèrent de manière impersonnelle aux intervenants (ex. : modalité des rencontres, éléments abordés lors des rencontres, etc.).
- Codifier ici aussi les services DPJ par rapport à leurs enfants (dans nœud 2.1.1. Enfants aussi) et dans le nœud 6.1.3. Impact des services si rattaché dans leur discours à des situations reliées à leur consommation de substances (ex. rechute) ou à leur délinquance.
- **EXCLUT** toutefois les informations associées au contexte d'arrestation et aux procédures judiciaires et/ou correctionnelles survenues après l'arrestation. Lorsque le répondant parle d'un intervenant de façon spécifique et personnelle (dans ce cas, les extraits seront plutôt codifiés dans le nœud 6.1.1. Intervenants psychosociaux).

6.1.1. Intervenants psychosociaux

- Informations concernant les intervenants psychosociaux avec lesquels le répondant a fait affaire au cours de sa vie dans le cadre de sa délinquance ou d'autres difficultés personnelles (ex. : *nom, titre, problématiques visées, caractéristiques personnelles, fonctionnement, satisfactions/insatisfactions, etc.*). **Il est à noter** que les extraits codifiés dans ce nœud doivent référer aux **caractéristiques spécifiques** d'un intervenant en particulier ainsi qu'au point de vue personnel du répondant par rapport à cet intervenant et/ou à la **relation personnalisée** qu'il entretient avec ce dernier. · **INCLUT** la qualité de la relation entre l'intervenant et le répondant, dont l'alliance thérapeutique ou le lien de confiance qui peut s'établir ou non.
- **EXCLUT** les extraits qui réfèrent à l'attitude générale des intervenants d'un même service et ceux qui réfèrent de façon impersonnelle aux intervenants. Dans ce cas, codifier dans le nœud 6.1 Description ou contexte des services. Exclut aussi les acteurs judiciaires ou correctionnels (ex. : *policiers, avocats, juges, agents correctionnels, agents de probation, etc.*).

6.1.2. Engagement/participation-Services

- Réfère au vécu du répondant en lien avec sa participation ou son engagement aux rencontres, suivis ou programmes qu'il a eu dans le cadre des services qu'il a reçus (ex. : *motivation à participer, dévoilement de soi, aller en thérapie pour faire moins de temps de prison, fugue*). **Il est à noter** que les extraits codifiés dans ce nœud doivent être collés aux propos du participant, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas faire l'objet d'interprétation ou de déduction. **INCLUT** lorsque le répondant mentionne qu'il a lui-même fait les démarches pour accéder à un service (volontaire). Par contre, dans le cas contraire, ce

n'est pas parce qu'il dit avoir eu accès à un service compte tenu de son contact avec le système judiciaire qu'il doit absolument être codifié dans ce noeud. Dans ce cas, il s'agira plutôt de voir en fonction de l'engagement du répondant dans le service en question.

6.1.3. Impacts des services

- Fait référence aux impacts des services reçus, que ce soit dans le cadre de la délinquance ou d'autres difficultés personnelles.
- **INCLUT** les gains/avantages et les pertes/inconvénients que le répondant associe à ses contacts avec les services utilisés, les intervenants ou les programmes auxquels il a participé (ex. : réduction d'une peine, découverte de soi, gestion de la colère, cessation de la consommation, effets des médicaments, etc)

7. Établissement/types d'établissement

Incluant les programmes dans ces établissements.

7.1. Centres de détention et programmes en détention

Inclure tout ce qui concerne la détention et les différents programmes qui y sont offerts.

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Centre de détention 1 à X* et *Programme en détention 1 à X*

7.2. Maisons de transition/programmes offerts par les maisons de transition

Inclure tout ce qui concerne les maisons de transition et les programmes qui y sont offerts. Le terme anonymisé de la légende qui correspond est *Maison de transition 1 à X*.

7.3. Centre jeunesse et programmes en centre jeunesse

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de services sociaux 1 à X* et *Programme en centre jeunesse 1 à X*.

7.4. Organismes de justice alternative/réparatrice

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OJA : Organisme de justice alternative 1 à X*. Inclure aussi gestion des travaux communautaires LSJPA, en sanction extrajudiciaire ou en sentence.

7.5. Organismes en dépendances

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme en dépendance 1 à X*

7.6 Organismes/programmes en santé mentale

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *PSMJ : Programme Santé mentale-justice 1 à X; PSM : Programme/ Organisme en Santé mentale 1 à X et Établissement en santé mentale 1 à X et OJAG : Organisme de justice administrative/gouvernement (pour le TAQ)*

7.7 Organismes de travail de rue

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme travail de rue 1 à X*.

7.8 Organismes d'hébergement

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme hébergement 1 à X*.

7.9 Organismes pour nourriture, vêtements, etc.

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme besoins de*

base 1 à X.

7.91 Organismes en employabilité et réinsertion sociale

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme emploi 1 à X.*

7.92 Autres services

INCLUT Organismes en gestion de comportements

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme comportements 1 à X.*

Scolarité/éducation

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme pour la scolarité 1 à X*

Organismes d'aide aux victimes

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OAV : Organisme d'aide aux victimes 1 à X*

Services médicaux

Inclure ici tout service médical avec médecin ou infirmière ou spécialistes...

Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de réadaptation 1 à X (physique).*

8. Collaboration entre les services

Ce nœud concerne les types de *collaboration* ou de *communication* entre les différents acteurs/intervenants psychosociaux et/ou services que le participant a observés/constatés.

- **INCLUT** les mesures d'accompagnement dans tous les secteurs (*judiciaire, correctionnel, dépendance, santé mentale, hébergement, employabilité*).

- Réfère au contexte (*passé, présent ou futur*) factuel, affectif ou perceptif en lien avec ces collaborations. Il est à noter que les extraits codifiés peuvent être personnels ou impersonnels.
- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère à la **collaboration entre les services**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre).

8.1 Description des collaborations

- Réfère à la nature et à la fréquence de collaboration ou de communication observées/constatées (ou non) entre les divers acteurs du système et/ou les intervenants psychosociaux du répondant.
- Le niveau de collaboration est aussi documenté dans ce sous-thème.
- **INCLUT** les aspects qu'il apprécie/déprécie des collaborations ou des communications entre différents acteurs ou services. Concerne aussi les aspects à améliorer de ces collaborations.

8.2. Impacts des collaborations

- Réfère aux gains/avantages et aux pertes/inconvénients que le répondant associe à la collaboration entre les services.
- Il est à noter que les extraits peuvent être en lien avec les comportements délinquants et/ou les difficultés personnelles.

8. Conseils

Ce nœud concerne les conseils/suggestions rapportés par le participant au cours de l'entretien.

- Insérez dans ce nœud parent tout ce qui réfère aux **conseils**, mais qui ne correspond pas aux sous-nœuds (ancienne catégorie autre).

9.1. Conseils aux personnes judiciairisées

- Réfère aux conseils donnés par le répondant aux individus qui souhaiteraient cesser de commettre des délits ou en commettre moins.

9.2. Conseils aux acteurs du système et aux intervenants psychosociaux

- Réfère aux conseils donnés par le répondant aux intervenants qui travaillent auprès de jeunes judiciairisés.

99. Citations d'or

- Insérez dans ce nœud toutes les citations pertinentes qui méritent d'être sauvegardées en lien avec les objectifs du programme (*RÉ)SO 16-35*.
- Il est aussi possible de coder ici les citations clés en lien avec votre projet de mémoire ou de thèse si.

Appendice J

Guide de codification qualitative (RÉ)SO 16-35

Guide de codification qualitative (RÉ)SO16-35

1. Développement personnel / individuel

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur*

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif*

1.1. Perception de soi / identité personnelle

Descriptions globales ou spécifiques

- Caractéristiques personnelles (qualités/défauts; forces/faiblesse, etc.) et/ou traits de personnalité du participant (incluant la perception d'autrui)
- Estime de soi et sentiment de compétence
- **Agentivité** correspond à la capacité d'agir, à transformer ou à influencer son parcours de vie. La capacité d'agir en fonction des opportunités et des contraintes de sa structure sociale.
 - Notion de *capacité d'agir* et d'acter sa vie (similaire à l'*empowerment*)
- **Identité personnelle** :
 - Conception de soi cohérente et stable dans le temps
 - La cohérence ou synthèse identitaire se définit par l'atteinte d'une certaine continuité de soi à travers le temps, donnant l'impression d'être sensiblement la même personne, peu importe les épreuves de vie passées, actuelles ou anticipées.
 - La confusion ou fragmentation identitaire se définit par une discontinuité de sens à travers les événements de vie, rendant difficile la construction d'une identité cohérente.
 - Identité narrative : Histoire que l'individu se raconte à propos de lui-même et qui intègre à la fois les différentes étapes de sa vie et les changements qui se sont opérés, tout en préservant un sentiment de continuité et en se projetant dans le futur

1.2. Bien-être psychologique et physique

Bien-être et équilibre émotionnel et affectif

Qualité de la santé psychologique ou physique

- Troubles de santé mentale et/ou physique (ex. trouble de personnalité, dépression, troubles anxieux, etc.)
 - Incluant la médication
- Problèmes de santé mentale et difficultés émergeant à la suite d'une perturbation des rapports entre la personne et son environnement (ex. deuil)
 - Détresse psychologique
 - Idées et/ou tentatives de suicide

Causes perçues associées à l'état de santé physique et psychologique

1.3. Autonomisation accélérée

Notion de **timing des transitions** qui caractérisent le passage à la vie adulte. Le passage à l'âge adulte se caractérise par trois transitions majeures et interalliées, soit celle de l'école vers le travail (socioprofessionnelle (2.2.)), celle de la famille d'origine vers une nouvelle famille (transition familiale (2.3.1.)) et celle du logement des parents vers un logement indépendant (transition résidentielle (2.1.1.))

- Assumer des responsabilités d'adulte à l'adolescence. (Coder avec la sphère de vie qui correspond à l'autonomisation accélérée)
 - EXEMPLES DE CODAGE MULTIPLE :
 - Déménager en appartement très tôt à cause d'un conflit familial : autonomisation accélérée (1.3) + habitation (2.1.1) + famille (2.1))
 - Parentification (obligation de s'occuper d'un parent ou de sa fratrie) : autonomisation accélérée (1.3) + famille (2.3.1))

1.3.1. Lâchage institutionnel

Pour les jeunes pris en charge par les centres jeunesse (8.3), le passage à la majorité constitue un « *lâchage institutionnel* » qui se caractérise par une fin abrupte (rupture) des services dont ils ont besoin (ou pas) pour devenir autonomes.

Coder à partir du moment où on sait qu'il y a eu une fin de services DPJ/LSJPA et qu'on voit dans le verbatim ce qui se passe après. Le lâchage institutionnel pourrait ne pas avoir d'impacts ou même avoir un impact positif pour certains. Coder qu'est-ce qui se passe un peu avant la fin des services et qu'est-ce qui se passe après.

1.4. Projet de vie

Objectifs, ambitions et espoir pour le futur :

- Maison (2.1.1), famille (2.3.1), emploi et scolarité (2.2), etc.
- Absence de projet d'avenir
- Intentions vis-à-vis la consommation (3.1)
- Intention vis-à-vis la délinquance (4.1 et/ou 5 → 5.1.1 ou 5.1.2)

1.5. Expériences de victimisation :

Selon l'IVAC, une victime d'acte criminelle c'est une personne qui est blessée ou décédée lors d'un acte criminel commis au Québec. L'acte criminel doit figurer à l'annexe de la loi. Voici la liste de Légis Québec pour savoir si l'acte vécu est un acte criminel : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/1-6#se:29>. Les exemples les plus fréquents sont les agressions sexuelles, voies de fait, négligence criminelle, etc.

2. (Ré)intégration sociocommunautaire

L'intégration ou la (ré)intégration sociocommunautaire est « un processus d'adaptation individualisé, multidimensionnel et à long terme qui n'est achevé que lorsque la personne judiciarisée participe à l'ensemble de la vie de la société et de la communauté où elle évolue et qu'elle a développé un sentiment d'appartenance sociocommunautaire » (Bérard, 2014, p. 5).

- Perception d'une bonne (ré)intégration sociocommunautaire (coder catégorie 2.)

La réintégration sociocommunautaire couvre trois dimensions : (2.1. Dimension organisationnelle; 2.2. Dimension occupationnelle et participation sociale; 2.3 Dimension relationnelle et sentiment d'appartenance)

2.1. Dimension organisationnelle

Extraits référant au *passé, au présent et au futur*

Extraits référant au contexte *factuel, perceptif et/ou affectif*

2.1.1. Logement et habitation

Trajectoire résidentielle : déménagements, cohabitation, situation d'itinérance, séjour en centre de réadaptions, etc.

Causes et conséquences des transitions. Par exemple, contexte ayant mené à la situation d'itinérance.

Ø Fugue, sauf s'il parle de sa situation d'habitation lors de sa fugue

2.1.2. Ressources et transport

Ressources matérielles et financières du participant

Capacité de se déplacer, permis de conduire, etc.

2.2. Dimension occupationnelle et participation sociale

Extraits référant au *passé, au présent et au futur*

Extraits référant au contexte *factuel, perceptif et/ou affectif*

Les activités quotidiennes du participant. Par exemple, emploi, formation et scolarité, bénévolat sport et loisirs.

Oisiveté : s'adonner à aucune activité

2.3. Dimension relationnelle et sentiment d'appartenance

Extraits référant au *passé, au présent et au futur*

Extraits référant au contexte *factuel, perceptif et/ou affectif*

- Caractéristiques des personnes composant le réseau social informel du participant
- Nature des liens et la qualité des relations interpersonnelles
- Évolution des relations interpersonnelles du répondant au cours de son histoire de vie
- Expériences et les événements vécus avec ces personnes
- Sentiment d'appartenance vis-à-vis certains groupes d'individus

*****Agents de désistement** : Si le participant mentionne que son réseau social informel a facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que ces personnes ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3 Désistement assisté)

2.3.1. Famille

Relation avec les membres de sa famille (biologique ou d'adoption) immédiate ou élargie (ex. parents, fratrie, grands-parents, oncles et tantes, cousins, etc.)

2.3.1.1. Parentalité / Enfant

Expérience de parentalité du participant et relation avec ses

enfants

2.3.1.2. Pratiques parentales et style parental

Pratiques parentales des parents du participant, encadrement des parents (surveillance et supervision) et niveau de chaleur et d'affection des parents.

CODER AUSSI À L'ÂGE ADULTE. les interventions qui ont trait au rôle de parent vis à vis son enfant (où ce qui n'a pas été fait).

Aliénation parentale : un des parents se livre à des comportements aliénants, influençant l'esprit de l'enfant afin de favoriser chez lui le rejet injustifié et la désaffection à l'égard de l'autre parent

CODAGE MULTIPLE : Maltraitance intergénérationnelle (pratiques parentales et style parental 2.3.1.2 + parentalité / Enfant 2.3.1.1)

2.3.1.3. Ruptures et perturbations familiales

Évènements qui perturbent la structure familiale (ex. divorce, séparation, recomposition familiale, deuil, etc.)

Ø Ruptures émotionnelles

2.3.1.4. Famille d'accueil

Relation avec les membres de sa famille d'accueil (ex. parents d'accueil, enfants, etc.)

2.3.2. Relations amoureuses

Fréquentations, relations amoureuses, conjoint(e)s du répondant.

Périodes de célibat.

2.3.3. Amitiés

Relations amicales et cercle d'amis

Amitié : affection réciproque, attachement mutuel entre deux personnes n'appartenant pas à la même famille, plaisir partagé et intérêts communs, encouragements mutuels, etc.

2.3.4. Réseau de la délinquance et de la consommation

Relations entretenues dans le cadre des activités de délinquance et/ou de consommation

2.3.5. Codétenus ou usagers

Relations entretenues avec les codétenus et les autres utilisateurs de services (ex. résidents, membres d'un groupe de soutien, etc.)

2.3.6. Relations satellites

Relations entretenues avec les connaissances, les collègues de travail et les employeurs, les camarades de classe, les colocataires, le voisinage, etc.

2.3.7. Animaux de compagnie

Voici la définition du gouvernement du Québec quant à ce qu'est un animal

domestique : un animal d'une espèce ou d'une race qui a été sélectionnée par

l'homme de façon à répondre à ses besoins tel que le chat, le chien, le lapin,

le bœuf, le cheval, le porc, le mouton, la chèvre, la poule et leurs hybrides.

Plus précisément, selon le Larousse : animal domestique qui vit auprès de

quelqu'un.

Relations entretenues par le participant avec son animal de compagnie.

2.3.8. Isolement et qde

Solitude : état de quelqu'un qui est seul momentanément ou habituellement, **sentiment d'abandon, d'exclusion ou de réclusion sociale**

Isolement social : peu ou pas de relations sociales

2.3.9. Perception de la société et sentiment d'appartenance sociocommunautaire

Perception de la société et de la communauté

Adhésion et/ou attitude vis-à-vis les normes et les valeurs socioculturelles conventionnelles

Sentiment d'appartenance : peut s'agir de sentiments de bien-être, de valorisation et d'avoir un rôle reconnu au sein d'un groupe de personne. Ce groupe peut-être par exemple, un groupe de soutien, un milieu de travail, thérapie, etc.

3. Consommation de substances psychoactives (SPA)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la consommation

Extraits référant au *contexte factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la consommation

3.1. Trajectoire de consommation

Description des habitudes de consommation

- Quelles substances, à quelle fréquence, etc.
- Comment : consommation abusive ou modérée, calage (*binge*),

Temporalité : Période d'initiation et d'intensification; périodes d'abstinence et rechutes

Notions de chronicité

Contexte et incitatifs à la consommation

Pression de l'entourage (2.3.1. Famille; 2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau de délinquance, etc.)

Occasions et opportunités de consommation (ex. party, soirée, travailler dans un bar, etc.).

- Contexte de consommation, d'abstinence et de rechute : avec qui (2.3.1. Famille; 2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau de délinquance, etc.), quand et où, etc.)

3.2. Motifs et gains associés à la consommation de substances psychoactives

Renforcements positifs associés à la consommation de SPA

3.2.1. Plaisirs hédonistes et consommation récréative

Consommation ludique pour le plaisir : consommer pour s'enivrer (être *high*, être euphorique, etc.) et pour s'amuser.

Expérimentation : consommer par curiosité et/ou pour essayer, pour vivre de nouvelles expériences et/ou de nouvelles sensations, etc.

Prise de risque et désobéissance : consommation pour transgresser l'interdit ou défier l'autorité.

3.2.2. Plaisirs amnésiques de la consommation et automédication

L'objectif est de s'échapper de la réalité et d'oublier ses problèmes (difficultés personnelles, expériences traumatisantes, victimisation, etc.).

Notion d'automédication : La drogue est un anesthésiant des pensées, des sentiments, des émotions et des souffrances. Consommation pour diminuer le stress. Consommation pour augmenter les performances (améliorer la concentration, améliorer son rendement, etc.)

3.2.3. Consommation et désir d'affiliation

Le manque de soutien social et le besoin d'appartenir à un groupe.

Perception des gens qui consomment comme étant populaires et *cool*

3.2.4. Dépendance aux substances psychoactives

Consommer pour éviter les symptômes de sevrage (sensation de malaise physique ou psychologique engendré par la diminution ou l'arrêt de consommation)

Notion de *craving* : désir de consommation compulsif

3.3. Risques et problèmes associés à la consommation de substances psychoactives

Renforcements négatifs associés à la consommation de SPA. Les conséquences négatives de la consommation.

Ø liens drogues-crime (3.4)ù

- **Détérioration du bien-être physique et/ou psychologique (1.2)**

- Déclencher et/ou engendrer des troubles mentaux (ex. psychoses toxiques) ou des maladies (ex. ITSS)
- Aggraver/exacerber certaines conditions préexistantes (ex. trouble de santé mentale, maladie chronique, etc.)

- **Difficultés et des problèmes psychosociaux** tels que les échecs et le décrochage scolaire (2.2.), les difficultés relationnelles (2.3.2. *Relations amoureuses*; 2.3.3. *Amitiés, etc.*) et familiales (2.3.1.), les difficultés à assumer ses responsabilités, difficultés à l'emploi et/ou le congédiement (2.2.), problèmes financiers (dettes associées à la consommation) (2.1.2.), etc.

3.4. Liens drogue-crime

3.4.1. Délinquance lucrative et consommation de SPA

Modèle économique-compulsif : commettre des délits lucratifs (vol, trafic de drogue, etc.) pour payer la consommation. La délinquance est un moyen pour subvenir au besoin d'argent lié à la consommation.

Les profits criminels qui incitent à consommer des drogues (dépenses volatiles)

Tous les liens vente/consommation.

3.4.2. Délinquance intoxiquée

L'effet des substances (ou du sevrage) induit différentes formes d'agression. Délits violents causés par la consommation de substances.

Notion d'instrumentalisation de la substance : consommer pour se donner le courage de commettre un crime.

3.4.3. Violence systémique

Modèle systémique : comportements violents associés au système d'approvisionnement et de distribution de drogues et au trafic de

drogues. Par exemple, violence entre acheteurs et vendeurs (ex. pour se faire payer) ou violence entre trafiquants (ex. pour protéger le territoire de vente)

4. Délinquance

4.1. Carrière criminelle / Trajectoire de délinquance

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la délinquance

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la délinquance

- Processus d'activation, d'intensification ou de stabilisation des conduites délinquantes
- Nature, fréquence, gravité et diversification des délits
- Délits commis en tant que mineur et en tant qu'adulte
- Délinquance punie et impunie
- Contextes rapportés quant au passage à l'acte et à la commission de délits

4.2. Techniques de neutralisation (Skykes et Matza, 1957)

La théorie de la neutralisation (*neutralizing theory*) suggère que tous les individus se sentent moralement obligés de respecter les lois et les valeurs humaines. Ainsi, lorsqu'un individu commet des gestes illégaux ou tabous, il a besoin de justifications pour rationaliser ses actes (Donc, les techniques de neutralisation ne s'appliquent pas uniquement aux actes illégaux). Les techniques de neutralisation permettent de neutraliser les interdits sociaux qui empêchent le passage à l'acte :

- Déni de responsabilité : L'individu se présente comme une victime des circonstances. Il était dans une situation indépendante de sa volonté. Il peut jeter le blâme sur un complice ou sur des circonstances incontrôlables. Exemple : « j'étais obligé de conduire en état d'ébriété parce qu'il n'avait plus de transport en commun à 2h du matin ».
- Déni des dommages : L'individu affirme que ses actes n'ont pas causé de dommages. L'acte incriminé n'est pas grave, car il n'a pas occasionné de préjudices. Exemples : « la victime va réclamer (peut-être même plus que la valeur des dommages causés) à ses assurances » ; « le cannabis est légal alors la vente ne devrait pas être criminalisée ».
- Nier l'existence d'une victime : La victime supposée a causé son propre malheur. L'auteur avoue son crime, mais la victime le méritait. Il peut dénigrer sa victime ou se positionner comme un justicier (Robin de bois). Exemples : « ça faisait deux fois que je lui disais d'arrêter de flirter avec ma blonde » ; « s'il avait tenu sa promesse, je n'aurais jamais agi ainsi ».
- Condamner les justiciers : Le système est corrompu. Exemple : « les politiciens, les policiers et les avocats sont pires que les criminels ».
- Invoquer les autorités supérieures : Dans certaines situations, il est préférable d'agir en contradiction avec les règles usuelles. Le comportement incriminé satisfait les besoins d'un groupe d'appartenance. Exemple : « ma mère était malade et je devais répondre aux besoins de mes frères et sœurs ».

4.3. Motifs et bénéfices : réussite criminelle (Frédéric Ouellette)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec les

arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits référant au contexte *factuel, perceptif et/ou affectif* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

4.3.1. Motivations hédonistes : Le crime comme une activité excitante et amusante qui procure des sensations fortes.

4.3.2. Revenus criminels et appât du gain : Le crime comme une activité qui permet de se procurer de l'argent et des biens matériels.

4.3.3. Expérience d'impunité et perception de la performance criminelle : La capacité de tirer des avantages de son activité criminelle et d'éviter les coûts associés à la criminalité et les contacts avec le système de justice pénale.

Ajouter à ce code tous les délits pour lesquels la personne ne se fait pas prendre

Ajouter à ce code le sentiment d'être un criminel efficace, bon et performant

4.3.4. Statut social et réputation : Le crime comme une activité permettant d'atteindre un statut social et/ou pour susciter l'admiration.

4.3.5. Vengeance : Le crime et/ou la violence pour dominer, pour se venger et/ou pour se défendre.

Ajouter à ce code les délits émotifs, impulsifs ou sous l'influence de la colère.

4.3.6. F*ck it : Une dynamique entre désespoir et infraction. Le délit ou les délits se produisent dans un moment de « rien à foutre » puisque la personne sent qu'elle n'a plus rien à perdre (Matza).

4.4. Dissuasion et coûts de la délinquance : usure de la carrière criminelle

4.4.1. Coûts de la délinquance de et la judiciarisation

Coûts physiques : blessures infligées par la police, les victimes ou les autres délinquants (1.2. Bien-être physique et psychologique)

Coûts moraux : perte d'estime de soi (1.1. Perception de soi)

Coûts sociaux : perte d'emploi (2.2.), perte de sa relation de couple (2.3.2.), perte de la garde de son enfant (2.3.1.1.).

Coûts temporels : perte de temps (Ø peines et sanctions, sauf si le participant mentionne)

4.4.2. Stigmatisation et profilage :

Étiquette accolée à un individu en raison de ses contacts avec le système pénal. Étiquette dégradante et avilissante, souvent accompagnée du discrédit, du dédain et de mépris. Les effets sont incontrôlables, durables et entachent la réputation de l'individu.

Profilage racial et social : Le profilage racial désigne toute action prise par une ou des personnes d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs tels que la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, l'âge, etc. sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différentiel ou qui repose sur des facteurs

Profilage criminel : Le profilage criminel est une pratique policière légitime utilisée pour identifier un suspect (peu importe ses caractéristiques visibles); cette pratique est exercée à la suite de l'obtention de renseignements reliés à une activité criminelle qui aurait

été commise par une personne (ou des personnes) répondant à une certaine description et dont les comportements auraient été observés avant, pendant ou après la perpétration d'une infraction.

Exemples : (1) être connu des policiers et être traité différemment que le reste de la population, (2) être connu des acteurs correctionnels en détention et être traité différemment des autres détenus, etc.

4.4.3. Processus judiciaire et correctionnel

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les arrestations, la surveillance et l'emprisonnement

Extraits *personnels* et/ou *impersonnels*

- Description et contexte des arrestations
- Procédures judiciaires et/ou correctionnelles
- Nature, sévérité et durées des mesures, peines et/ou sanctions
 - Type d'emprisonnement et contexte de détention (8.1. Centres de détention)
 - Surveillance dans la communauté et conditions à respecter (probation, sursis, libération conditionnelle)
 - Autres : mesures et sanction extrajudiciaires (LSJPA), travaux communautaires, etc.

4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE

TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Description des contacts avec les policiers, les avocats, les juges

- Caractéristiques spécifiques à l'acteur : genre, âge, titre, etc.
 - Attitude de l'acteur: empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
- Qualité de la relation et de la collaboration lors de l'arrestation, des contacts avec avocat et des audiences (tribunal)

*****Agents de désistement :** Si le participant nomme que les acteurs du système judiciaire ont facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter qu'ils ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3. Désistement assisté)

4.4.3.2. Acteurs du système correctionnel

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE

TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Description des contacts avec les acteurs du système correctionnel : agents de surveillance dans la communauté (probation, sursis, libération conditionnelle) et agents de services correctionnels (8.1. Centre de détention)

- Caractéristiques spécifiques à l'acteur : genre, âge, titre, etc.

- Attitude de l'acteur : empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
- Qualité de la relation (alliance thérapeutique) et de la collaboration lors des suivis de surveillance en communauté et des suivis en détention

**** Délégués à la jeunesse :** intervenants chargés de s'occuper d'adolescents ayant des démêlés avec la justice. Souvent, ils assurent la surveillance en communauté (Ordonnance différée de placement et de surveillance, probation, 1/3 de la détention en communauté). (Coder 4.4.3.2 acteurs du système correctionnel + intervenants psychosociaux + centre jeunesse)

*****Agents de désistement :** Si le participant nomme que les acteurs du système correctionnel ont facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter qu'ils ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant (5.3. Désistement assisté)

- 5. Désistement du crime :** Le désistement du crime est un processus non linéaire qui comprend trois phases. Le désistement primaire réfère à toutes périodes d'accalmie ou d'interruption des activités criminelles « *act-desistance* » alors que le désistement secondaire correspond au rejet de l'identité de contrevenant et à l'endossement de nouvelles identités prosociales « *identity desistance* » (Nugent et Schinkel, 2016). Finalement, le désistement tertiaire se concrétise lors du développement d'un sentiment d'appartenance sociocommunautaire, renforcé par la reconnaissance des efforts de changement par autrui « *relation desistance* » (McNeil, 2016; Nugent et Schinkel, 2016).

Extraits référant au *passé*, au *présent* et au *futur* en lien avec la délinquance

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec la délinquance

- Période d'accalmie ou d'interruption de l'activité criminelle
- Tentative de diminution des comportements délinquants
- Contextes rapportés quant à la diminution ou à l'arrêt des comportements délinquants
 - **Ouverture de la structure sociale et opportunités prosociales :** Le participant nomme un aspect de la structure sociale ayant facilité son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que cet aspect de la structure sociale a facilité son processus de désistement du crime.
 - Obtention d'un emploi (3.2.); Formation d'une union (3.3.2.); Parentalité (3.3.1.1.), etc.
- Conditions/éléments qui aident ou auraient pu aider au processus de désistement du crime (diminuer ou cesser de commettre des délits)

5.1. Scripts narratifs

5.1.1. Script narratif de rédemption : trame narrative et biographique cohérente qui soutient, explique et justifie le changement. Au-delà d'une volonté de se désister, le récit rend le désengagement possible et nécessaire.

- Notion de *généralité*, c'est-à-dire volonté d'apporter une contribution positive à autrui, à la société et à la génération suivante

5.1.2. Script narratif de condamnation : discours de persistant qui ne pensent pas être capable de changer. Malgré l'épuisement lié au mode de vie (usure de la carrière criminelle) et l'ouverture au changement, le participant a peu d'espoir et croit être incapable d'agir pour améliorer sa situation.

- Sentiment d'être contrait à une vie qu'il ne peut pas influencer, sentiment de victimisation, d'injustice et de rejet envers l'autorité.

5.2. Knifing off the past from the present (Maruna et Roy, 2007)

Situations (circonstances) qui limitent (ou éliminent) les opportunités de délinquance.

Stratégies utilisées par l'individu pour éviter les occasions criminelles.

- *Knifing off the associates* : couper les ponts avec le réseau de pairs déviant / délinquants (2.3.3. Amis; 2.3.4. Réseau délinquance et conso; etc.)
 - *Geographic cure* : lorsque l'éloignement physique contribue au processus de désistement du crime (2.1.1 Logement et habitation).
- *Knifing off the stigma* : se défaire de l'étiquette de criminel (4.4.2. Stigmatisation et profilage).
 - *Clean slate* : boucler la boucle de la carrière criminelle, payer ses dettes pour repartir à 0, etc.

5.3. Désistement assisté

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Les interventions de « désistement assisté » visent, directement ou indirectement, l'abstinence du crime (désistement primaire), les changements identitaires (désistement secondaire) et la (ré)intégration sociocommunautaire (désistement tertiaire).

Les études sur le désistement assisté reposent sur l'idée que le désistement du crime peut être provoqué, accompagné ou accéléré par un individu convaincu que la personne judiciarisée peut se désister : « *someone believing in the ex/offender ; someone who carries hope and keeps it alive when the ex/offender cannot do so for him or herself* » (McNeil et al. 2012).

Agents de désistement : Le participant nomme les personnes ayant facilité ou nuit à son processus de désistement du crime et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que ses personnes ont facilité et/ou nuit au processus de désistement du crime du participant.

- **Agents de désistement formel direct** : Les interventions destinées aux personnes judiciairisées sont formelles directes lorsqu'elles sont réalisées par des intervenants et des professionnels sous l'emprise d'une contrainte pénale, c'est-à-dire les acteurs du système correctionnel qui ont comme principal mandat de réduire le risque de récidive (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire; 4.4.3.2 Acteurs du système correctionnel).
- **Agents de désistement formel indirect** : Les interventions destinées aux personnes judiciairisées sont formelles indirectes lorsqu'elles sont réalisées par des représentants de la communauté, c'est-à-dire des intervenants d'organismes communautaires qui œuvrent dans les domaines de la réintégration sociale et communautaire ou d'autres intervenants psychosociaux impliqués dans la prise en charge *directe ou indirecte* des problèmes reliés à la justice (7.4. Intervenants psychosociaux)-
- **Agents de désistement informel direct** : Le désistement assisté est informel lorsque le désistement du crime est provoqué, accompagné ou accéléré par des individus du réseau social informel de la personne judiciairisée.
 - *Micro-level* : réseau social immédiat tel que les membres de la famille (2.3.1.), les amis (2.3.3.), les partenaires amoureux (2.3.2.), etc.
 - *Meso-level* : membres de la communauté qui ne sont pas des intervenants. *Relations satellites* (2.3.6.) : Par exemple, les employeurs, les connaissances et le voisinage, les communautés religieuses, etc.

6. Ouverture au changement et motivation aux services

Pour mieux distinguer la pré-contemplation, la contemplation, la préparation,

l'action, le maintien et la terminaison: Un algorithme catégoriel, s'appliquant à tout problème de comportement, a été proposé par Prochaska, Norcross et DiClemente (1994) et se présente sous la forme des quatre affirmations suivantes:

1. j'ai résolu mon problème depuis plus de six mois;
2. j'ai commencé à changer mon comportement depuis moins de six mois;
3. j'ai l'intention de changer mon comportement dans le mois qui vient ;
4. j'ai l'intention de changer mon comportement dans les six prochains mois.

Le patient doit indiquer, tout simplement, laquelle de ces quatre phrases décrit le mieux sa situation actuelle.

Si aucune ne s'applique à son cas, c'est qu'il est au stade de la pré-intention (la pré-contemplation);

Si seule s'applique la quatrième (j'ai l'intention de changer mon comportement dans les

six prochains mois), il est au stade de l'intention (contemplation):

Si le passage correspond à l'affirmation #3 (j'ai l'intention de changer mon comportement dans le mois qui vient), il est au stade de la préparation (6.2.

Ouverture au changement / Readiness for change):

Si l'affirmation correspond à l'affirmation #2 (j'ai commencé à changer mon comportement depuis moins de six mois) = maintien, si l'affirmation correspond à l'affirmation #1 (j'ai résolu mon problème depuis plus de six mois) = terminaison.

6.1. Amotivation (pré-contemplation)

Le participant nomme ne pas être motivé à changer et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que le participant n'est motivé à changer.

Modèle transthéorique de changement

Précontemplation : Le participant n'a pas l'intention de changer. Il nie le problème ou il nie l'ampleur ou la gravité du problème. Notion de déni de la problématique, refus du changement, etc.

6.2. Ouverture au changement / Readiness for change

Le participant nomme être motivé/prêt à changer et/ou la lecture du verbatim permet d'interpréter que le participant est motivé/prêt à changer

Modèle transthéorique de changement

Contemplation et préparation : Le participant est conscient de sa problématique et envisage sérieusement de changer, mais il ne pose pas d'action concrète. Il y a une ouverture au changement, mais il n'y a pas nécessairement de temps, d'effort et d'énergie consacré à la résolution du problème.

6.3. Sources de motivation au changement

Question à se poser pour différencier d'ouverture au changement : est-ce qu'on sait pourquoi le participant veut changer ?

- **Motivation intrinsèque**
 - Sources de motivation internes
 - Volonté d'agir pour améliorer sa santé physique et psychologique, ses conditions de vie et ses relations interpersonnelles
 - Possible que les pressions externes soient internalisées : Pression externe à changer → changement → avantages des changements → internalisation de la motivation à changer.
- **Motivation extrinsèque**
 - Sources de motivation externes
 - Renforcement (+/-) et/ou punition (+/-)
 - Craintes sanctions judiciaires (désistement + sources de motivation au changement)

- Pressions externes à suivre un traitement

- *Pression des membres de la famille, des conjoints, etc.*

6.3.1. Instrumentalisation du traitement : accepter de suivre une thérapie pour réduire la sévérité d'une sanction

6.4. Engagement et participation

Extraits référant au à l'engagement et à la participation ou à l'absence d'engagement et de participation

Notion de proactivité, de passivité, de réactance, etc.

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les procédures judiciaires

- *Collaboration lors des arrestations (avec les policiers)* (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire).
- *Bris de condition, ne pas se présenter à ses rendez-vous,* (4.3.2. Acteurs du système correctionnel (agents de probation, délégués à la jeunesse, etc.) et/ou 4.4.3. Processus judiciaire et correctionnel)

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les services utilisés

Niveau d'engagement et de participation du participant dans les divers suivis (4.4.3.1. Acteurs du système judiciaire (avocats); 4.4.3.2. Acteurs du système correctionnel (agents de probation, délégués à la jeunesse, etc.); 7.4. Intervenants psychosociaux)

- En centre de détention : je faisais du temps, je dormais tout le temps ou au contraire, je m'occupais, je travaillais, j'allais à l'école, etc. (4.4.3 Processus judiciaire + 8.1. Centre de détention)
- En centre de réadaptation : durant les groupes, je ne parlais à cause des autres, mais tout seul avec l'intervenant je parlais plus ... (7.1. Trajectoire et description des services et/ou 7.4. Intervenants psychosociaux + 8.X Type d'établissement)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

6.4.1. Fugue et terminaison f

Le participant nomme

Le participant mentionne qu'un traitement, qu'une thérapie, etc. s'est terminée avant la date prévue (par choix du participant ou à cause du contexte (ex. déménagement, vacances de l'intervenant, retraite de l'intervenant, etc.)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7. Services

7.1. Trajectoire et description des services

Extraits référant au *passé*, au *présent* et/ou au *futur* en lien avec les services

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les services

Extraits *personnels* et/ou *impersonnels*

- Informations générales et spécifiques concernant les services utilisés

- Problématiques visées, intensité des services (fréquence et durée des rencontres), contexte et modalité d'intervention, etc.
- Règlements et condition (abstinence, routine particulière, etc.)
- Centre jeunesse : type de garde (fermée/ouverte)
- Contexte ayant mené à l'utilisation (volontaire ou non-volontaire) et à la terminaison du service
 - Référence (7.5. Collaboration) et demande d'aide (6.4.1. Engagement et participation)
- Satisfaction concernant les services
- Cumule de services

7.2. Accessibilité des services

Disponibilité (ou non) des services, se faire refuser l'accès à certains services, listes d'attente, etc. Faire la demande pour un service et se voir refuser l'accès, faire une demande qui n'a pas abouti, « j'aurais aimé ça consulter, mais ça pas fonctionner », etc.

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.3. Conséquences de l'utilisation des services

Gains/avantages associés à l'utilisation des services : croissance personnelle (1.1) et meilleure gestion du stress (1.2.), garde de son enfant (2.3.1.1.), diminution de la consommation (3.1.), retour aux études (2.2.), intégration du marché du travail (2.2.), etc.

Pertes/inconvénients associés à l'utilisation des services : incitation à consommer (3.2.), perte de liberté, stigmatisation, etc.

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.4. Intervenants psychosociaux

(À CODER MÊME SI LE PARTICIPANT PARLE SEULEMENT DE CE TYPE D'ACTEUR EN GÉNÉRAL)

Extraits référant au *passé*, au *présent* et/ou au *futur* en lien avec les services

Extraits référant au contexte *factuel*, *perceptif* et/ou *affectif* en lien avec les services

- Caractéristiques spécifiques à l'intervenant : genre, âge, titre, etc.
- Qualité de la relation : alliance thérapeutique et lien de confiance
 - Attitude de l'intervenant : empathie, honnêteté et authenticité, acceptation et respect de la personne, etc.
 - Caractéristique du suivi avec l'intervenant : flexibilité, souplesse, etc.
- Interventions réalisées par l'intervenant (à coder avec 7.1. Trajectoire et description des services)

*** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissement

7.5. Collaboration

Information concernant les collaborations et les communications entre les acteurs du système judiciaire et correctionnel/intervenants psychosociaux/services

- Référence et/ou accompagnement

- Continuité et intégration des services
- Causes et conséquences de la collaboration (avantages et inconvénients)
- *** Lorsque l'information est disponible, coder avec établissements

8. Établissement/types d'établissement

- 8.1. Centres de détention :** Inclure tout ce qui concerne la détention et les différents programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Centre de détention 1 à X* et *Programme en détention 1 à X*
- 8.2. Maisons de transition :** Inclure tout ce qui concerne les maisons de transition et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspond est *Maison de transition 1 à X*.
- 8.3. Centres jeunesse :** Inclure tout ce qui concerne les centres jeunesse et les programmes qui y sont offerts. Inclure tout ce qui concerne les services dispensés en vertu de la LPJ et de la LSJPA. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de services sociaux 1 à X* et *Programme en centre jeunesse 1 à X*.
- 8.4. Organismes de justice alternative/réparatrice :** Inclure tout ce qui concerne les organismes de justice alternative/réparatrice et les programmes qui y sont offerts. Inclure aussi la gestion des travaux communautaires LSJPA, en sanction extrajudiciaire ou en sentence. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OJA : Organisme de justice alternative 1 à X*.
- 8.5. Organismes en dépendances :** Inclure tout ce qui concerne les organismes en dépendances et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme en dépendance 1 à X*
- 8.6. Organismes et programmes en santé mentale :** Inclure tout ce qui concerne les organismes et programmes en santé mentale et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *PSMJ : Programme Santé mentale-justice 1 à X*; *PSM : Programme/ Organisme en Santé mentale 1 à X* et *Établissement en santé mentale 1 à X* et *OJAG : Organisme de justice administrative/gouvernement* (pour le TAQ)
- 8.7. Organismes de travail de rue :** Inclure tout ce qui concerne les organismes de travail de rue et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme travail de rue 1 à X*.
- 8.8. Organismes d'hébergement et/ou de besoins de base :** Inclure tout ce qui concerne les organismes d'hébergement et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme hébergement 1 à X*. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme besoins de base 1 à X*.
- 8.9. Organismes en employabilité et réinsertion sociale :** Inclure tout ce qui concerne les organismes en employabilité et réinsertion sociale et les programmes qui y sont offerts. Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme emploi 1 à X*.
- 8.10. Organismes autres services**
- **Organismes en gestion de comportements :** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme comportements 1 à X*.
 - **Scolarité/éducation :** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme pour la scolarité 1 à X*

- **Organismes d'aide aux victimes** Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *OAV : Organisme d'aide aux victimes 1 à X*
- **Services médicaux** : Les termes anonymisés de la légende qui correspondent sont *Organisme de réadaptation 1 à X*

9. Conseils

9.1. Conseils aux personnes judiciairisées

Conseils/suggestions aux personnes judiciairisées qui souhaitent cesser/diminuer la commission de délits

9.2. Conseils aux agents de désistement

Conseils/suggestions aux agents de désistement formel (acteurs du système judiciaire et correctionnel et aux intervenants psychosociaux) qui souhaitent améliorer les services et interventions destinées aux personnes judiciairisées.

Conseils/suggestions aux agents de désistement informel (famille, amis, conjoint, employeur, etc.) qui souhaitent aider les personnes judiciairisées à se désistement du crime.

10. Citations d'or

Citations pertinentes/marquantes qui méritent d'être sauvegardées en lien avec les objectifs du programme (*RÉ)SO 16-35* (ou projet de mémoire/thèse)